



Table des matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	vi
I. INTRODUCTION.....	1
II. CONTEXTE.....	3
II.1. Contexte géographique.....	3
II.2. Contexte administratif.....	4
II.3. Contexte économique.....	4
II.4. Contexte social.....	6
II.5. Contexte régional.....	7
II.6. Politiques et stratégies mises en œuvre.....	7
III. DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'ELEVAGE.....	13
III.1. Effectifs.....	13
III.2. Importance socio-économique et culturelle de l'élevage.....	14
III.3. Systèmes d'élevage.....	17
III.4. Typologie des animaux domestiques.....	18
III.5. Filières animales porteuses.....	19
IV. CADRE INSTITUTIONNEL.....	28
IV.1. Organisation des professionnels.....	28
IV.2. Montage institutionnel public.....	28
IV.3. Programmes et Projets.....	30
V. CARACTERISTIQUES ET TENDANCES CLES DU SECTEUR.....	30
V.1. Principaux atouts et potentialités du secteur.....	30
V.2. Analyse SWOT.....	32
V.3. Contraintes générales du secteur de l'élevage.....	37
VI. PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE.....	42
VI.1. Vision.....	42
VI.2. Objectifs 2018-2025.....	42
VI.3. Orientations stratégiques du PNDE.....	42
VI.5. Structure du PNDE :.....	51
Programme 1 : Pilotage et support.....	51
Programme 2 : Production animale.....	57
Programme 3 : Pastoralisme.....	63
Programme 4 : Santé animale.....	66
VI.6. Montage institutionnel.....	69
VI.7. Mesures transversales reliées au PNDE.....	70
VI.8. Coût et financement du PNDE.....	73
ANNEXES.....	75



Figures

Figure 1: Carte de la Mauritanie	3
Figure 2 : Taux de croissance du PIB réel	5
Figure 3: Evolution de la pauvreté 2000-2014.....	5
Figure 4 : Fondements de la SDSR	9
Figure 5 : PIB réel de l'élevage	14
Figure 6 : Contribution de l'élevage à la formation du PIB réel du secteur primaire	15

Tableaux

Tableau 1: Répartition de la population par Wilaya et par sexe.....	6
Tableau 2 : axes stratégiques de la SDSR	10
Tableau 3: Evolution des effectifs du cheptel de la Mauritanie.....	14
Tableau 4: Evolution de la part des secteurs dans l'emploi 1988-2013.....	16
Tableau 5: Prix au consommateur de la viande rouge (euros/kg) - 2015	21
Tableau 6 : Programmation financière des actions du Programme 1	57
Tableau 7 : Programmation financière des actions du Programme 2	63
Tableau 8 : Programmation financière des actions du Programme 3	66
Tableau 9 : Coûts totaux des programmes par année sur la période d'exécution du PNDE	73



Abréviations et acronymes

ACP	Associations de coopératives pastorales
BM	Banque mondiale
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CAIE	Centrale d'approvisionnement en intrants d'élevage
CP	Comité de Pilotage
DPCSE	Direction de la Programmation, Coopération et Suivi Evaluation
DSV	Direction des Services Vétérinaires
DDFARA	Direction Développement de Filières Animales et Ressources Alimentaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FNE	Fédération Nationale de l'Elevage
GNAP	Groupement National des Associations de coopératives pastorales
ME	Ministère de l'Elevage
MEF	Ministère de l'Economie et des finances
ONARDEL	Office National de Recherches Développement de l'Elevage
ODM	Objectifs de développement du millénaire
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
OSP	Organisation socioprofessionnelle
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissements publics
PMA	Pays les moins avancés
PNBG	Programme national de bonne gouvernance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RGE	Recensement générale de l'élevage
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée
SDSR	Stratégie de développement du secteur rural
UE	Union européenne
UM	Unité monétaire mauritanienne (Ouguiya)
UMA	Union du Maghreb arabe



PRÉFACE

La République Islamique de Mauritanie s'étend sur plus d'un million de km² dont 75% de désert ou semi-désert. On distingue quatre zones écologiques : saharienne, sahélienne, côtière et la vallée du fleuve Sénégal. Le secteur de l'Elevage, bien que très largement sous valorisé, est caractérisé par une bonne contribution à l'économie nationale qui représente 70% de la valeur ajoutée du secteur rural. Il occupe plus de 70% de la population active.

La Mauritanie dispose d'importantes ressources animales. Les productions sont représentées principalement par les viandes rouges (avec un excédent de 40% de la production nationale), le lait et les peaux et cuirs.

Les sécheresses récurrentes, le développement des services et des opportunités en ville, ont provoqué un exode rural massif principalement vers les centres urbains, entraînant des changements dans les systèmes de productions animales. Ainsi le mode de vie nomade a régressé de 60% en 1960 à 5% aujourd'hui.

En cherchant à promouvoir le développement de l'élevage, plusieurs actions ont été mises en œuvre à travers des programmes et projets nationaux et régionaux initiés par l'Etat, par des organisations socioprofessionnelles et des ONG en collaboration avec les partenaires au développement. Ces actions ont permis des avancées dans le développement de l'élevage notamment dans la santé animale. Pour renforcer ces acquis la Mauritanie s'est dotée en 2012 d'une stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et d'une loi d'orientation agropastorale (LOA), qui accordent une grande importance au secteur de l'élevage et ceci a été illustré par une nouvelle dynamique nationale, une volonté politique affichée et un engagement des Pouvoirs Publics pour une promotion axée sur la valorisation de la production animale en Mauritanie.

La création en 2014 d'un Département spécifique pour la première fois dans le pays, le développement des filières et l'implication effective de toutes les parties prenantes, traduit ainsi une des priorités phares de **S.E Le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz** pour garantir un impact socio-économique durable du secteur.



Pour mettre en exergue cette priorité, un Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) sur la période 2018-2025, a été conçu pour l'opérationnalisation de la SDSR et pour répondre davantage aux besoins des acteurs et partenaires du secteur. Son objectif général est l'augmentation durable des productions animales, ce qui devra contribuer notamment à améliorer et accroître la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de l'insécurité alimentaire et à une croissance accélérée et une prospérité partagée.

Le coût total de ce PNDE est évalué à **112, 36 milliards d'ouguiyas**. Il est l'aboutissement d'un processus qui avait fait l'objet d'une large concertation. Il a été soumis dans ce cadre à la validation des différents acteurs concernés au cours d'un atelier national et ce avant son adoption par le Gouvernement.

Enfin, j'adresse mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce PNDE ainsi qu'à nos partenaires techniques et financiers qui nous accompagnent.

VATMA VALL MINT SOUEINA

Ministre de l'Élevage



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. **La République Islamique de Mauritanie** est située en Afrique de l'ouest entre le 15ème et le 27ème degré de latitude nord et le 5ème et 17ème degré de longitude ouest. Elle s'étend sur une superficie de 1.030.000 km² environ, couvert à 75% par des zones désertiques ou semi-désertiques, et réparti en trois zones éco-climatiques : la zone sahélo-soudanienne à climat tropical sec, la zone sahélo-saharienne à un climat subdésertique au centre et la zone saharienne a un climat désertique au nord.
2. Les sécheresses successives ont accentué la désertification du pays. Les températures sont plus tempérées sur la côte grâce aux alizés maritimes et la région du fleuve est plus humide.
3. Le pays est organisé en *wilaya*, circonscription administrative publique non dotée de la personnalité morale. Placée sous l'autorité d'un *Wali* (Gouverneur de Région), la *wilaya* est subdivisée en *moughataa*, circonscription administrative publique également non dotée de la personnalité morale. La *moughataa* est placée sous l'autorité d'un *Hakem* (Préfet de Département) et elle recouvre une ou plusieurs communes.
4. L'économie mauritanienne est fortement marquée par l'existence de deux dynamiques qui structurent l'évolution socio-économique du pays (dualité économique). D'une part, une économie de type moderne se développe autour des mines, des industries extractives et de la pêche et elle est de plus en plus considérée comme prioritaire pour porter la croissance du pays. D'autre part, une économie de subsistance, essentiellement basée sur l'agriculture pluviale, l'élevage, les activités connexes et informelles, le petit commerce et la pêche artisanale côtière et continentale.
5. Le pays a connu une forte croissance caractérisée par une hausse annuelle moyenne de 5,1% du PIB réel entre 2001 et 2014. Après ces rythmes soutenus, la croissance du PIB s'est nettement ralentie en 2015 suite à un ensemble de chocs qui ont affecté l'activité économique à la fin de l'année 2014. Toutefois, en 2016, la situation économique et financière s'est redressée progressivement avec une reprise modérée de la croissance, à la faveur des résultats favorables des sous-secteurs agricole et de la pêche ainsi que du redressement du sous-secteur minier ; de la faible évolution des prix à la consommation ; du solde budgétaire devenu légèrement excédentaire et du niveau confortable de réserves officielles de change.



6. Selon les résultats de l'EPCV 2014, le taux de pauvreté s'élève à 31%, contre 42% en 2008, 46.7 % en 2004 et 51% en 2000, soit une réduction de 1.07 point par an sur la première période (2000-2004), 1.17 point en moyenne sur la deuxième période 2004-2008 et 1.83 sur la dernière période 2008-2014. Au total, les efforts de lutte contre la pauvreté depuis les 14 années passées ont permis de gagner 20 points sur la voie de l'éradication de ce fléau. L'enquête montre également que le taux de chômage est de 12.85% et que l'indice de Gini (mesurant l'inégalité) est de 34% en 2014 contre 38% en 2008. La pauvreté reste un phénomène rural en termes d'incidence (P0), de profondeur (P1) et de sévérité (P3), tandis que le chômage demeure un phénomène urbain.
7. Sur le plan social, la population de la Mauritanie est estimée à 3 461 000 d'habitants (Office National de la Statistique, 2013). La densité moyenne de population est de l'ordre de 3 habitants par km². Elle fait partie des cinq densités les plus faibles avec moins de 4 habitants au km² (Namibie : 2,6 h. /km², Mauritanie : 3,3 h. /km², Libye : 3,4 h. /km², Botswana 3,5 h. /km² (RISAP). Les rives du fleuve Sénégal connaissent une plus grande concentration humaine au km² concomitante aux spécificités des zones agricoles. Nouakchott, la capitale, est devenue une agglomération importante qui accueille, aujourd'hui, 27% de la population.
8. En 2000, la Mauritanie a élaboré, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015. Aligné sur les OMD, le CSLP reposait sur cinq axes stratégiques : i) accélération de la croissance économique et stabilisation du cadre macroéconomique, ii) ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, iii) développement des ressources humaines et expansion des services de base, iv) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités. v) renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination (depuis 2006). La mise en œuvre de cette stratégie de développement a été réalisée à travers trois plans d'action : CSLP I (2001-2004), CSLP II (2006-2010) et CSLP III (2011-2015).
9. Suite à l'adoption de ce cadre général de politiques publiques, la première Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) élaborée en 1998 a été révisée en 2001 pour prendre en considération les nouvelles orientations du CSLP. Cette première **Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) 2001-2015** a sans doute joué un rôle structurant pour les politiques publiques dans le secteur rural.



10. Parallèlement à la SDSR, la **Stratégie agroalimentaire de la Mauritanie**(2001) a posé les jalons d'un développement des filières porteuses à l'horizon 2015. Cette tendance sera confirmée et renforcée dans les différents plans du CSLP avec l'appui constant des partenaires techniques et financiers.
11. A partir de 2013, la nouvelle **SDSR, Horizon 2025**, est retenue comme le nouveau cadre de référence des interventions de l'Etat, des Partenaires du Développement, de l'ensemble des acteurs opérant pour le développement du secteur rural, notamment les opérateurs privés nationaux et les investisseurs potentiels étrangers.
12. Les objectifs de la SDSR sont de : i) mettre en place des infrastructures rurales adaptées, (ii) de promouvoir une recherche développement ciblée et un dispositif de formation et de conseil rural opérationnel impliquant les acteurs au long de la chaîne de valeur et intégrant l'environnement, (iii) d'assurer un financement suffisant et adapté à la demande des acteurs et (iv) d'appuyer les services commerciaux tout en renforçant le rôle des ministères concernés.
13. Ce cadre de référence est complété par la promotion des filières considérée comme une option nationale, exprimée dans différents documents de politique et de stratégie (SDSR, Horizon 2025, SNSA, Lettre de politique de développement de l'élevage, Code pastoral, plans d'action). Cette option est réaffirmée dans la continuité de la mise en œuvre des projets PADEL et ProlPras de la décennie précédente. Le cadre de référence est également accompagné juridiquement par la Loi d'Orientation pastorale pour son opérationnalisation. Enfin une restructuration du Ministère du Développement Rural a abouti à la création d'un Ministère de l'Elevage directement responsable de la mise en œuvre en ce qui concerne le secteur de l'élevage et suivant les dispositifs et mécanismes à l'échelle centrale et régionale pour améliorer la qualité des services régaliens. L'opérationnalisation de la SDSR se matérialise dans le Plan National de Développement du Secteur Rural qui se décline en un plan spécifique pour l'Agriculture (stricto sensu) et l'élevage.
14. A partir de 2016, la SCAPP a remplacé le CSLP pour donner un nouvel essor de la politique publique avec l'adoption au niveau international des Objectifs de développement durable (ODD). Cette stratégie repose sur trois (3) leviers stratégiques d'intervention qui se complètent mutuellement aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté : (i) promotion d'une croissance économique forte, inclusive et durable ; (ii) développement du capital humain et accès aux services de base ; et (iii)



renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. Elle sera mise en œuvre à travers des Plans d'actions pluriannuels. La SCAPP a mis le secteur de l'élevage au cœur du processus de développement économique et social du pays. Elle a repris et renforcé les approches retenues dans la nouvelle SDSR.

► Diagnostic du secteur de l'élevage

15. **En 2002**, les effectifs estimés étaient de 1 497 000 bovins, 1 114 000 camélins, 5 171 000 ovins et 3 414 000 caprins. Pour les périodes plus récentes, les estimations varient suivant les références et les plus récentes rapportées comme estimations statistiques publiées par le Ministère de l'élevage donne pour 2016 des effectifs qui marquent une progression régulière des effectifs avec en particulier une rapide progression des petits ruminants à plus de 19 millions de têtes, 1,9 millions de bovins et 1 418 000 camélins.
16. La contribution du secteur de l'élevage à la croissance de l'économie nationale est importante. Sa contribution à la formation du PIB national s'élève à 24.1% en moyenne sur la période 2001-2015 avec 76.9 % de la valeur ajoutée du secteur rural. Le PIB réel du secteur de l'élevage est passé de 120 milliards MRO en 2001 à 187 milliards en 2016, soit un taux de croissance annuel moyen de 3%.
17. En sus de la formation de la valeur ajoutée nationale, le secteur de l'élevage contribue également à la distribution et la répartition des ressources et revenus générés. Les revenus des producteurs représenteraient ainsi près de 80% de la valeur ajoutée du secteur au stade producteur et les activités rémunératrices en amont ou en aval de la production génèreraient quant à elles 12% de la valeur ajoutée du secteur.
18. Le secteur de l'élevage est également pourvoyeur d'emplois au niveau des systèmes de production comme aux divers échelons des filières. On cite de nombreux emplois à temps plein ou partiel et des chaînes déterminés par les itinéraires techniques et le niveau de spécialisation dans les chaînes de valeur (bergers, largement recrutés parmi les éleveurs ayant perdu leur cheptel ou auprès de ceux qui ne disposent que d'un petit nombre d'animaux pour assurer leur survie, les puiseurs d'eau, les collecteurs, les bouchers, les transformateurs et vendeurs de lait, artisans du cuir, emplois liés au transport urbain par charrette asine etc.). D'après les données de l'ONS, la répartition de la population occupée selon l'activité principale montre que l'élevage occupe la



troisième position avec 14.6% après les activités du commerce (25,86%) et l'administration (22.3%).

19. Il est aussi un secteur d'activités à forte incidence sociale car il est à la base de mécanismes de solidarité sociale traditionnelle et religieuse. Inspiré par les préceptes de la *Charia*, de nombreux mécanismes de redistribution de la richesse et d'appui aux plus pauvres contribuent à des filières de protection sociale qui jouent un rôle important pour le maintien de la paix sociale et la réduction de la marginalisation au sein des communautés vivant de l'élevage et soumis à ses aléas.
20. On distingue ainsi la *Zakat*, mécanisme de prélèvements annuels de surplus économiques (animaux) ou financiers (argent) au profit des plus démunis. Ce mécanisme permet des transferts de propriété à but de reconstitution ou de consolider des cheptels familiaux. La *Mniba*, quant à elle, est constituée par un prêt pour une durée déterminée d'une femelle en lactation afin que le ménage bénéficiaire puisse disposer de l'usufruit de l'animal et puisse lui garantir une sécurité alimentaire sous forme de lait ou de revenu tiré du lait. Après une période convenue, l'animal et ses produits sont rendus. D'autres formes de solidarité traditionnelle ou communautaire s'appuient sur l'élevage à travers le partage et le don de produits de l'élevage au bénéfice de ménages démunis (lait, viande après des sacrifices ou lors des cérémonies).
21. On distingue globalement trois types d'élevage : (i) l'élevage extensif, (ii) l'élevage sédentaire, (iii) l'élevage périurbain. Les principales filières porteuses sont celles des viandes rouges et du lait dont la croissance moyenne annuelle a été estimée à 2,1% pour la viande rouge, 2% pour la viande blanche et 1,4% pour le lait (FAO, 2016).
22. La dernière analyse pour le PRAPS 2014 montre que la situation du secteur reste soumise aux facteurs suivants :
 - (i) les crises climatiques répétitives liées à la sécheresse (déficit pluviométrique pouvant dépasser le 80% de la normale),
 - (ii) l'extension non raisonnée des cultures au détriment des droits d'usage pastoraux,
 - (iii) la surexploitation et les feux de brousse,
 - (iv) les épizooties et les crises sociales transfrontalières,
 - (v) un cadre institutionnel peu incitatif se traduisant par un système de conseil rural faible en ressources humaines qualifiées, une politique relative à la recherche-développement quasi-inexistante et peu adaptée, de faibles capacités de suivi et de contrôle,



- (vi) la non application des textes législatifs et réglementaires,
- (vii) la non maîtrise des statistiques de l'élevage qui rend les régimes fiscaux peu favorables au secteur,
- (viii) la quasi absence de mécanismes de financement et de formation appropriés pouvant créer de nouveaux revenus pour les ménages vulnérables,
- (ix) le déficit d'infrastructures hydrauliques, de passage, de repos du bétail facilitant la mobilité dans l'espace,
- (x) le déficit d'infrastructures d'accès au marché et de commercialisation.

23. L'opérationnalisation de la SDRS a été conçue comme devant être articulée autour de l'amélioration des filières d'élevage les plus porteuses. L'analyse SWOT de ces filières a permis de dégager les opportunités et les menaces, les forces et faiblesses de chaque filière.

24. En plus des aspects directement liés à chacune des filières de manière spécifiques, des contraintes transversales se retrouvent dans chacune d'elle bien qu'avec des niveaux d'intensité ou de fréquence variable. Ces contraintes transversales découlent de la situation générale du secteur de l'élevage et de la permanence des difficultés rencontrées.

Il s'agit de :

- i) l'extrême variabilité spatio-temporelle de la pluviométrie qui rend aléatoire la disponibilité des ressources fourragères herbacées et ligneuses,
- ii) les stratégies des éleveurs sont individuelles et reposent sur une maximisation de la taille des troupeaux pour faire face aux situations de sécheresse et aux maladies et maintenir autant que possible les fonctions de protection sociale de l'élevage,
- iii) pas d'amélioration génétique des races, malgré une ébauche de mise en place de l'insémination artificielle pour la production laitière bovine pour un rythme de 350 vaches par an dont le nombre d'ascendants est mal connu et non maîtrisé,
- iv) pendant une longue période, le secteur de l'élevage n'a pas été privilégié par la volonté politique des décideurs occasionnant un recul relatif de la promotion, la vulgarisation et du soutien des actions zootechniques d'amélioration de la productivité du cheptel,
- v) l'absence prolongée de recensement du cheptel et des infrastructures pastorales durant des décennies a, de plus, rendu le pilotage du secteur difficile ainsi que la programmation des interventions publiques,
- vi) il demeure une relative ambiguïté quant à l'application des textes juridiques et la



- responsabilisation effective des organisations professionnelles,
- vii) la Mauritanie ne dispose pas encore d'un dispositif pérenne et spécifique pour faire face aux calamités qui ravage le secteur de l'élevage.

► Le Plan National de Développement de l'Élevage

25. L'objectif général est l'augmentation durable de productions animales de qualité qui sont à la base de la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de l'insécurité alimentaire, à une croissance accélérée et une prospérité partagée.
26. Les objectifs spécifiques pour l'Horizon 2025 du PNDE, sur la base d'une approche filière et partenariale, sont : de développer les filières animales porteuses en tenant compte des systèmes de production en amont et en valorisant leurs productions et leur transformation en vue d'approvisionner les marchés nationaux en expansion et les marchés régionaux et internationaux grâce à un renforcement du partenariat public privé et au travers d'organisations interprofessionnelles et professionnelles fortes.
27. La vision et les objectifs du PNDE s'inscrivent dans une orientation du secteur de l'élevage vers l'atteinte de quatre Objectifs de Développement Durables (ODDs) à savoir :
- i. éliminer la pauvreté (Objectif 1) ;
 - ii. éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (Objectif 2) ;
 - iii. établir des modes de consommation et de production durables (Objectif 12) ;
 - iv. préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable ;
 - v. et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (Objectif 15).
28. Les axes stratégiques prioritaires découlant de la cohérence de la SDSR, horizon 2025, et du cadrage logique pour l'élevage s'énoncent comme suit :
- i. établir un système d'information fiable sur l'élevage avec des statistiques fiables ;
 - ii. renforcer la productivité et la compétitivité du secteur en misant sur des filières plus performantes, génératrices de plus-value nationale de la production, à la transformation, à la distribution dans les circuits nationaux et aux niches commerciales à l'exportation ;



- iii. assurer la résilience des systèmes d'élevage dans les régimes pastoraux et agropastoraux aux conditions imposées par leur environnement naturel, en particulier les ressources fourragères et hydriques ;
- iv. améliorer l'utilisation et la gestion rationnelle et durable des ressources pastorales en relation avec le développement durable et la responsabilisation communautaire ;
- v. mettre en place des stratégies et programmes porteurs et cohérents grâce à des investissements publics et la facilitation des investissements privés propres à favoriser le développement durable du secteur en articulant judicieusement la transformation et la modernisation des systèmes d'élevage et des filières connexes aux politiques de protection des moyens d'existence ;
- vi. assurer des services vétérinaires, zoo sanitaires et d'hygiène publique vétérinaire plus performants et mieux ciblés, mettre en place des mesures efficaces en matière de sécurité sanitaire applicables à tous les systèmes d'élevage et définir clairement les priorités d'investissement dans la santé animale, la lutte contre les maladies animales et les zoonoses, la production et la transformation ainsi que le suivi et l'évaluation ;
- vii. renforcer et moderniser la gouvernance du secteur.

Le PNDE doit promouvoir un secteur intensif et compétitif, par le développement privilégié des filières animales intensives d'une part, et la valorisation des systèmes d'élevage extensif d'autre part, à travers notamment la gestion durable des ressources naturelles.



Structure du PNDE

Afin de structurer le PNDE, il est préconisé sur la base des axes stratégiques ci-dessus et des choix programmatiques qui en découlent, de le décliner en programmes et actions.

Programme 1 : Gouvernance du secteur

Objectifs :

Objectif général : renforcer les services publics responsables du pilotage du secteur de façon à les rendre plus présents et performants dans leur mission régaliennne, et à mieux assurer le financement, l'encadrement, la recherche appliquée et la formation aux besoins effectifs des acteurs de production et de transformation, les prestations d'intérêt général et les appuis publics retenus par le gouvernement. Le renforcement consiste également à accompagner le secteur privé national et étranger ainsi que les prestataires privés dans leurs efforts d'amélioration et d'adaptation de leurs réponses aux demandes de biens et services des acteurs des systèmes d'élevage et différentes filières animales.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer les capacités d'intervention des structures publiques de l'élevage, équipements, bâtiments, logistiques, effectifs en vétérinaires et inspecteurs, agents de terrain, ingénieurs d'élevage, techniciens, inséminateurs... .
- Renforcer le système national des statistiques d'élevage.
- Améliorer la disponibilité des données de structure sur l'élevage par la réalisation du RGE et son utilisation comme base de référence pour la mise en place d'un système permanent intégré de production de statistique sur le secteur de l'élevage.
- Acquérir, maintenir et développer les compétences des ressources humaines du ME.
- Renforcer le cadre institutionnel du Ministère.
- Réhabiliter et construire des infrastructures structurantes.
- Impliquer les éleveurs à la prise de décision et à l'exécution des plans et programmes à travers des cadres de concertation et plateformes d'élevage.
- Développer la gestion axée sur les résultats, la programmation par objectif et la culture des résultats.



- Impliquer tous les acteurs publics et privés dans l'identification des axes de recherche.
- Etablir des liens avérés entre la recherche appliquée et le développement des filières animales et l'élevage pastoral.
- Assurer la vulgarisation des outputs de la recherche.
- Moderniser le dispositif de la vulgarisation et de conseil en élevage afin d'accompagner les producteurs et éleveurs dans le changement espéré.
- Renforcer les capacités des structures de la recherche et de la formation.
- Assurer un financement adéquat et innovant pour la recherche.

Actions :

Le programme P1 s'articule autour de 2 actions

Action 1 : Pilotage et stratégie ministérielle

- ✓ Concevoir la stratégie de mise en œuvre de la politique du Département et superviser les missions.
- ✓ Gestion quotidienne du département : élaboration des manuels de procédures.
- ✓ Promouvoir la bonne gouvernance dans le Ministère.
- ✓ Amélioration des outils de gestion budgétaire du département.
- ✓ Inspection interne et vérification de performance.
- ✓ Assurer la visibilité des actions menées par le département.
- ✓ Planification, budgétisation, Suivi et évaluation.

Action 2 : Coordination administrative

- ✓ Mise en place d'un système d'information (information sur les marchés, sur le commerce domestique, données statistiques sur les exploitations, les flux et volumes de production, les coûts et prix, etc.).
- ✓ Mise en place de cadres de concertation et d'échanges avec les OPE pour la collecte de données statistiques.
- ✓ Recensement National de l'Elevage et le maintien d'un registre national de l'élevage.
- ✓ Publication régulière des annuaires statistiques.
- ✓ Elaboration et mise à jour permanente de la carte nationale de l'élevage.
- ✓ Recrutement, formation continu et évaluation des ressources humaines : Recrutement de : 96 techniciens, 53 vétérinaires, 9 ingénieurs et 38 para-professionnels vétérinaires.
- ✓ Suivi du parc automobile et des ressources logistiques du ME.



- ✓ Maintenance et entretien.
- ✓ Plan de formation et de renouvellement des agents du Ministère de l'Élevage et des institutions connexes intervenant dans le secteur de l'élevage.
- ✓ Renforcement de l'organisation, des capacités et du rôle des acteurs (organisations professionnelles et interprofessions).
- ✓ Suivi des circuits commerciaux internes et externes et marchés potentiels de produits transformés.
- ✓ Appui conseil pour le transfert de technologies.
- ✓ Réalisation d'activités d'élevage (production, transformation) spécifiques aux femmes et aux jeunes.
- ✓ Définition de schéma de sélection de races locales productrices.
- ✓ Introduction de races exotiques hautement productrices.
- ✓ Appui aux centres pilotes d'amélioration génétique : camelins, bovins, ovins et caprins.
- ✓ Mise en place d'une unité de formation et de recyclage des inséminateurs.
- ✓ Mise en place d'un centre de production et de contrôle des semences animales.
- ✓ Production et diffusion de géniteurs améliorés.
- ✓ Elaboration et mise en œuvre d'un Paquet technologique de vulgarisation.
- ✓ Renforcement et professionnalisation des services de vulgarisation et conseil agricole avec un maillage adapté au niveau rural.
- ✓ Mise en place d'un plan de formation et d'encadrement des producteurs et des professionnels.
- ✓ Développement de la recherche en entrepreneuriat et management des fermes de l'élevage.
- ✓ Mise en place d'un programme de recherches vétérinaire (principales maladies...).
- ✓ Mise en place d'un programme de recherches sur l'alimentation et les paramètres zootechniques.
- ✓ Développement des compétences et capacités des laboratoires.
- ✓ Mise en place d'un programme de recherche sur : Changement climatique et élevage.
- ✓ Création d'une revue scientifique à comité de lecture en collaboration avec l'UNA et l'ISET.



Programme 2 : Développement des filières animales intensives

Objectifs :

Objectif général : promouvoir les filières animales intensives pour augmenter les productions en quantité et en qualité et assurer ainsi un meilleur accès des produits aux marchés nationaux et internationaux.

Objectifs spécifiques :

- ✓ Valoriser les produits issus des filières porteuses : lait, viandes, volailles et peaux.
- ✓ Améliorer la compétitivité des filières animales grâce à la promotion de l'investissement privé en direction des élevages intensifiés à haute productivité et forte valeur ajoutée.
- ✓ Valoriser les ressources zoo génétiques locales et améliorer le potentiel de production par des croisements ciblés avec des races hautement productrices.
- ✓ Améliorer les conditions de transformation (collecte, stockage, transformation, packaging et commercialisation).
- ✓ Conquérir les marchés domestiques.
- ✓ Améliorer les itinéraires techniques et l'accès aux intrants d'élevage.
- ✓ Promouvoir et appuyer les PME actives dans le domaine des filières animales et développement de l'agro-business notamment pour les femmes et les jeunes.

Actions :

Le programme P2 s'articule autour de 4 actions :

Action 1 : Valorisation du bétail sur pied et la production des viandes rouges et les sous-produits d'abattage:

- ✓ Mise en place d'unités d'embouche des animaux de boucherie : 87 unités.
- ✓ Construction de 07 abattoirs régionaux.
- ✓ Mise en place de 48 boucheries modernes répondant aux normes de qualité requises avec des ateliers de transformation des viandes.
- ✓ Mise en place d'un complexe moderne d'abattage, de découpe, de transformation et de conservation pour la grande consommation.
- ✓ Renforcement des infrastructures de transport réfrigéré des viandes (40 engins de 10 T).
- ✓ Renforcement des Infrastructures de commercialisation : aménagement et mise aux normes de 08 (marchés à bestiaux).



- ✓ Etude sur l'organisation des circuits commerciaux internes et externes.
- ✓ Installation de tanneries et mégisseries modernes (2 unités) (500 000 pièces/an/unité).
- ✓ Mise en place d'un réseau de collecte (6 points de ramassage et de conservation des peaux selon les normes en vigueur).
- ✓ Renforcement et amélioration des conditions de transport des peaux (10 engins).
- ✓ Mise en place d'une unité pour la fabrication artisanale de semelles de chaussures.
- ✓ Mise en place de points de ventes de produits artisanaux de cuir local aux profits de femmes et jeunes.
- ✓ Mise en place au niveau des abattoirs d'espaces dédiés au lavage et nettoyage de peaux avant livraison aux points de collecte.
- ✓ Mise en place de systèmes appropriés de traitement et de recyclage des effluents de tannage.
- ✓ Renforcement du contrôle et surveillance des tanneries (normes écologiques, conditions de traitement, etc.).
- ✓ Renforcement du cadre réglementaire régissant la filière peaux et cuirs.
- ✓ Mise en place d'un centre de formation et perfectionnement en technique de transformation de peaux et de valorisation de cuirs.
- ✓ Renforcement des compétences et des ressources humaines et formation des opérateurs en matière de dépeçage, de collecte, et de conservation des peaux.
- ✓ Etude des marchés potentiels de peaux et cuirs et de l'organisation des circuits commerciaux internes et externes.
- ✓ Réalisation d'actions de promotion pour les produits de la filière à l'échelle nationale et internationale.

Action 2 : Développement de la filière laitière

- ✓ Installation de fermes modernes spécialisées en lait (10 fermes bovines, 10 fermes camelines).
- ✓ Installation de 18 centres de collecte, d'une nouvelle usine de transformation et réhabilitation de l'existant.
- ✓ Construction et équipement de 31 mini-laiteries villageoises locales (de 200 à 1000 l).
- ✓ Renforcement de l'infrastructure de transport réfrigéré des productions laitières (30 engins).
- ✓ Mise en oeuvre de la stratégie nationale d'amélioration génétique.



- ✓ Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des Organisations de producteurs, de professionnels et des interprofessions.
- ✓ Amélioration des itinéraires techniques et l'accès aux intrants d'élevage.
- ✓ Etude sur les marchés potentiels de produits transformés.
- ✓ Etude sur l'organisation des circuits commerciaux internes et externes.

Action 3 : Développement de la culture fourragère et de production d'aliments concentrés

- ✓ Augmentation des superficies destinées aux cultures fourragères : 7000 ha.
- ✓ Mise en place de 03 usines de fabrication d'aliments de bétail pour vaches laitière et engraissement.
- ✓ Formation et encadrement d'opérateur locaux travaillant dans le domaine de culture fourragère.
- ✓ Formation et promotion des techniques d'amélioration de la qualité des aliments pour bétail : fauche, enrichissement à l'urée, blocs multi nutritionnels. 24 sessions de formation et installation de 12 unités améliorées.

Action 4 : Développement de la Filière Avicole

- ✓ Mise en place de complexes modernes de production avicole (3).
- ✓ Mise en place de 2 usines de fabrication d'aliments de volailles (100 000 T de capacité/an).
- ✓ Construction et équipement de 2 abattoirs spécialisés (abattage + découpe + emballage).
- ✓ Mise en place de points de vente spécialisés répondants aux normes de qualité requises (12).
- ✓ Construction et équipement d'unités de fabrication de charcuteries de volailles (2).
- ✓ Renforcement des infrastructures de transport frigorifiques (15) et d'animaux vivants(30).
- ✓ Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des Organisations de producteurs, de professionnels et des interprofessions.
- ✓ Amélioration des itinéraires techniques et l'accès aux intrants d'élevage.
- ✓ Etude sur les marchés potentiels de produits transformés.
- ✓ Amélioration de la recherche notamment sur la génétique et l'alimentation.
- ✓ Etude sur l'organisation des circuits commerciaux internes et externes.



- ✓ Réalisation d'actions de Promotion pour la filière (Promotion des produits avicoles et développement d'un label mauritanien, organisation de foires (régionales et/ou nationales, etc.).
- ✓ Promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois spécifiques aux femmes et aux jeunes.

Programme 3 : Développement du Pastoralisme et de l'élevage familial

Objectifs :

Objectif général : Développer de façon durable les systèmes d'élevage pastoraux et le petit élevage traditionnel et familial en mettant l'accent sur la gestion rationnelle des ressources pastorales, le développement des ressources hydrauliques pastorales, la valorisation des systèmes et des savoirs traditionnels et la diversification des petits élevages.

Objectifs spécifiques :

- ✓ Assurer une gestion durable et rationnelle des ressources pastorales naturelles (eaux, pâturages et produits de forêt).
- ✓ Valoriser le bétail sur pied et intégrer le système de production pastorale et les filières compétitifs.
- ✓ Renforcer la capacité d'adaptation des systèmes pastoraux d'élevage extensif aux milieux difficiles, à travers :
 - La valorisation des ressources zoo-génétiques locales et l'amélioration des races locales.
 - La diversification des systèmes d'élevage traditionnel par l'introduction de l'élevage de basse cours, l'apiculture.
 - L'amélioration des itinéraires techniques et l'accès aux intrants d'élevage.
 - La promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois spécifiques aux femmes et aux jeunes.
 - La valorisation et la promotion des savoirs traditionnels liés à l'élevage.

Action 1 : Amélioration de la gestion des ressources pastorales

- ✓ Développement des parcours naturels : création de pistes de désenclavement, ensemencement et protection des parcours.



- ✓ Mise en place d'un système d'alerte précoce sur les crises pastorales.
- ✓ Elaboration et diffusion des textes réglementaires liés à la gestion des parcours et des ressources en eau pastorales : 1 décret et 3 arrêtés seront élaborés, traduits en langues nationales et diffusés dans 20 sessions de sensibilisation au bénéfice de 1000 participants.

Action 2 : Développement des ressources hydrauliques pastorales

- ✓ Développement du système de gestion durable et intégrée des ressources en eau, aménagement de points d'eau pour l'abreuvement : Installation de 70 forages et puits pastoraux, surcreusement de 90 marres.
- ✓ Adaptation des systèmes de gestion locale des ressources hydrauliques pastorales,

Action 3 : Appui aux populations pastorales et aux petits éleveurs

- ✓ Renforcement des capacités des organisations de pasteurs : création, formation et soutien logistique à 90 associations locales.
- ✓ Promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois spécifiques aux petits éleveurs : appui à 80 groupes et/ou unité d'élevage familial.
- ✓ Appui à la transformation traditionnelle des produits et sous-produits de l'élevage : séchage des viandes, tannage traditionnel...14 unités.
- ✓ Amélioration de l'autonomisation économique des femmes dans le milieu rural.
- ✓ Développement des caisses d'épargne et des crédits adaptées à l'élevage (inclusivité financière).
- ✓ Appui aux activités culturelles valorisant les savoirs traditionnels.

Action 4 : Développement de l'élevage de basse cours et la diversification

- ✓ Promotion de l'aviculture traditionnelle à travers le développement d'unités élevage familiales améliorées : 300 unités avicoles.
- ✓ Diversification de la production (élevage de pintade, dinde, Autruche, ...) : 70 unités.
- ✓ Installation et accompagnement d'unités d'élevage apicole : 20 unités.



Programme 4 : Amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire

Objectifs:

Objectif général : améliorer la santé animale et la santé publique vétérinaire en vue d'améliorer la productivité du cheptel et contribuer au bien-être des consommateurs.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer la capacité technique et opérationnelle des SV.
- Redynamiser le système de surveillance épidémiologique.
- Augmenter la couverture vaccinale du cheptel national.
- Maintenir l'assurance qualité et salubrité des produits alimentaires d'origine animale.

Actions :

Le programme P3 s'articule autour de 3 actions :

Action 1 : Renforcement des capacités des services vétérinaires et zootechniques

- ✓ Renforcement de la capacité technique et opérationnelle des SV avec des dotations en ressources humaines.
- ✓ Redynamisation du système d'épidémiosurveillance.
- ✓ Renforcement des capacités de diagnostic de l'Office National de Recherche et Développement de l'Élevage (ONARDEL).
- ✓ Dotation des services de terrain en moyens logistiques adéquats pour assurer la mobilité des agents : 30 Véhicules 4X4 et 56 motos.
- ✓ Mise en place d'un Centre de certification et de contrôle avec 8 antennes régionales.
- ✓ Définition d'une politique de maillage du territoire et de délégation au secteur privé sur la base d'une démarche de délégation des opérations de prophylaxie collective à travers la délivrance du mandat sanitaire sous le contrôle et la supervision de l'Etat.
- ✓ Actualisation de la législation vétérinaire et promulgation des décrets d'application du code de l'élevage loi N° 2004-024 .



Action 2 : Amélioration de la santé publique vétérinaire :

- ✓ Renforcement du laboratoire existant (aménagement nécessaires, équipements appropriés et formation du personnel) pour réaliser les analyses élémentaires sur les aliments.
- ✓ Elaboration et application des programmes de promotion et d'information sur les BPH/BPF/normes / nouvelles réglementations.
- ✓ Elaboration d'un plan d'accompagnement des unités modernes et PME d'élevage en vue d'obtenir leur conformité réglementaire.
- ✓ Renforcement du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale entrées des frontières et sur le marché (effectifs, compétences, équipement de laboratoires).
- ✓ Elaboration et vulgarisation des normes sanitaires des denrées alimentaires d'origine animale.
- ✓ Consolidation des capacités de contrôle vétérinaire aux postes frontaliers terrestres, aériens et portuaires et développer les capacités des SV pour la certification de tous les animaux et produits d'origine animale.

Action 3 : Amélioration de la couverture vaccinale contre les maladies prioritaires

- ✓ Aménagement de parcs de vaccination : 250 parcs de vaccination.
- ✓ Acquisition de vaccins contre les maladies ciblées.
- ✓ Renforcement des capacités de laboratoire de l'ONARDEL pour le titrage des vaccins.
- ✓ Renforcement de la chaîne de froid et de distribution des vaccins.
- ✓ Recrutement de 80 vaccinateurs.

Montage institutionnel

29. Le PNDE sera mise en œuvre au plan institutionnel par les services centraux et régionaux du ME. En plus de ces structures, il sera mis en place un Comité de pilotage composé des représentants des acteurs du secteur d'Élevage et des représentants des ministères concernés. Le Comité veillera à garantir la mise en œuvre effective du plan opérationnel conformément au chronogramme établi.

30. Il devra veiller aussi à la cohérence d'ensemble avec les programmes du gouvernement déjà existants et en cours de mise en œuvre. L'Etat assurera l'exécution des tâches relevant de ses fonctions régaliennes.

- Réglementation et normalisation du secteur et de ses filières.



- Contrôles de qualité et sanitaires des produits (matières premières et produits finis) et installations de production, de transformation et de commercialisation.
 - Contrôle sanitaire aux frontières.
 - Intelligence économique sur le secteur.
 - Programmation et financement d'infrastructures structurantes et fonds d'appui aux filières prioritaires.
31. Les acteurs des filières productives, participent à l'amélioration de l'organisation générale du secteur, la professionnalisation des filières et des conditions de production, la promotion des produits animaux des locaux, la collecte d'informations et production de statistiques fiables, la protection des intérêts des membres des OPE.
32. Il s'agira de collecter toutes les informations indispensables pour la vérification de l'effectivité des indicateurs de surveillance ou d'impacts attendus pour chaque axe stratégique par les services concernés.
33. Le niveau d'exécution des activités de chaque axe stratégique sera suivi par le Comité de pilotage à travers le système de suivi-évaluation mis en place. Un rapport trimestriel du Comité permettra de vérifier l'exécution des activités planifiées, et les écarts significatifs seront analysés.



PREMIERE PARTIE

CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE DU PAYS ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR



I. INTRODUCTION

La République Islamique de Mauritanie s'est dotée en 2013 d'une stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et d'une loi d'orientation agricole. L'élaboration de ces cadres d'orientation sectoriels est intervenue au moment où le secteur de l'élevage et celui de l'agriculture appartenaient à un seul Ministère. Depuis 2014, cette situation a évolué avec la création de deux départements distincts.

Ainsi, l'élevage, dont l'importance dans la vie économique et sociale n'est plus à démontrer, a été érigé en un Ministère à part entière. L'objectif stratégique que lui confère la SDSR demeure cependant le même, à savoir, promouvoir un secteur intensif et compétitif, par le développement privilégié des filières animales d'une part, et la valorisation de l'élevage extensif d'autre part, à travers notamment la gestion durable des ressources naturelles.

En cherchant ainsi à promouvoir le développement de l'élevage, plusieurs actions ont été mises en œuvre ou sont en cours de réalisation à travers des programmes et projets nationaux et régionaux initiés par l'Etat, par des organisations socioprofessionnelles et des ONG en collaboration ou non avec les partenaires au développement. Le tout se déroulant dans un contexte national favorable au développement du secteur, créé par une réelle et forte volonté politique de développement des filières et une diversification des activités du Ministère.

Néanmoins, le secteur de l'élevage a été, jusqu'à présent, largement négligé dans les dépenses publiques, mais un changement est attendu avec l'adoption d'un cadre des dépenses à moyen terme élevage (CDMTI) pour la période 2018-2020.

Aussi est-il impératif pour l'opérationnalisation de la SDSR et répondre davantage mieux aux besoins des acteurs et partenaires du secteur de disposer d'un plan national de développement de l'élevage (PNDE) qui constituera ainsi un outil de référence pour les années à venir.

L'objectif général consiste à assurer une augmentation durable des productions animales afin de contribuer à améliorer et accroître la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de l'insécurité alimentaire, à l'emploi de jeunes et à une croissance accélérée et une prospérité partagée.

Ce plan stratégique permettra de moderniser le secteur de l'élevage, formaliser ses activités, assurer son accès aux financements, améliorer son climat des affaires et attirer des



investissements directs étrangers. De plus, il permettra de développer une industrie agro-alimentaire prospère et diversifiée selon la spécificité de chaque zone d'élevage. Cette industrie, en plus de son augmentation de la valeur ajoutée du secteur, peut jouer le rôle du catalyseur du secteur de l'industrie manufacturière dans son ensemble.

Ce rapport vise à identifier et formuler, selon une démarche participative, un plan national de développement de l'élevage avec un plan d'action, un calendrier et une estimation financière.



II. CONTEXTE

II.1. Contexte géographique

La République Islamique de Mauritanie est située en Afrique de l'ouest entre le 15ème et le 27ème degré de latitude nord et le 5ème et 17ème degré de longitude ouest, avec une superficie de 1.030.000 km² environ. Elle est limitée au Nord-ouest par le Sahara Occidental, au Nord-est par l'Algérie, à l'Est et au Sud-est par le Mali, au Sud-ouest par le Sénégal et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Son littoral s'étend sur plus de 700 Km. (Figure 1).

Sur un territoire couvert à 75% par des zones désertiques ou semi-désertiques, on distingue trois zones éco-climatiques :

- ✓ La zone sahélo-soudanienne à climat tropical sec est caractérisée par huit mois de saison sèche dans l'extrême sud du pays (pluviométrie supérieure ou égale à 400 mm).
- ✓ La zone sahélo-saharienne à un climat subdésertique au centre et elle est caractérisée par une forte amplitude thermique et une pluviosité comprise entre 200 et 400 mm.
- ✓ La zone saharienne a un climat désertique au nord et caractérisée par une pluviométrie inférieure à 200 mm/an.

Les sécheresses successives ont accentué la désertification du pays. Les températures sont plus tempérées sur la côte grâce aux alizés maritimes et la région du fleuve est plus humide.

Au total, le pays est largement exposé à la désertification et à l'impact des changements climatiques avec en particulier, la diminution du couvert végétal, les fluctuations pluviométriques, l'érosion des sols, etc.

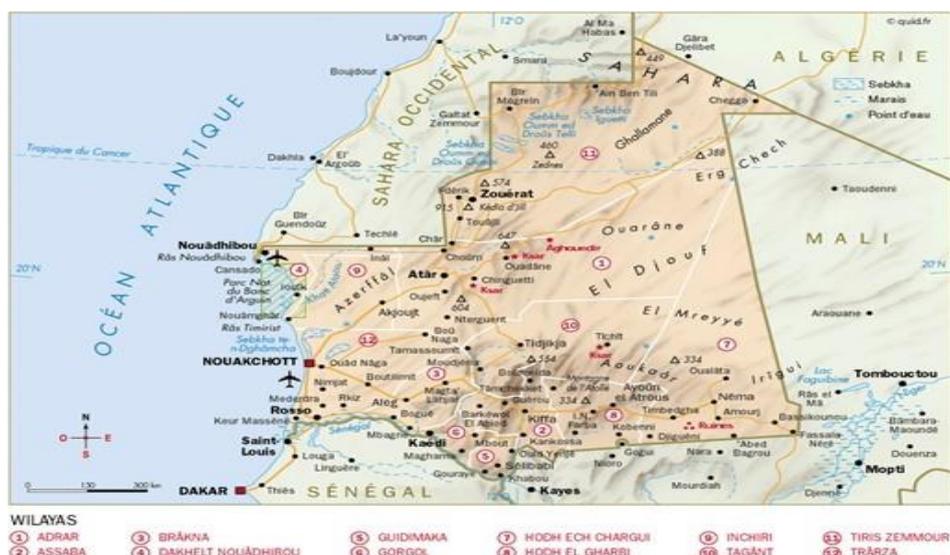


Figure 1: Carte de la Mauritanie



II.2. Contexte administratif

L'organisation du pays découle de l'Ordonnance N°90-002 du 30 janvier 1990 portant organisation de l'administration territoriale qui a subdivisé la République Islamique en *wilaya*, circonscription administrative publique non dotée de la personnalité morale. Placée sous l'autorité d'un *Wali* (Gouverneur de Région), la *wilaya* est subdivisée en *moughataa*, circonscription administrative publique également non dotée de la personnalité morale. La *moughataa* est placée sous l'autorité d'un *Hakem* (Préfet de Département) et elle recouvre une ou plusieurs communes.

Sont institués au niveau de la *wilaya* (i) un comité administratif composé des *hakem*, des chefs de service et des maires de la *wilaya* présidé par le *Wali* et (ii) une assemblée de la *wilaya* qui est le comité administratif élargi à des représentants des organisations socioprofessionnelles. L'article 53 de la Constitution de 1961 posait les principes d'une subdivision du territoire en communes mais il faut attendre 1986 pour que soit amorcé le mouvement de communalisation du pays avec la création progressive de 207 communes urbaines et rurales auxquelles s'ajoutent en 2001 les 9 communes de Nouakchott et sa communauté urbaine. Actuellement, la Mauritanie est subdivisée en 15 *wilayas*, 55 *moughataa* et 218 communes.

II.3. Contexte économique

L'économie mauritanienne est fortement marquée par l'existence de deux dynamiques qui structurent l'évolution socio-économique du pays (dualité économique). D'une part, une économie de type moderne se développe autour des mines, des industries extractives et de la pêche et elle est de plus en plus considérée comme prioritaire pour porter la croissance du pays. D'autre part, une économie de subsistance, essentiellement basée sur l'agriculture pluviale, l'élevage, les activités connexes et informelles, le petit commerce et la pêche artisanale côtière et continentale.

Le pays a connu une forte croissance caractérisée par une hausse annuelle moyenne de 5,1% du PIB réel entre 2001 et 2014. Après ces rythmes soutenus, la croissance du PIB s'est nettement ralentie en 2015 suite à un ensemble de chocs qui ont affecté l'activité économique à la fin de l'année 2014. Toutefois, en 2016, la situation économique et financière s'est redressée progressivement avec une reprise modérée de la croissance, à la faveur des résultats favorables des sous-secteurs agricole et de la pêche ainsi que du redressement du sous-secteur minier ; de la faible évolution des prix à la consommation ; du solde budgétaire devenu légèrement excédentaire et du niveau confortable de réserves officielles de change. (REF, 2016)

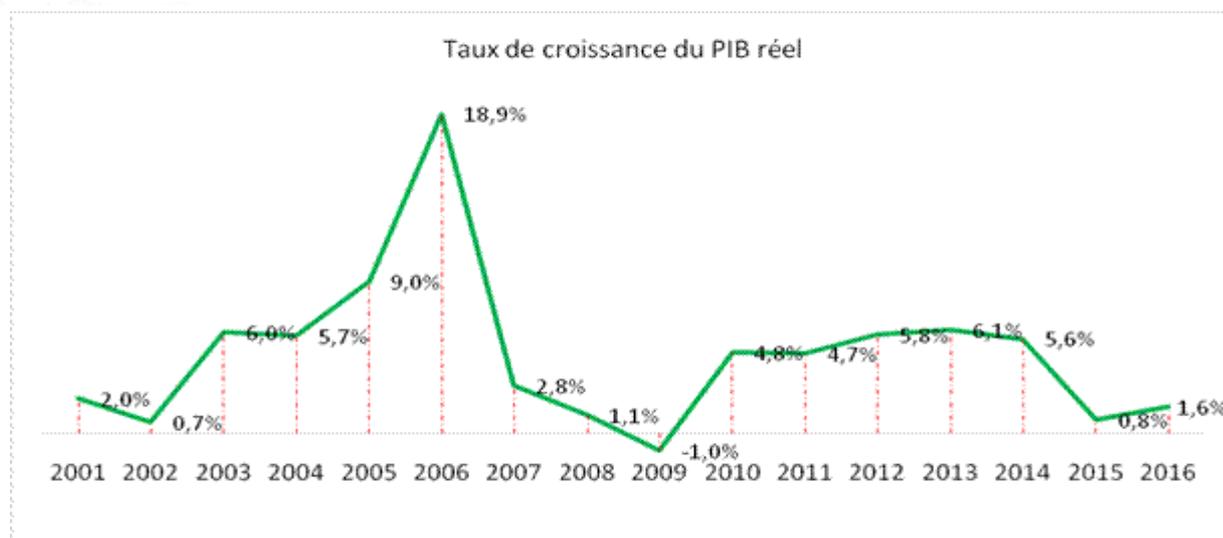


Figure 2 : Taux de croissance du PIB réel

Malgré une croissance relativement élevée mais portée seulement par l'économie de type moderne, la pauvreté reste présente et s'observe au niveau des revenus, conditions de vie et potentialités et elle demeure un phénomène rural.

Selon les résultats de l'EPCV 2014, le taux de pauvreté s'élève à 31%, contre 42% en 2008, 46.7 % en 2004 et 51% en 2000, soit une réduction de 1.07 point par an sur la première période (2000-2004), 1.17 point en moyenne sur la deuxième période 2004-2008 et 1.83 sur la dernière période 2008-2014. Au total, les efforts de lutte contre la pauvreté depuis les 14 années passées ont permis de gagner 20 points sur la voie de l'éradication de ce fléau. L'enquête montre également que le taux de chômage est de 12.85% et que l'indice de Gini (mesurant l'inégalité) est de 34% en 2014 contre 38% en 2008. La pauvreté reste un phénomène rural en termes d'incidence (P0), de profondeur (p1) et de sévérité (p3), tandis que le chômage demeure un phénomène urbain.

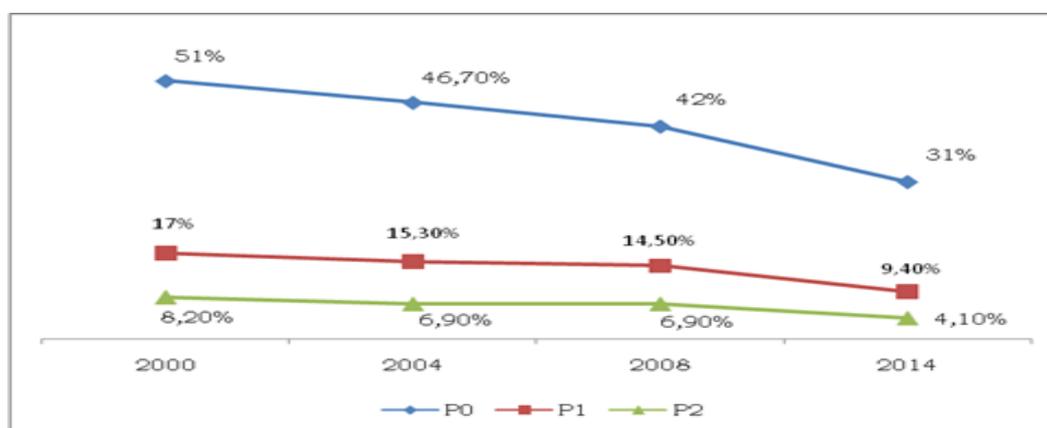


Figure 3: Evolution de la pauvreté 2000-2014



II.4. Contexte social

La population de la Mauritanie est estimée à 3 461 000 d'habitants (Office National de la Statistique, 2013). La densité moyenne de population est de l'ordre de 3 habitants par km². Elle fait partie des cinq densités les plus faibles avec moins de 4 habitants au km² (Namibie : 2,6 h./km², Mauritanie : 3,3 h./km², Libye : 3,4 h./km², Botswana 3,5 h./km² (RISAP).

Les rives du fleuve Sénégal connaissent une plus grande concentration humaine au km² concomitante aux spécificités des zones agricoles. Nouakchott, la capitale, est devenue une agglomération importante qui accueille, aujourd'hui, 27% de la population (Tableau 1). La ville de Nouakchott constitue un centre de consommation en forte croissance du fait des effectifs de la population et d'un pouvoir d'achat relativement plus élevé. L'urbanisation contribue fortement aux importations de produits de consommation.

Tableau 1: Répartition de la population par Wilaya et par sexe

WILAYA	Population			Nbre de Ménages	Taille Moyenne des Ménages	RGPH 2000	RGPH 2013
	Hommes	Femmes	Total				
HodhEchargui	174830	204839	379669	78444	5,3	281600	379669
Hodh El Garbi	136978	150185	287163	50383	5,7	212156	287163
Assaba	146552	168507	359447	53767	5,9	242265	359447
Gorgol	156120	168308	324428	43213	7,6	242711	324428
Brakna	153906	167829	321735	45182	6,6	247006	321735
Trarza	174338	186372	360710	48700	5,4	268220	360710
Adrar	39400	39900	79300	10901	5,4	69542	79300
Dakhlet Nouadhibou	59540	41950	101490	23258	5,3	79516	101490
Tagant	42678	48322	91000	14314	5,3	76620	91000
Guidimakha	135126	143663	278789	24283	10,8	177707	278789
Tiris Zemmour	28653	22886	51539	9369	5,4	41121	51539
Inchiri	9298	7134	16432	3007	5,5	11500	16412
Nouakchott	465244	434643	899887	152427	5,9	558195	899887
Ensemble	1 669 457	1 718 411	3 387 868	557 248	6,1	2 508 159	3 551 569

Source : Résultats du recensement de la population 2013



Au fur et à mesure du développement des infrastructures routières, les populations se fixent le long de celles-ci pendant que l'urbanisation se développe aux niveaux d'agglomération de différentes importances. Par ailleurs, les crises alimentaires récurrentes (sécheresses, attaques acridiennes), les tendances à l'urbanisation sous-tendues par le développement des services et des opportunités plus diversifiées en ville, entretiennent l'exode rural principalement vers Nouakchott mais aussi vers les centres urbains secondaires.

Malgré l'importance de l'exode rural et la forte tendance à l'urbanisation, plus de la moitié de la population reste rurale, vivant essentiellement des activités agricoles et sylvopastorales. L'aridité du territoire relègue l'agriculture à l'Est et au Sud Est du pays (300 à 600 mm de pluie par an), le long du fleuve Sénégal et dans les oasis situées au pied des massifs.

Le pays a connu une forte croissance caractérisée par une hausse annuelle moyenne de 5% du PIB réel entre 2010 et 2013 avant de subir les effets liés à la détérioration des prix des matières premières à partir de 2014. La perspective à moyen terme demeure encourageante, avec un taux de croissance du PIB de 6,7 % en 2013.

II.5. Contexte régional

Au niveau régional, la Mauritanie fait partie de l'UMA (Union du Maghreb Arabe). Tout en n'étant plus membre de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), depuis janvier 2001, la Mauritanie continue néanmoins de faire partie d'organisations sous- régionales à vocation plus spécifique tel que l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal), le CILSS (Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel) et la Communauté des Etats sahélo-sahéliens (CENSAD). En outre, dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-CE, la Mauritanie a établi un accord de coopération avec l'Union Européenne, signé à Cotonou en juin 2000.

II.6. Politiques et stratégies mises en œuvre

La Mauritanie a élaboré en 2000, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015. Le processus d'élaboration de ce document stratégique s'est déroulé en plusieurs phases et suivant une démarche participative qui a associé les départements ministériels, les services déconcentrés de l'Etat, la société civile, les collectivités territoriales, les experts, les partenaires...

Aligné sur les OMD, le CSLP reposait sur cinq axes stratégiques :

- (i) accélération de la croissance économique et stabilisation du cadre macroéconomique,
- (ii) ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres,
- (iii) développement des ressources humaines et expansion des services de base,



- (iv) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités,
- (v) renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination (depuis 2006).

La mise en œuvre de cette stratégie de développement a été réalisée à travers trois plans d'action : CSLP I (2001-2004), CSLP II (2006-2010) et CSLP III (2011-2015).

Durant toute cette période, l'Etat a mis en place des actions volontaristes en faveur d'un développement économique et social, harmonieux, durable, capable de lutter contre la pauvreté et de réaliser les OMD. Néanmoins, des événements politiques, économiques et climatiques majeurs ont affecté profondément le déroulement de cette démarche et le degré de réalisation des objectifs fixés pour cette stratégie.

Suite à l'adoption de ce cadre général de politiques publiques, la première Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) élaborée en 1998 a été révisée en 2001 pour prendre en considération les nouvelles orientations du CSLP. Cette première **Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) 2001-2015** a sans doute joué un rôle structurant pour les politiques publiques dans le secteur rural. Les orientations stratégiques sur les cinq ans portaient sur le renforcement de la gouvernance, le développement des piliers de la croissance accélérée et de l'émergence, les dynamiques nouvelles pour l'économie et les priorités transversales, la consolidation de l'investissement humain et la promotion de la protection sociale. Pour autant ce premier document stratégique n'a pas aidé à conduire les changements relatifs aux implications successives du secteur privé et de l'État pour le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage au cours des années 2000 (PNDEA, 2014).

Mais sa mise en œuvre a été marquée par un relatif manque d'équilibre dans le traitement des secteurs. Aussi, peu d'intérêt a été effectivement porté au secteur de l'élevage comme à celui de l'agriculture pluviale, etc. Cette stratégie, définie pour l'horizon 2015, n'a pas non plus fait l'objet d'une évaluation permettant de vérifier la pertinence des choix stratégiques retenus. La transformation du secteur a été d'autant plus difficile que l'efficacité de l'action publique a été réduite par le manque de système d'opérationnalisation et de suivi-évaluation, singulièrement dans le secteur de l'élevage (RISAP, 2014).

Parallèlement à la SDSR, la **Stratégie agroalimentaire de la Mauritanie**(2001) a posé les jalons d'un développement des filières porteuses à l'horizon 2015. Cette tendance sera confirmée et renforcée dans les différents plans du CSLP avec l'appui constant des partenaires techniques et financiers.

A partir de 2013, la nouvelle **SDSR, Horizon 2025**, est retenue comme le nouveau cadre de référence des interventions de l'Etat, des Partenaires du Développement, de l'ensemble des



acteurs opérant pour le développement du secteur rural, notamment les opérateurs privés nationaux et les investisseurs potentiels étrangers..

La SDSR repose sur 7 fondements et définit 5 axes stratégiques et 5 domaines stratégiques d'appui intrinsèques au développement des secteurs de l'Élevage et de l'agriculture.

Figure 4 : Fondements de la SDSR

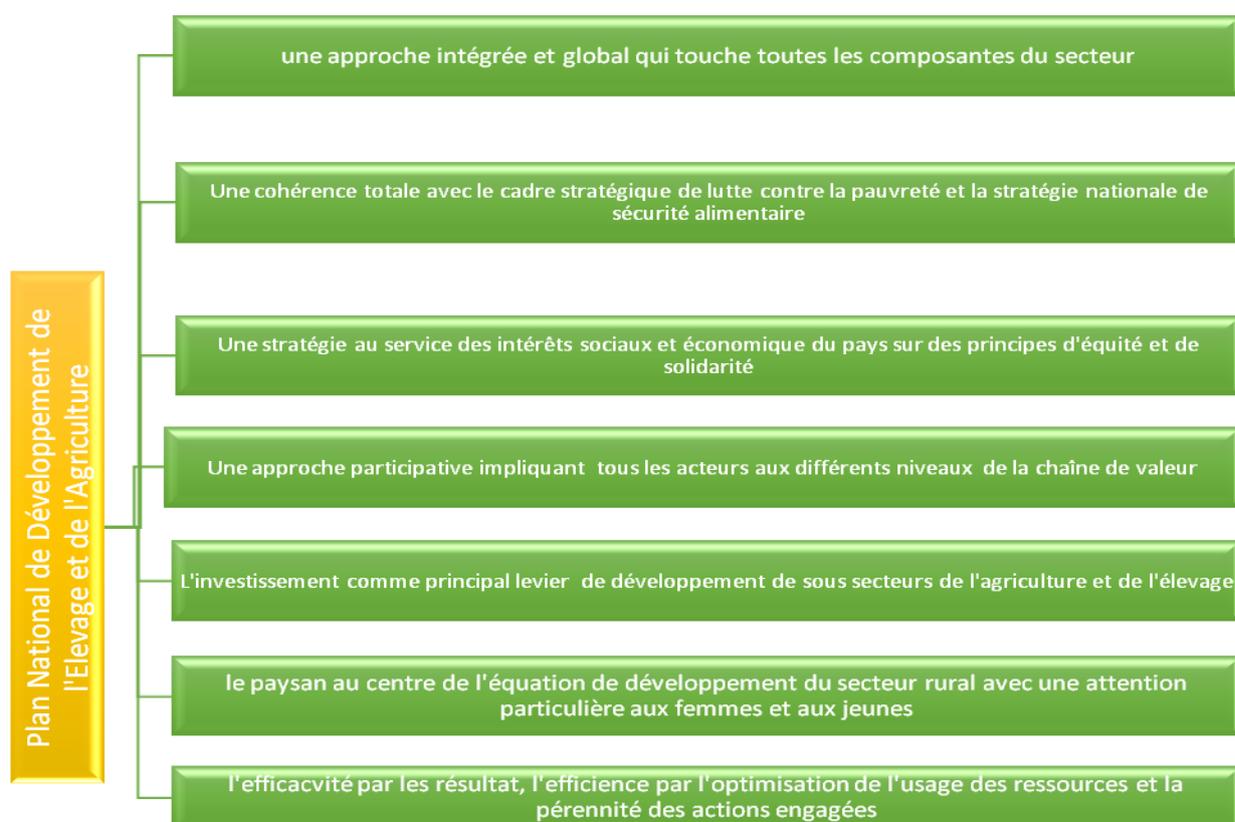




Tableau 2 : axes stratégiques de la SDSR

Promotion de l'Élevage	Développement des filières animales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité	Promotion d'un sous-secteur de l'élevage intensif et compétitif par le développement des filières animales porteuses et la valorisation de l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles
Promotion de l'Agriculture	Développement des filières végétales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité	Promotion d'une agriculture compétitive par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance
Développement local	Appui renforcé du développement local pour passer de l'agriculture de subsistance à des productions animales et végétales compétitives	Implication et renforcement des compétences des organisations socioprofessionnelles et communales
Maîtrise de la gestion des ressources naturelles	Gestion rationnelle et participative des ressources naturelles pour un développement durable des filières animales et végétales	Structuration, formation et responsabilisation des organisations socioprofessionnelles dans la gestion rationnelles des ressources naturelles
Adaptation du cadre juridique et institutionnel	Bonne gouvernance et responsabilité des acteurs	Consolidation et complément du cadre juridique et institutionnel actuel pour un accompagnement efficace et adapté à l'opérationnalisation de la stratégie de développement du secteur

Cinq (5) domaines stratégiques d'appui ont été également retenus à savoir : (i) infrastructures, (ii) Recherche, (iii) Conseil rural et formation, (iv) Financement et (v) Commerce.

Les objectifs de la SDSR sont de : (i) mettre en place des infrastructures rurales adaptées, (ii) promouvoir une recherche développement ciblée et un dispositif de formation et de conseil rural opérationnel impliquant les acteurs au long de la chaîne de valeur et intégrant l'environnement, (iii) assurer un financement suffisant et adapté à la demande des acteurs et (iv) appuyer les services commerciaux tout en renforçant le rôle des ministères concernés. Dans la SDSR, l'Etat mauritanien a dégagé en termes de priorités pour le secteur de l'élevage : (i) la prévention et la gestion des effets néfastes des sécheresses (ii) le développement d'un élevage intensif (iii) l'optimisation de l'élevage extensif et de la gestion des ressources pastorales (iv) le renforcement des compétences des services vétérinaires (publics et privés), (v) le développement des filières animales, (vi) le renforcement de l'organisation et des capacités des éleveurs (vii) la restructuration du secteur financier en fonction des besoins spécifiques de financement du secteur, (viii) la création d'une base de données sur les filières animales (données techniques et commerciales) et (ix) la création d'un fonds de lutte contre les calamités naturelles et le renforcement de la formation professionnelle.



Ce cadre de référence est complété par la promotion des filières considérée comme une option nationale, exprimée dans différents documents de politique et de stratégie (SDSR, Horizon 2025, SNSA, Lettre de politique de développement de l'élevage, Code pastoral, plans d'action). Cette option est réaffirmée dans la continuité de la mise en œuvre des projets PADEL et ProlPruf de la décennie précédente.

Le cadre de référence est également accompagné juridiquement par la Loi d'Orientation pastorale pour son opérationnalisation. Enfin une restructuration du Ministère du Développement Rural a abouti à la création d'un Ministère de l'Elevage directement responsable de la mise en œuvre en ce qui concerne le secteur de l'élevage et suivant les dispositifs et mécanismes à l'échelle centrale et régionale pour améliorer la qualité des services régaliens. L'opérationnalisation de la SDSR se matérialise dans le Plan National de Développement du Secteur Rural qui se décline en un plan spécifique pour l'Agriculture (stricto sensu) et l'élevage.

La revue institutionnelle agro-pastorale (RISAP, 2014) a permis de disposer de jalons pour décliner les actions et mesures de réformes pour réduire les contraintes et inverser les tendances institutionnelles défavorables à la sécurité alimentaire, à l'emploi, au développement local, à la gestion durable des écosystèmes et au genre. La volonté du gouvernement mauritanien pour le développement de l'élevage y a été affirmée dans le cadre de (i) la stratégie du développement secteur rural (SDSR) à l'horizon 2025 et de (ii) la loi d'orientation agricole et pastorale (LOAP). Ainsi, en parallèle et en interaction avec le Plan National de Développement de l'Agriculture dont la formulation date de 2015 et du Programme de Développement Rural intégré, 2013-2018, le Plan National de Développement de l'Elevage constitue une « déclinaison opérationnelle de la SDSR » sous forme de plans d'action pour assurer le maximum d'efficacité et d'efficience dans son processus de mise en œuvre dans le secteur de l'élevage. Conformément au PNDEA, le PNDE s'inscrit dans un paradigme opérationnel basé sur 4 piliers stratégiques que sont :

- ***le renforcement du rôle de l'Etat et des PTF ;***
- ***la promotion de l'investissement privé et solidaire ;***
- ***la responsabilisation des acteurs et la promotion du PPP ;***
- ***P'assainissement des conditions cadres et l'amélioration du climat des affaires.***

A partir de 2016, la SCAPP a remplacé le CSLP pour donner un nouvel essor de la politique publique avec l'adoption au niveau international des Objectifs de développement durable (ODD). Cette stratégie repose sur trois (3) leviers stratégiques d'intervention qui se complètent mutuellement aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté : (i) promotion d'une

croissance économique forte, inclusive et durable ; (ii) développement du capital humain et accès aux services de base ; et (iii) renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. Elle sera mise en œuvre à travers des Plans d'actions pluriannuels.

La SCAPP a mis le secteur de l'élevage au cœur du processus de développement économique et social du pays. Elle a repris et renforcé les approches retenues dans la nouvelle SDSR.



III. DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

Le secteur de l'élevage est au cœur de l'économie de subsistance même si le mode de vie nomade régresse surtout dans le Sud du pays, (5% aujourd'hui contre 60% dans les années 1960). L'élevage mauritanien reste pour l'essentiel de type extensif. Le taux de croissance net était estimé en 2002 à 0,7% pour les camelins, 1,4 pour les bovins et 5,1% pour les ovins et caprins. Il n'existe aucune base fiable qui permettrait de connaître les effectifs de différentes espèces animales présentes en Mauritanie.

Au cours des trois dernières décennies, le secteur de l'élevage a été marqué par des évolutions profondes provoquées principalement par les sécheresses occasionnant une forte diminution du cheptel et des perturbations socio-économiques au sein des communautés pastorales et agropastorales dans une moindre mesure. L'accélération consécutive de l'exode rural et la tendance à la concentration des troupeaux aux mains de grands propriétaires surtout urbains ont suscité des dynamiques complexes aux conséquences multiples sur les systèmes d'élevage, les moyens d'existence, la compétition pour l'accès au foncier et aux ressources naturelles. Par la suite, le retour des bonnes pluviométries de ces dernières années semble avoir permis une reconstitution globale du cheptel et une stabilité relative des petits exploitants.

Parallèlement, les dernières décennies ont été le moment d'une forte sédentarisation de populations à l'origine occupant des terroirs pastoraux. Ce mouvement a entraîné une sortie d'acteurs du secteur d'élevage avec des répercussions négatives sur les systèmes d'élevage comme la régression des systèmes nomades, la réduction spatiale et temporelle des transhumances, l'obligation de pouvoir survivre en dehors des réseaux traditionnels communautaires ou familiaux et également par une compétition accrue sur les ressources pastorales.

III.1. Effectifs

En 2002, les effectifs estimés étaient de 1 497 000 bovins, 1 114 000 camelins, 5 171 000 ovins et 3 414 000 caprins. Pour les périodes plus récentes, les estimations varient suivant les références et les plus récentes rapportées comme estimations statistiques publiées par le Ministère de l'élevage donne pour 2016 des effectifs qui marquent une progression régulière des effectifs avec en particulier une rapide progression des petits ruminants à plus de 19 millions de têtes contre 1,9 millions de bovins et 1 418 000 camelins.



Tableau 3: Evolution des effectifs du cheptel de la Mauritanie

Effectifs	2012	2013	2014	2015	2016
Bovins	1749076	1773563	1798393	1823537	1949101
Ovins	9593464	10073138	10576795	11105634	11660916
Caprins	6394326	6714042	7079744	7402232	7772343
Camelins	1379417	1389037	1398796	1408588	1518448

Source : ME/DPCSE 2016

Les effectifs du cheptel mauritanien ont donc subi des variations importantes depuis 1964 (date des premières statistiques disponibles). Malgré des baisses périodiques dues aux différentes sécheresses, les bovins ont eu sur la durée des effectifs stables alors que les petits ruminants et les camelins ont beaucoup moins souffert de la sécheresse du fait de leurs aptitudes physiologiques. Il est admis que les troupeaux se sont reconstitués et leurs effectifs sont supérieurs à ceux existants avant les cycles de sécheresses commencés en 1968. L'évolution récente de ces effectifs est liée à la relative stabilité de la prévalence des principales maladies animales mais aussi du fait d'une bonne pluviométrie enregistrée lors de cette dernière décennie.

III.2. Importance socio-économique et culturelle de l'élevage

La contribution du secteur de l'élevage à la croissance de l'économie nationale est importante. Sa contribution à la formation du PIB national s'élève à 24.1% en moyenne sur la période 2001-2015 avec 76.9 % de la valeur ajoutée du secteur rural.

Comme l'indique le graphique ci-contre, le PIB réel du secteur de l'élevage est passé de 120 milliards MRO en 2001 à 187 milliards en 2016, soit un taux de croissance annuel moyen de 3%.

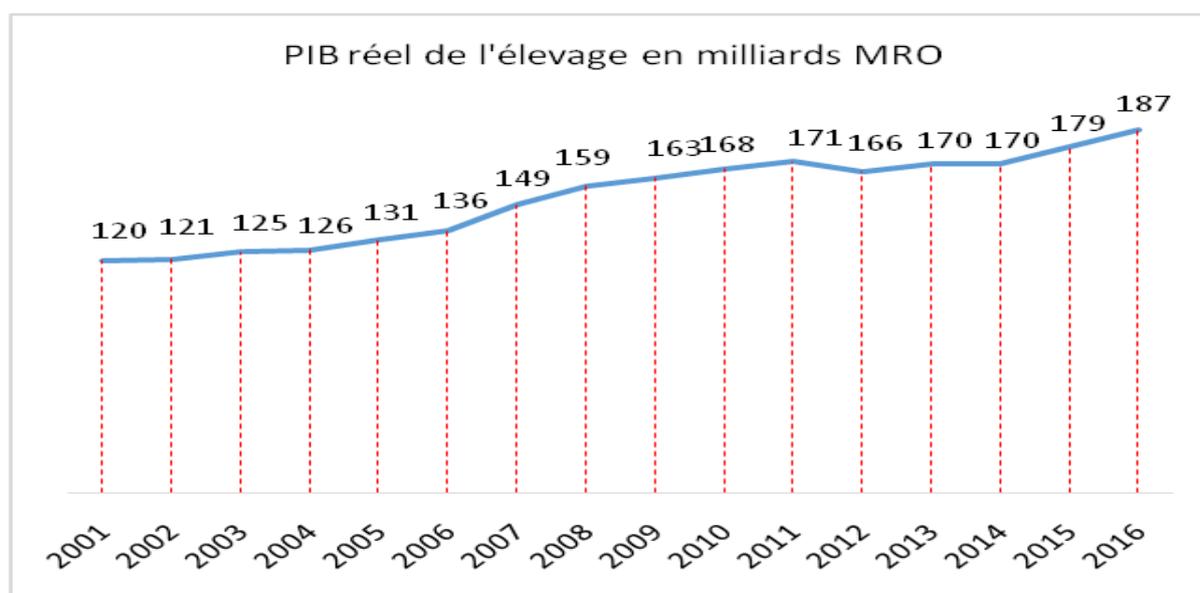


Figure 5 : PIB réel de l'élevage

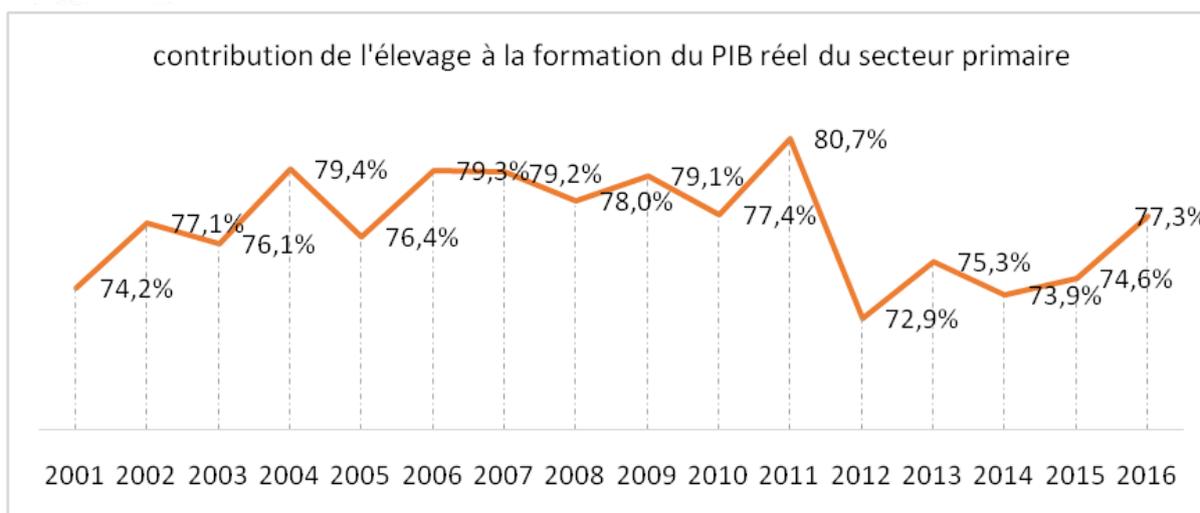


Figure 6 : Contribution de l'élevage à la formation du PIB réel du secteur primaire

En sus de la formation de la valeur ajoutée nationale, le secteur de l'élevage contribue également à la distribution et la répartition des ressources et revenus générés. Les revenus des producteurs représenteraient ainsi près de 80% de la valeur ajoutée du secteur au stade producteur et les activités rémunératrices en amont ou en aval de la production généreraient quant à elles 12% de la valeur ajoutée du secteur.

La contribution du secteur est soumise à des incertitudes liées à son mode de gestion toujours très traditionnel avec une faible utilisation d'intrants marchands. Les productions animales sont tributaires du disponible fourrager des pâturages naturels et sont donc fortement marquées par la saisonnalité et la cyclicité de la pluviométrie et ses conséquences sur les réserves en biomasse et en eaux. Les productions sont caractérisées en général par des périodes courtes de gain de poids et d'augmentation de la production laitière en hivernage (3-4 mois) suivies par des périodes plus longues de pertes de poids et baisse de la production laitière en saison sèche (8-9 mois). La vente du bétail sur pied et des produits dérivés (lait, viande, beurre, peaux, laines etc.) est la principale source de revenu de l'éleveur.

Le secteur de l'élevage est également pourvoyeur d'emplois au niveau des systèmes de production comme aux divers échelons des filières. On cite de nombreux emplois à temps plein ou partiel et des chaînes déterminés par les itinéraires techniques et le niveau de spécialisation dans les chaînes de valeur (bergers, largement recrutés parmi les éleveurs ayant perdu leur cheptel ou auprès de ceux qui ne disposent que d'un petit nombre d'animaux pour assurer leur survie, les puiseurs d'eau, les collecteurs, les bouchers, les transformateurs et vendeurs de lait, artisans du cuir, emplois liés au transport urbain par charrette asine etc.).



D'après les données de l'ONS, la répartition de la population occupée selon l'activité principale montre que l'élevage occupe la troisième position avec 14,6% après les activités du commerce (25,86%) et l'administration (22,3%).

Tableau 4: Evolution de la part des secteurs dans l'emploi 1988-2013

Secteurs	1988	2000	2008	2013
Agriculture	30,3%	34,8%	23,0%	9,9%
Elevage	18,9%	13,0%	12,0%	14,6%
Pêche	1,8%	2,4%	4,9%	3,3%
Industries Extractives	1,4%	0,9%	1,7%	2,6%
Industries Manufacturières	1,5%	4,8%	4,0%	6,8%
Energie	0,3%	0,5%	0,3%	1,0%
BTP	3,0%	2,5%	7,9%	7,6%
Commerce	16,6%	17,3%	32,5%	25,9%
Transport Communication	2,0%	2,9%	3,7%	5,4%
Banques/ Assurances	0,3%	0,3%	0,3%	0,6%
Administrations/services	20,1%	15,8%	9,9%	22,3%
Non déterminés	3,9%	4,9%	0,0%	0,0%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : EPCV 2014

Le secteur de l'élevage est également un secteur d'activités à forte incidence sociale car il est à la base de mécanismes de solidarité sociale traditionnelle et religieuse. Inspiré par les préceptes de la Charia, de nombreux mécanismes de redistribution de la richesse et d'appui aux plus pauvres contribuent à des filières de protection sociale qui jouent un rôle important pour le maintien de la paix sociale et la réduction de la marginalisation au sein des communautés vivant de l'élevage et soumis à ses aléas.

On distingue ainsi la *Zakat*, mécanisme de prélèvements annuels de surplus économiques (animaux) ou financiers (argent) au profit des plus démunis. Ce mécanisme permet des transferts de propriété à but de reconstitution ou de consolider des cheptels familiaux. La *Mniha*, quant à elle, est constituée par un prêt pour une durée déterminée d'une femelle en lactation afin que le



ménage bénéficiaire puisse disposer de l'usufruit de l'animal et puisse lui garantir une sécurité alimentaire sous forme de lait ou de revenu tiré du lait. Après une période convenue, l'animal et ses produits sont rendus. D'autres formes de solidarité traditionnelle ou communautaire s'appuient sur l'élevage à travers le partage et le don de produits de l'élevage au bénéfice de ménages démunis (lait, viande après des sacrifices ou lors des cérémonies).

III.3. Systèmes d'élevage

On distingue globalement trois types d'élevage : (i) l'élevage extensif, (ii) l'élevage sédentaire, (iii) l'élevage périurbain. Les principales filières porteuses sont celles des viandes rouges et du lait dont la croissance moyenne annuelle a été estimée à 2,1% pour la viande rouge, 2% pour la viande blanche, 1,4% pour le lait (FAO, 2016).

Selon l'IEPC (2002), les systèmes de production dits pastoraux peuvent être classés comme suit : (i) systèmes pastoraux nomades, (ii) systèmes pastoraux et agropastoraux transhumants, (iii) systèmes agropastoraux à élevage sédentaire associé à l'agriculture, (iv) systèmes extensifs urbains, (v) systèmes semi-intensifs. En Mauritanie, traditionnellement, les éleveurs transhumants élevaient principalement le camelin, l'ovin et le caprin dans la partie nord des axes de transhumance. La partie nord correspond pour eux à la bande Dhar, Aouker et Baten. Quant aux éleveurs de bovins, ils exploitaient de tout temps les zones centrale et sud du pays.

En 2016, la répartition géographique du bétail ruminant reflète une translation vers l'Est et une concentration subséquente du cheptel à raison de 64 % des bovins, 50 % des camelins et 49 % des petits ruminants. Une telle configuration a déterminé le choix des zones privilégiées dans l'intervention du PRAPS consacré aux systèmes pastoraux et aux zones de concentration et de passage transfrontaliers.

La dernière analyse pour le PRAPS résume la situation du secteur qui reste soumis à « un certain nombre de contraintes » réduisant l'accès aux ressources pastorales et la mobilité des pasteurs dont notamment : (i) les crises climatiques répétitives liées à la sécheresse (déficit pluviométrique pouvant dépasser le 80% de la normale), (ii) l'extension non raisonnée des cultures au détriment des droits d'usage pastoraux, (iii) la surexploitation et les feux de brousse, (iv) les épizooties et les crises sociales transfrontalières, (v) un cadre institutionnel peu incitatif se traduisant par un système de conseil rural faible en ressources humaines qualifiées, une politique relative à la recherche-développement quasi-inexistante et peu adaptée, de faibles capacités de suivi et de contrôle, (vii) la non application des textes législatifs et réglementaires, (viii) la non maîtrise des statistiques de l'élevage qui rend les régimes fiscaux peu favorables au secteur, (ix) la quasi absence de mécanismes de financement et de formation appropriés pouvant créer de nouveaux



revenus pour les ménages vulnérables, (x) le déficit d'infrastructures hydrauliques, de passage, de repos du bétail facilitant la mobilité dans l'espace, (xi) le déficit d'infrastructures d'accès au marché et de commercialisation (PRAPS, 2014).

III.4. Typologie des animaux domestiques

Les animaux domestiques élevés en Mauritanie appartiennent aux différentes espèces rencontrées dans les zones saharo-sahéliennes et sahélo-soudaniennes. Les animaux domestiques constituent des ressources zoo-génétiques qui ont été pour l'essentiel conservées et utilisées au cours des siècles par des populations dont l'élevage fait partie de leur identité traditionnelle et culturelle. Ces ressources ont pu être entretenues grâce à des savoir-faire locaux dans le domaine des pratiques d'élevage, la santé animale et l'exploitation des ressources naturelles. Il est cependant indéniable que ces ressources subissent également les phénomènes d'érosion génétique signalées dans le monde et singulièrement en Afrique du fait des croisements non maîtrisés, du désintérêt pour la valorisation des races locales souvent jugées peu productives, la sous-estimation de leur potentiel dans des milieux difficiles et à hauts risques sanitaires.

Le cheptel bovin est constitué de zébu maure représentant 75 % des effectifs. Sa rusticité et sa résistance à la soif lui permettant de n'être abreuvé que tous les deux jours facilitent sa remontée assez loin au nord parfois au-delà de l'isohyète 150 mm. Le zébu peut se rencontrer exclusivement dans le sud du pays, surtout dans le Gorgol, l'Assaba et le Guidimakha. Du fait de la transhumance, il est certain que la pureté de ces deux races est pour une large part entamée par les croisements non maîtrisés ou les stratégies propres des producteurs pour tenir compte de préférences du marché pour les animaux lourds.

Le potentiel ovin de la Mauritanie est diversifié avec en Mauritanie les deux moutons maures à poils ras et à poils longs (plus petits) qui sont appréciés respectivement pour leurs qualités bouchères et leur poil de couleur noire assez long pour être tissé. Les moutons peuls qui ont des caractéristiques voisines de celles des moutons maures à poils ras se rencontrent uniquement au sud du pays. Les races ovines de Mauritanie sont particulièrement prisées dans la sous-région et elles fournissent des effectifs importants pour les réseaux de commercialisation courante et saisonnière liée à la Tabaski.

Les caprins sont diversifiés avec 4 races : la chèvre du Sahel ou chèvre bariolée dans tout le pays, la chèvre du Sahara ou chèvre espagnole ou *Gouéra* et la chèvre naine de l'est ou *Djonguer*.

Les camelins sont représentés par le dromadaire du Sahel ou *Rgueïbi* et le dromadaire de l'Aftout ou chameau de *Berabiches*.



Les équins bien que pas très nombreux sont représentés par le cheval barbe et le cheval arabe ou race des deux *hodhs*. L'âne de Mauritanie est présent dans tout le pays et joue un rôle méconnu dans le transport rural des personnes et biens.

L'aviculture traditionnelle est basée essentiellement sur les races locales et sur les pintades et les canards qui sont méconnus et dont l'élevage souffre de conditions rudimentaires. L'aviculture industrielle s'appuie sur du matériel génétique habituel importé ou reproduit localement par des accoueurs spécialisés peu nombreux.

III.5. Filières animales porteuses

L'opérationnalisation de la SDSR a été conçue comme devant être articulée autour de l'amélioration des filières d'élevage les plus porteuses.

III.5.1. Filière bétail sur pied et viandes rouges

III.5.1.1. Structure de la filière – bétail sur pied

La Mauritanie dispose d'une multitude de marchés à bétail saisonnier, hebdomadaire ou quotidien. Ces marchés structurent les circuits de commercialisation dont ils sont à la base. Du fait de la transhumance entre les zones d'attache et les zones de saison des pluies, les marchés primaires de collecte près des bassins de production ou des zones de transhumance sont marqués par une forte saisonnalité. Les marchés de rassemblement relais et transfrontaliers ou d'exportation ainsi que les marchés urbains de consommation fonctionnent toute l'année.

Les échanges de bétail s'effectuent principalement sur deux axes dirigés vers les pôles de consommation du bétail mauritanien sur pied. Le premier pôle est constitué par les pays du Maghreb Arabe vers lesquels se constitue un axe Nord-est d'exportation d'environ 15 000 têtes de camelins et petits ruminants. Le deuxième pôle concerne l'axe Sud vers le Mali, le Sénégal et la sous-région ouest-africaine. L'exportation sur cet axe est plus importante avec 20 000 têtes de bovins et petits ruminants. Il faut souligner que naguère très important, le commerce vers l'axe sud a diminué d'ampleur du fait des nombreux aléas et risques dans les zones frontalières et reculées, les tracasseries administratives, les concurrences nouvelles par les filières domestiques des pays importateurs.

La filière bétail mobilise de nombreux acteurs permanents ou occasionnels peu organisés ou impliqués dans divers types de réseaux à déterminations multiples. Comme dans toutes les filières traditionnelles du bétail dans le Sahel, les courtiers ou intermédiaires sont des acteurs dont la présence est souvent décriée mais qui jouent un rôle clé en matière de facilitation et la garantie des échanges et transactions entre les offreurs et les commerçants dans les différents types de marché. Malgré la longue tradition d'élevage et l'importance des activités d'élevage et la



fréquence des transactions de capital bétail au niveau domestique comme dans la sous-région, la filière reste très peu organisée au niveau de ses différents segments et elle vit les contraintes et risques fréquemment rencontrés dans la commercialisation du bétail au Sahel et à ses franges. Les modes d'intervention individuels ou de groupe restreint restent des contraintes à la fluidité du commerce, la réduction des coûts avec des économies d'échelle et amenuisent les performances et l'efficacité de la filière. Les capacités de la filière en sont autant réduites et ne permettent pas de valoriser les avantages comparatifs de la Mauritanie et la diversité de la demande régionale de son bétail sur pied.

III.5.1.2. Infrastructures de commercialisation du bétail

La FAO (2016) a procédé à une évaluation exhaustive de la filière bétail viande en Mauritanie qui en plus de l'état des lieux dégage des recommandations spécifiques, proposition de domaines prioritaires et d'action qui doivent être intégrés directement dans le PNDE. Le présent rapport pour ce qui concerne le bétail et les viandes rouges les intègre entièrement.

III.5.1.3. Exploitation des viandes rouges

Les taux d'exploitation du cheptel sont de l'ordre de 10-12% pour les bovins, 25 % pour les petits ruminants et 9 % pour les camelins. Le poids moyen des carcasses, est estimé à : i) 150 kg pour les bovins ; ii) 15 kg pour les petits ruminants ; iii) 180 kg pour les camelins.

On note l'existence de 9 abattoirs (1 à Nouakchott et 8 dans les *wilayas*) et de 31 aires d'abattages dont la description et l'analyse on fait l'objet d'une étude détaillée et de recommandation pour une transformation de la filière viandes rouges conforme aux attentes et à ses avantages comparatifs (FAO, 2016).

L'abattoir central de Nouakchott (Société des Abattoirs de Nouakchott) a une capacité théorique d'environ 36 tonnes de viande de gros ruminants par jour les besoins de l'agglomération. Cependant de nombreuses contraintes limitent le bon fonctionnement de cet abattoir (règles d'hygiène, transport, chaînes de froid, valorisation des sous-produits, etc.) et ne lui permettent pas de jouer un rôle significatif dans la valorisation des viandes rouges. Les perspectives d'exportation de la viande en morceaux de premier choix ou de carcasses congelées vers des niches de marché existent, mais restent conditionnées par l'amélioration de l'état sanitaire des élevages et du contrôle sanitaire ainsi que par des progrès en matière de compétitivité économique.

La production annuelle de la viande a été estimée, selon le Ministère de l'Élevage en 2015, à environ 134 789 tonnes, dont 27 353 tonnes de bœuf, 41 646 tonnes de petits ruminants (mouton essentiellement), 27 758 tonnes de viande caprine et 38 032 tonnes de viande cameline.



L'excédent de production de viandes rouges par rapport à la consommation nationale, représente près de 40% de la production nationale totale, soit environ 40.000 tec (tonnes d'équivalente carcasse), l'élevage mauritanien possède un potentiel très important d'exportation.

La consommation par habitant/an est estimée à un niveau élevé par rapport à la moyenne africaine au sud du Sahara (selon les sources 19 kg ou entre 20 et 24 kg par habitant /an avec des variations importantes d'une Wilaya à l'autre, 30% à Nouakchott). La Mauritanie est autosuffisante en viandes rouges. La consommation de la viande fraîche (non réfrigérée) provenant d'un animal abattu le jour même est préféré. La commercialisation de viandes rouges réfrigérées et/ou congelées reste marginale limitée aux grandes villes et dans les circuits de vente moderne. La seule forme de transformation de viandes en Mauritanie est le *Tischtar* (viande séchée).

Le potentiel exportable est d'environ 17 000 tonnes par an dont une partie est exportée sur pied au Maroc (dromadaires) et en Afrique de l'Ouest vers le Sénégal, la Gambie et la Cote d'Ivoire (bovins et ovins).

Concernant les prix, la Mauritanie est à une moyenne de 1000 UM/ kg évalué à US\$3.0/kg de 1500 U/kg évaluée à US \$ 3.6/ kg respectivement pour les prix carcasse bovine et PR quand les principaux exportateurs sont respectivement à US\$3.3/kg pour le bœuf du Brésil et : \$ 7.10 pour la carcasse PR d'Australie (**Source : Global beef trading, 2013**)

Le tableau ci-dessous montre les avantages comparatifs de la Mauritanie par rapport aux pays européens et dans la sous-région qui lui permettent de proposer un rapport qualité-prix compétitif (FAO, 2015).

Tableau 5: Prix au consommateur de la viande rouge (euros/kg) - 2015

Pays	Mauritanie	Tunisie	Algérie	Sénégal
Viande bovine	2,82	5,4	8,78	3,13
Viande ovine	3,39	5,95	8,78	3,28

Source : FAO, 2015

Il faut cependant souligner que les perspectives d'exportation de viandes rouges doivent faire l'objet d'une évaluation fine. Outre les avantages liés au potentiel en viande du pays, il importe également de tenir compte du fait que le marché international de la viande est soumis à de



nombreuses réglementations sanitaires qui en font un marché très soumis aux barrières non tarifaires et de ce fait très compartimentalisé.

Certes, il y a un important potentiel pour la production de viande rouge exportable sous forme de bétail sur pied vers des pays comme le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire, suivant des pratiques anciennes.

Toutefois, ce potentiel est difficile à exporter sur le marché mondial à cause des normes sanitaires strictes, qui requièrent une certification en termes de santé animale et de normes d'installations de traitement qui nécessitent des investissements lourds.

La création d'une structure pour l'exportation de la viande rouge dans le court terme requiert la création de compartiments (zones exemptes de maladies), agréés par les autorités sanitaires de la Mauritanie et les pays ciblés pour l'exportation.

Il apparaît ainsi que le marché marocain pourrait rester hautement protégé pour des raisons zoosanitaires d'autant plus le Maroc se positionne à moyen terme lui-même comme exportateur de viande rouge. La Tunisie quant à elle constitue un marché relativement étroit à raison de 1000 à 5000 t /an) et elle planifie d'être autosuffisante. Le marché libyen est difficile d'accès à cause de son instabilité. Enfin, le marché algérien reste le plus important avec une demande de 80 000 t, mais ce marché est dominé par des importations de viandes rouges en provenance de l'Inde et du Brésil à des prix hautement compétitifs (SOFRECO/AAAID, juillet 2015 ; FAO 2016).

Toutefois, à court terme, la Mauritanie pourrait envisager de se concentrer sur le commerce régional plus accessible, où des investissements plus modestes pourraient donner des résultats immédiats.

La gestion du petit bétail de case est du ressort des femmes. L'embouche, quand elle peut être pratiquée, procure des revenus importants. Les femmes assurent la traite (bovins), la transformation et la commercialisation du lait issu de la traite du matin (le lait du soir est vendu par les hommes).

III.5.2. Filière du lait et produits laitiers

Le lait est un aliment central dans l'alimentation quotidienne des mauritaniens à l'état frais ou transformé en lait caillé ou en beurre. La consommation individuelle en lait et produits dérivés est particulièrement élevée en Mauritanie (0,46 kg/habitant/jour, soit presque 4 fois la consommation moyenne par habitant en Afrique Subsaharienne).



La production laitière est saisonnière et atomisée (avec un pic en saison des pluies et une production faible voire insignifiante pendant la saison sèche chaude). La Mauritanie dispose d'un potentiel laitier incontestable repartis dans différentes régions où des quantités importantes de lait produites ne trouvent actuellement pas de débouchés. Le lait produit provient principalement des bovins et des camelins avec une production potentielle de 400 000 t/an et une croissance moyenne annuelle de 1,4 %.

La production locale, bien qu'élevée, reste saisonnière et atomisée. Pendant l'hivernage la production de lait est beaucoup plus importante que celle de la saison sèche. La saisonnalité de la production laitière est caractéristique et s'explique par l'abondance périodique et de la qualité des fourrages et la disponibilité de l'eau. La difficulté de couvrir les besoins alimentaires des laitières et de distribuer des rations en fonction des productions est entretenue par la faible pratique des cultures fourragères.

La Mauritanie compte aujourd'hui plusieurs entreprises locales de transformation de lait en produits divers (lait longue conservation, lait fermenté, yaourts, fromages) à partir des laits de vache, chèvre et chamelle.

La production locale est essentiellement autoconsommée. La filière a connu une évolution importante grâce aux investissements privés qui ont permis la création d'un pôle laitier dans le Trarza. L'existence d'une demande croissante en lait et produits laitiers, a facilité la création de Cinq unités de transformation laitière (Société Mauritanienne des Industries Laitières/TIVISKI , Société Laitière de Mauritanie, TOPLAIT, WATANYA, SAVA et IRIJI) toutes implantées à Nouakchott et de petites unités de production de lait réparties dans le pays. Il faut noter le projet d'installation d'une autre usine à Néma (Hodh El Chargui). Un tel projet permettrait de réduire l'insuffisance des infrastructures de collecte dans les bassins traditionnels (Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba).

Les usines de pasteurisation sont approvisionnées grâce à un système de collecte de lait produit par les élevages semi-intensifs et péri-urbain (transhumants ou sédentaires). Ces systèmes de collecte sont organisés avec des moyens modernes (camionnettes, camions-citernes etc.).

La filière lait implique plusieurs acteurs : producteurs, collecteurs, industriels, consommateurs, organisations socio-professionnelles dont la cartographie reste à préciser. Par ailleurs, en vue d'une rationalisation et d'un développement de la production laitière, les usines de pasteurisation ont organisé les éleveurs ; ce qui a permis, outre l'augmentation des revenus des éleveurs, une meilleure gestion des troupeaux qui sont mieux nourris et soignés. Cependant, les importations



de lait stérilisé et en poudre sont importantes (9 000 t en 1995, 13 000 T en 2000 et 30 000 en 2016) et concurrencent la production locale

Le système d'élevage étant pastoral et, par conséquent mobile, l'organisation de circuits de collecte est difficile (à l'exception de circuits de collecte le long de grands axes routiers). En 2004 95% de la production laitière était autoconsommée.

La même année, les importations en lait étaient de 49 000 tonnes (dont 37 000 en poudre). En 2014, il a été estimé que la production locale de lait couvrait seulement 30% des besoins du pays.

Les perspectives pour 2015 prévoyaient un développement de la filière permettant une diminution sensible des importations malgré une augmentation attendue de la consommation qui passerait de 420 000 à 740 000 tonnes.

Le développement de cette filière reste conditionné à l'amont par l'amélioration des élevages et de la productivité des troupeaux et à l'aval, par l'amélioration des conditions de collecte, le développement de la chaîne de ramassage/stockage à froid et, la mise en place d'une politique incitatrice pour l'investissement privé.

III.5.3. Filière Cuirs et peaux

La filière cuirs et peaux présente un important potentiel de production, mais elle demeure encore embryonnaire cependant ses produits demeurent insuffisamment exploités. Un important potentiel de production estimé à 108 100 cuirs de bovins, 2 583 000 peaux de petits ruminants et 100 260 cuirs de camelins.

Les willayas des deux Hodhs, de l'Assaba, du Trarza, du Gorgol et du Brakhna sont des zones traditionnelles d'abattage du bétail et de production de cuirs et peaux.

Les tanneries sont polluantes et consomment beaucoup d'eau. Il y a deux unités de transformation des peaux à Nouakchott qui traitent 1500 à 3 000 peaux/jour (en sous-capacité). Les amas des cornes et onglons aux environs des abattoirs posent des problèmes de salubrité publique.

Les conditions d'abattage étant généralement déplorables, elles occasionnent des pertes importantes sur la qualité des cuirs et peaux collectés (déchirures, morceaux de chair ou de graisse sur la peau). De nombreuses dépréciations réduisent la qualité des peaux avant abattage (marquage au feu, gerçures, cicatrices dues aux parasitoses)

La mise en service de l'abattoir de Nouakchott et son extension prévue pour l'abattage des petits ruminants, l'organisation du dispositif de collecte des peaux et de leur traitement,



permet/ permettrait de développer l'exportation de ces sous-produits, à l'heure actuelle nettement sous-valorisés. Il reste à mettre en place une politique d'amélioration de la qualité des peaux au niveau des élevages et de l'abattage, d'élargissement du circuit de collecte et d'investissement dans les unités de traitement.

La quasi-totalité de la production est exportée sous forme de cuirs et peaux bruts (lavés et séchés à l'ombre ou au soleil, salés ou sans traitement) vers l'Europe (France, Italie, Espagne), l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Ghana) et le Maghreb (Maroc). Le potentiel exportable en peaux équivaut à 185 000 bovins et 4 000 000 petits ruminants. Les peaux et cuirs des petits ruminants et bovins sont employés par l'artisanat local tandis que ceux des dromadaires ne sont pas utilisés. Les exportations des peaux et cuirs sont toujours limitées. La collecte de peaux brutes est principalement réalisée à Nouakchott.

Les peaux sont vendues de 1000 à 3500 UM pour les petits ruminants à Nouakchott contre 1/3 seulement de ces prix à l'intérieur du pays. 90 % des peaux et cuirs exportés le sont à l'état brut *Wetsalted*, l'idéal étant de les vendre au stade *Wetblue*.

La filière concerne plusieurs acteurs que sont les producteurs, collecteurs/ intermédiaires, transporteurs, grossistes, dépeceurs, acheteurs, transformateurs, investisseurs étrangers, organisations socioprofessionnelles mais l'absence de cadre réglementaire relatif à la filière des cuirs et peaux reste être une contrainte. Les propriétaires des tanneries sont regroupés au sein de la Fédération des Peaux et Cuirs.

La continuation de l'exportation de peaux brutes génère peu de valeur ajoutée alors que les tanneries industrielles n'exploitent que 10 % de la production locale des peaux et cuirs et survivent difficilement d'autant plus que les taxes à l'importation des produits chimiques et d'exportation des peaux et cuirs sont jugés élevées.

III.5.4. Filière avicole

L'aviculture mauritanienne a connu dans le passé un développement significatif, surtout autour des grands centres urbains (Nouakchott, Rosso, Nouadhibou, Kaédi, etc.). Malgré les crises provoquées par la psychose de la grippe aviaire des années 2000 et conjuguée à l'augmentation des coûts d'achats de poussins et des prix des aliments importés, des élevages modernes de type industriel sont en train de voir le jour.

En 2000, La consommation de viande blanche était déjà estimée à 8 400 tonnes dont 58 % provenant de l'aviculture traditionnelle, 25 % de l'aviculture intensive et 17 % des importations. La consommation individuelle nationale de viande blanche était estimée à 3,2 kg /habitant



(FAO-BM ; 2000). Une décennie plus tard, la consommation actuelle de viande blanche est estimée à environ 11 000 tonnes, pour une consommation par habitant de l'ordre de 3 à 4 kg/habitant/an. La production nationale de viandes blanches, sans grande amélioration, se situerait aux alentours de 9 000 tonnes. Le recours à une importation d'environ 9 000 tonnes serait encore nécessaire.

La consommation de produits avicoles est appelée à croître durant la prochaine décennie au moins au rythme de la croissance démographique (2,7%), ce qui implique le potentiel d'un marché considérable à développer. En outre, il y a une substitution de plus en plus marquée de la viande rouge par la viande blanche. Si la tendance actuelle relative au changement des habitudes alimentaires se poursuit durant la prochaine décennie, elle pourrait résulter en une augmentation considérable de la demande en viande blanche, qui pourrait arriver à doubler durant les 10 prochaines années. La dépendance aux importations est forte du fait des déficits de la production et des prix des produits avicoles importés (poulets du Brésil, cuisses de poulets congelées d'Europe).

Les projections effectuées par la FAO sur la demande en viande blanche prévoient pour l'Afrique sub-saharienne un accroissement à l'horizon 2015 d'environ 25%, soit 5% par/an. A ce taux, la demande mauritanienne en 2015 serait d'environ 17 000 tonnes.

Typologie des exploitations avicoles

En Mauritanie, il existe l'aviculture est pour l'essentiel duale. L'élevage traditionnel est répandu surtout dans les zones rurales en zone sahélienne et exploitant des races locales rustiques mais à faible productivité. Il est marqué par sa précarité entretenue par des pratiques avicoles rudimentaires et des taux de mortalité très élevés. Les élevages sont petits et familiaux avec généralement 10 à 50 sujets. La production est destinée à l'autoconsommation et à la satisfaction d'une partie de la demande locale. Bien que largement distribué, l'élevage avicole traditionnel tarde à être valorisé selon son véritable potentiel et à jouer pleinement son rôle dans la diversification des sources d'aliments nutritifs et la génération de revenus ruraux stables.

Plusieurs maladies telles que la Newcastle, la variole aviaire, les parasitoses internes et externes s'ajoutent aux ravages provoqués par les prédateurs (ratels, rats palmistes et chats). Ces contraintes persistent du fait des mauvaises conduites d'élevage ; des faibles capacités techniques des producteurs qui ne bénéficient pas d'encadrement spécialisé, d'habitats rudimentaires qui ne permettent de lutter contre le stress thermique de la saison sèche chaude.



L'élevage semi-industriel est plus fréquemment rencontré à Nouakchott et dans quelques grandes villes (Rosso, Nouadhibou). La production de poulets de chair y est la spéculation commerciale dominante. Elle est soumise à de nombreuses contraintes telles que le faible niveau technique de la plupart des producteurs, la variation des effectifs de 1500 à 10 000 sujets et surtout une grande dépendance de l'extérieur en matière d'intrants (poussins, aliments, matériel).

Au cours des cinq dernières années, la filière a enregistré des investissements importants, ainsi matérialisés par l'ouverture d'un grand complexe avicole (couvoir, ferme de parentaux et de poules pondeuses, unité de fabrication d'aliment volaille et bétail) a vu le jour à Nouakchott en 2013 (partenariat public privé), ce qui porte le nombre de couvoirs à trois (3) pour une capacité potentielle de 510 000 poussins d'un jour/semaine. Ces couvoirs travaillent en sous-capacité avec une production de 110 000 poussins/semaine. S'y ajoutent des exploitations modernes de production de poulet de chair et d'œufs de consommation.

La production semi industrielle est dominée par des élevages de petites tailles (5 000 têtes en moyenne) est sous la contrainte d'une non maîtrise des techniques modernes d'élevage avicole semi-industriel ou industriel alors que les coûts de production sont élevés dans un environnement caractérisé par l'absence de conseils rapprochés.

La production traditionnelle d'œufs est estimée à 5 millions d'œufs / an et les importations s'élèvent à 10 millions d'œufs/an.

La filière implique plusieurs acteurs : producteurs, transporteurs, grossistes, acheteurs, consommateurs, investisseurs étrangers, GNAM (Groupement national des aviculteurs de Mauritanie).

En dehors du soutien existant au niveau de la protection tarifaire, les interventions publiques en direction de la filière sont très limitées. On ne trouve pas de politiques et/ou de stratégies cohérentes la concernant, sauf pour ce qui concerne le programme de lutte contre la maladie de Newcastle. Même dans ce cas précis, les budgets et ressources humaines disponibles restent insuffisantes. La filière ne dispose aujourd'hui d'aucune structure d'appui, et n'a que peu de relations avec d'autres acteurs des filières avicoles au niveau sous-régional.



IV. CADRE INSTITUTIONNEL

IV.1. Organisation des professionnels

Les acteurs actifs dans le secteur de la viande rouge sont estimés à 105 385 éleveurs, 10 000 commerçants de bétail, 2000 chevillards et 5000 bouchers. Les opérateurs intervenant dans les autres filières et organisés sont beaucoup moins nombreux. Les organisations professionnelles significatives sont au nombre de 7 à savoir : i) l'Association des Producteurs Laitiers de Mauritanie (APLM); ii) la Fédération Nationale Coopérative des Bouchers de Mauritanie (FNCBM); iii) la Fédération Mauritanienne pour la Promotion de la Viande (FMPVB) ; iv) la Fédération Nationale des Eleveurs (FNE); v) la Fédération Nationale des Professionnels des Cuirs, Peaux et Dérivés (FNPCPD); vi) le Groupement National des Associations de Coopératives Agro-Sylvo-Pastorales (GNAP) ; vii) le GNAM (Groupement national des aviculteurs de Mauritanie).

Il est certain que beaucoup de cadres plus ou moins connus se déploient dans le secteur de l'élevage sans que leur représentativité et opérationnalité soient établies et documentées. La faiblesse des organisations de professionnels de l'élevage en Afrique est largement établie.

IV.2. Montage institutionnel public

Sur le plan institutionnel, le Ministère de l'élevage (ME) pilote désormais le secteur de l'élevage depuis sa création en 2014. Son existence permet une déclinaison plus ciblée de l'opérationnalisation de la SDSR et une responsabilité précisée en matière de formulation et de mise en œuvre du PNDE.

Le dispositif institutionnel est structuré en 4 Directions techniques chargées de l'élaboration des politiques et stratégies ainsi que du suivi du développement du secteur dans leur domaine de compétence respectif, à savoir Services Vétérinaires (DSV), des Politiques, Coopération et Suivi-Evaluation (DPCSE), Développement des Filières Animales et des Ressources Alimentaires (DDFARA) et des Affaires Administratives et Financières (DAF). Chacune des directions techniques est subdivisée en divers services qui recourent le mode d'intervention traditionnel des administrations publiques en Afrique précédemment administrées par la France durant la période coloniale.

La santé animale est gérée suivant une ligne de commandement unique du haut vers le bas au niveau (Direction des Services vétérinaires avec un Service Santé Animale et un Service Hygiène et Sécurité Sanitaire des Aliments (à l'échelle centrale) et une série de divisions spécialisées dans



la Prophylaxie, l'Epidémiologie-surveillance, la Privatisation et Pharmacie Vétérinaire, la Réglementation sanitaire et le Contrôle Qualité.

Depuis janvier 2017, un Office de développement de l'élevage (ONARDEL) regroupe le Centre National d'Elevage et de Recherche Vétérinaire (CNERV) qui a notamment pour rôle d'effectuer des diagnostics et des recherches en pathologie et nutrition animales, le Centre Mauritanien de Développement de l'Elevage Camelin qui a été lancé en décembre 2016. En outre, la Centrale d'achat des intrants d'élevage (CAIE) garde ses missions d'assurer l'approvisionnement en médicaments et vaccins vétérinaires et d'aliments de bétail, et les Stations pilotes d'amélioration génétique.

Le ministère met en œuvre son action à travers 15 Délégations Régionales de l'Elevage (DRE) (15 *Wilaya* dont 3 Délégations à Nouakchott). Le ministère a sous sa tutelle le Centre National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires, Centre de Démonstration des Techniques de l'Elevage, la Société des Abattoirs de Nouakchott, la Centrale d'Approvisionnement en Intrants d'Elevage et l'Union Nationale des Caisses de Crédit et d'Epargne de l'Elevage. Les DRE assurent l'encadrement, le contrôle et le suivi des activités de Santé et Production Animales dans les Wilayas dans le cadre des politiques nationales et régionales. Dans chacune des *Monghataa* qui composent la Wilaya, une inspection et un bureau de l'élevage représentent la structure à la base.

Parallèlement à ces structures officielles, l'Etat a encouragé dès 1992, la création d'organisations socioprofessionnelles (OSP) qui pourraient relayer l'Etat dans les domaines de l'approvisionnement et de la commercialisation des intrants d'élevage et de la gestion des ressources pastorales. Ainsi, plusieurs associations ont vu le jour depuis cette date dont les plus importantes sont le Groupement National des Associations de Coopératives Agro-sylvopastorales (GNAP), le Groupement National des Aviculteurs de Mauritanie (GNAM), la Fédération Nationale des Eleveurs de Mauritanie (FNEM) et la Fédération Nationale Corporative des Bouchers de Mauritanie (FNCBM). Ces associations sont régies par la loi n° 64-098 du 09/06/1964 relative aux associations.

Sur le plan juridique, le secteur de l'élevage est régi par : la Loi 2000/044 du Code pastoral et son décret d'application en 2004, la Loi 83.127 sur la réorganisation foncière et domaniale et son décret d'application en 2000 ainsi que l'Ordonnance 85.144 et le circulaire n° 90-31/MINT/MHE relatives au Code l'eau. L'ordonnance citée fixe l'ordre de priorité d'utilisation des ressources en eau et donne à l'élevage la primauté aux finalités de l'eau, après les besoins humains.



Le Code pastoral dont les grandes orientations sont la modernisation du secteur ainsi que la protection de l'environnement, des parcours pastoraux et des collectivités villageoises, fait référence à la « Charia » et aux droits coutumiers. Ce Code affirme, comme principe de base de l'exploitation des ressources naturelles, la préservation de la mobilité pastorale, en toute circonstance au niveau national et régional, ainsi que l'accès libre aux ressources.

IV.3. Programmes et Projets en cours

Jusqu'en 2015, le secteur de l'élevage a vu le lancement de projets relativement nombreux dont l'impact réel reste à être évalué afin que les acquis puissent être pris en compte ou mis en synergie avec les besoins actuels (Source : FAO, Septembre 2016).

Pour la mise en œuvre des stratégies du secteur Elevage, la Mauritanie ne dispose présentement que de peu de projets lancés ou en phase opérationnelle. A savoir, le programme de Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale (RIMRAP). Ce projet est financé par l'Union Européenne, et mis en œuvre par la GIZ et la Coopération espagnole en collaboration avec les ministères de l'Agriculture et de l'Elevage. L'enveloppe globale de financement est de 27 000 000 euros avec des contributions de l'UE, la GIZ et la Coopération espagnole. **Le PRAPS-MR** est un projet de dernière génération mis en œuvre depuis 2016 afin d'améliorer l'accès aux marchés et à des moyens et services de production essentiels pour les pasteurs et agropasteurs dans les zones ciblées par le projet et d'améliorer la capacité nationale à répondre à temps et de façon efficace en cas de crises pastorales ou d'urgence. Le PRAPS interviendra prioritairement au niveau des axes de transhumance et dans les zones transfrontalières. Les bénéficiaires directs du Projet seront des pasteurs et agropasteurs, dont le nombre total est estimé à 400.000. Les bénéficiaires secondaires du PRAPS seront entre autres les services techniques de l'élevage, les opérateurs ou prestataires de services publics et privés, les ONG qui seront impliquées dans la mise en œuvre du projet. Le coût total du projet s'élève à 45 millions de \$US (dont 15 millions USD de fonds IDA-National et 30 millions USD de fonds IDA-Régional).

V. CARACTERISTIQUES ET TENDANCES CLES DU SECTEUR

V.1. Principaux atouts et potentialités du secteur

La Mauritanie a connu une bonne mise en œuvre des actions vétérinaires d'amélioration de la santé animale, ce qui a conduit à l'éradication de PBA et la réduction de la prévalence des épizooties majeures. Les ressources pastorales (parcours, eau, cheptel) sont très importantes, en particulier dans l'Est mauritanien qui concentre +70% des bovins, 50% des PR et 40% des camelins.



L'élevage extensif basé sur la mobilité du cheptel est le système d'exploitation le plus adapté à la variabilité, à la dispersion et à la rareté des ressources naturelles par la mise en valeur d'espaces naturels impropres à d'autres activités, la fertilisation des sols, la facilitation de la pénétration de l'eau dans le sol par le piétinement des animaux, et le transport de graines pour l'accroissement de la biodiversité végétale.

Le savoir-faire traditionnel des éleveurs est réputé et permet de mettre en valeur un cheptel important et diversifié avec des races adaptées.

La couverture des besoins en viandes par l'offre nationale permet de dégager un surplus estimé à 40% de la production nationale exportée sur pied dans la sous-région, principalement en au Sénégal et en C.I.

Une grande portion de la population mauritanienne (60 à 70%) tire des revenus de l'élevage, qui constitue également une ressource complémentaire à l'économie globale du pays (augmentation des rendements agricoles, services financiers, sécurité alimentaire au travers de la consommation du lait et pourvoyeurs de nombreux emplois dans les communautés pastorales et dans les circuits de transformation et commercialisation).

Des avancées significatives ont été enregistrées sur le plan réglementaire avec l'élaboration du code de l'élevage et le décret d'application du code pastoral en 2004, ainsi qu'une lettre de politique de développement de l'élevage en 2004 suivie ...

Le PNDE doit permettre l'opérationnalisant de la SDSR en tenant compte des spécificités distinctives du secteur de l'élevage c'est-à-dire des caractéristiques et tendances clés. A cet effet, une classification est faite en termes d'analyse *SWOT* pouvant aboutir à une hiérarchisation des Forces (*Strength*) et Faiblesses (*Weaknesses*) qui sont des facteurs à détermination intrinsèque au sein du secteur de l'élevage. Les Opportunités (*Opportunities*) offertes et les Menaces ou Risques (*Threats*) encourus dans le secteur qui ont fondamentalement une détermination extrinsèque sont également identifiés.

Suivant la logique de l'analyse SWOT, le PNDE devra être structuré en domaines d'action prioritaires et actions pour capitaliser les forces et réduire les faiblesses tout en tenant compte pour les valoriser des opportunités offertes mais sans oublier d'anticiper sur les menaces possibles.

Etant donné les contraintes spécifiques à chaque composante des différents systèmes de production et chaque segment des filières propres au secteur de l'élevage, il est essentiel de pouvoir disposer de matrices bien délimitées pour pouvoir encadrer et configurer un plan



national de développement axé sur les résultats. Les actions à décliner dans un plan national de développement doivent aboutir à l'énoncé de résultats espérés qui soient :

- i. spécifiques à l'élevage et à son rôle dans l'économie et la société ;
- ii. mesurables objectivement pour qu'un suivi et une évaluation puissent en être faite ;
- iii. adaptés au contexte de la Mauritanie (sur les plans technique, économique et social) ;
- iv. réalistes au regard de l'envisageable et du faisable par rapport au niveau de développement des systèmes de production et aux performances techniques, économiques et financières des filières ;
- v. temporelles par rapport à la durée des transformations et améliorations escomptés.

Afin d'aboutir à des matrices opérationnelles, la démarche de la SDSR a été suivie en structurant le PNDE autour des filières porteuses incluant leur segments productifs (systèmes de productions animales). A cet effet, l'analyse SWOT ci-dessous énonce les SWOT respectivement suivant 4 filières porteuses que sont :

- i. La filière bétail sur pied (qui intègre les systèmes de production dont les systèmes pastoraux) ;
- ii. La filière viandes rouges, cuirs et peaux qui est intimement à la filière bétail sur pied et aurait bien pu en être considéré comme une composante spécifique, cependant pour suivre le cadrage de la SDSR, les trois sous-filières sont dissociés pour l'analyse ;
- iii. La filière lait ;
- iv. La filière avicole.

V.2. Analyse SWOT par filière

V.2.1. Filières bétail/pastorale et viandes rouge/Cuirs et peaux

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Cheptel important et diversifié avec d'assez bonne races à viandes (zébu Gobra et Mouton Maure) bien adapté aux conditions agro-écologiques du pays ;• Races animales ayant de bonnes aptitudes de production et bien adaptées aux conditions climatiques ;• Acteurs rompus aux métiers de l'élevage traditionnel des ruminants ;• Promoteurs privés prêts à investir dans le secteur ;• Faibles coûts de production de l'élevage traditionnel ;	<ul style="list-style-type: none">• Baisse des potentialités pastorales, et vulnérabilité de l'environnement ;• Capacité faible en matière de gestion durable et participative des espaces pastoraux ;• Réseau d'épidémiologie-surveillance marqué par un suivi et un traitement de l'information zoonositaire ; discontinus et irréguliers et des capacités réduites en épidémiologie-surveillance active et passive ;• Faible efficacité des services publics dans l'appui à la production, la transformation et la commercialisation dans



<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel excédentaire de production de viandes rouges par rapport à la consommation nationale (40.000 TEC) ; • Acquis dans le secteur de la pêche en matière d'adaptation et d'ajustement aux normes des marchés internationaux en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires préconisées par l'OMC et expérience pouvant être capitalisée au bénéfice du secteur des viandes rouges ; • Disponibilité d'équipements et infrastructures de chaîne de froid potentiellement utilisables pour lancer un secteur d'export-viande ; • Conformité des produits transformés aux critères Hallal pour les viandes potentiellement exportables. 	<p>les sous-filières d'exportation de viandes rouges ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marchés à bétail généralement dotés d'infrastructures très sommaires et les outils publics de suivi et de régulation des échanges absents ou déficients ; • Conditions actuelles d'abattage, de conservation et de transport des viandes ne répondant pas aux normes sanitaires, d'hygiène publique et de traçabilité sanitaire et commerciale ; • Majorité des abattoirs ne répondent pas aux critères requis en termes d'espace, d'hygiène, d'environnement, d'équipement, d'organisation et de fonctionnement ; • Existence d'un circuit important d'abattage clandestin échappant au contrôle sanitaire et au fisc ; • «Taxes» illégales durant les transports ; • Absence d'assurance du bétail et des unités de production ; • Coût des transports ; • Absence d'un système d'identification des animaux permettant de protéger, rationaliser, organiser la production, la commercialisation et de faciliter la traçabilité sanitaire et commerciale ; • Insuffisance des infrastructures d'élevage : parcs de vaccination, étables, bergeries, parcs d'embouches, marchés aux bestiaux, abattoirs, unités industrielles de traitement ou de transformation des produits et sous-produits... cliniques vétérinaires ; • Aménagement non optimal de l'espace en termes d'implantation des infrastructures pastorales et d'élevage, délimitation des zones).
<p>Opportunités</p>	<p>Menaces</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Pâturages naturels sur de vastes superficies ; • Terres favorables au développement des cultures fourragères (vallée du Sénégal et oasis) ; • Dynamique de la demande nationale à la hausse (croît de la population, urbanisation, augmentation relative des revenus familiaux) ; • Marchés d'exportation vers le sud et sud est pour les petits ruminants et les bovins ; • Marchés d'exportation vers le nord pour 	<ul style="list-style-type: none"> • Aggravation des maladies transfrontalières des bovins et PR (PPCB, FVR, etc.) ; • Barrières non-tarifaires dans les marchés d'exportation ; • Manque de confiance des importateurs potentiels et consommateurs à revenus élevés et réticences vis-à-vis des produits mauritaniens ; • Détournement des consommateurs à



<p>les camelins ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien et renforcement des mécanismes traditionnels et religieux de solidarité sociale attachés à l'élevage des ruminants ; • Liens directs avec l'autoconsommation et la production de lait. 	<p>haut revenu de la viande locale et faible attractivité pour l'exportation de viandes réfrigérées ou congelées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de l'environnement : sécheresses, invasions acridiennes ; • Déstructuration et déstabilisation des systèmes de production du fait de l'exode rural et de l'émigration ; • Recul de la productivité par unité de travail du fait de l'exode rural et l'émigration d'hommes en âge de travail et des déséquilibres consécutifs dans la structure de la population rurale avec proportionnellement plus d'enfants, femmes et personnes âgées des deux sexes.
--	--

V.2.2. Filière Avicole

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de races rustiques bien adaptées pour l'aviculture traditionnelle ; • Projet avicole à Nouakchott de relance de la production nationale (Production locale de poussins d'un jour, unité de fabrication d'aliments et abattoir permettant une baisse potentielle des coûts de production). 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts de production élevés; • Manque de compétitivité des œufs et viande blanche par rapport aux importations ; • Débouchés sont restreints ; • Elevages sont de petites tailles (5 000 têtes en moyenne) ; • Non maîtrise des techniques modernes d'élevage avicole semi-industriel ou industriel ; • Déficit en infrastructures et services de production, de conservation, de commercialisation ; • Manque d'expérience et méconnaissance des référentiels techniques adaptés à l'aviculture familiale ; • Carence et inaccessibilité des services d'appui de qualité pour le suivi technico-économique en aviculture industrielle, semi-industrielle et traditionnelle ; • Faible productivité des races locales ; • Absence d'unités de production de poussins ; • Faible disponibilité de ressources alimentaires locales.



Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Demande croissante en viande blanche ; • Marché national porteur qui devrait continuer à croître de façon régulière et soutenue ; • Volonté politique du Gouvernement de développer la filière avicole ; • Qualité souvent douteuse des poulets congelés ; • Taux de taxation des importations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement éco-climatique difficile pour l'aviculture ; • Dépendance aux importations (poulets du Brésil, cuisses de poulets congelées d'Europe ; • Trop grande dépendance de l'extérieur pour le matériel d'élevage, intrants et aliments.

V.2.3. Filière laitière

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de races laitières adaptées au milieu (zébu maure) ; • Création de quatre unités de production laitière à Nouakchott ; • Installation d'une unité à Néma (Hodh El Chargui ; 30 000 litres/jour) ; • Projet de création d'une usine à Boghé (Brakna ; 30 000 l/jour) ; • Développement de l'élevage laitier périurbain ; • Quelques acteurs privés (producteurs, industriels, distributeurs) ayant pénétré le marché national et s'y maintenant malgré les contraintes naturelles, techniques et économiques ; • Disponibilité de produits de qualité à des prix raisonnables sur le marché national. 	<ul style="list-style-type: none"> • Masse critique de cadres techniques (zootechniciens, vétérinaires) en soutien à la production intensifiée (amélioration et vulgarisation de l'hygiène de la traite, des techniques d'élevage laitier dont l'alimentation optimale à moindre coût et l'insémination artificielle) ; • Forte saisonnalité de la production en élevage traditionnel (essentiellement liées à la disponibilité limitée dans le temps des ressources fourragères et des coûts liés à l'usage de compléments alimentaires, problèmes récurrents d'alimentation du bétail) ; • Contexte peu favorable au développement d'une collecte à grande échelle pour la transformation industrielle du fait de la productivité faible des bassins de collecte laitière, un milieu rural enclavé, le manque de moyens de transports, la précarité des infrastructures routières, les distances très longues entre lieux de vente et lieux de collecte ; • Coûts de collecte élevés ; • Faible structuration des producteurs et professionnels du lait ; • Conditions techniques et d'hygiène de traite et de collecte ; • Absence d'une politique laitière nationale hormis la référence aux pôles



	<p>laitiers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de cadre juridique, réglementaire et sanitaire organisant de manière spécifique et encadrant la filière lait ; • Emballages et autres intrants de laiterie peu disponibles sur le marché local, et hautement taxés à l'importation (plus que les produits finis, lait en poudre et UHT, en particulier); • Cadre juridique, fiscal et douanier, peu adapté à l'activité du secteur productif, et relativement favorable aux importations.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Demande croissante en lait et produits laitiers (surtout le beurre) ; • Demande singulière pour le lait de chamelle ; • Habitudes alimentaires et culturelles des Mauritaniens très favorables à l'élevage laitier ; • Quantités importantes de lait mais produites sans débouché ; • Important potentiel d'impact en termes de réduction de la pauvreté et de protection sociale car la production laitière est dominée par la petite exploitation commerciale à l'échelle familiale ; • Volonté politique pour la réduction de la dépendance en produits laitiers importés et du déséquilibre de la balance des paiements; • Existence de promoteurs privés susceptibles d'investir dans le développement d'unités de transformation laitières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence des importations de produits laitiers subventionnés entretenu par un environnement international défavorable ; • Faibles niveaux de taxation douanière des produits laitiers au profit des importateurs locaux et des acteurs de filières étrangères ; • Dépendance accrue aux produits importés et phénomène de mode attachée, réelle et ancrée dans les mentalités ; • Accords commerciaux internationaux avec des conséquences potentiellement négatives ; • Pertes économiques considérables si le cheptel laitier n'est pas protégé ou est victime de contraintes sanitaires mortelles.

V.2.4. Filière Cuirs et Peaux

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel significatif en matière d'offre liée à la filière bétail-viandes rouges ; • Existence d'un savoir-faire local ; • Réputation de la maroquinerie mauritanienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Freins liés à l'état de la filière Bétail viande rouges et des sources d'approvisionnement en cuirs et peaux ; • Dispersion de la production et coûts de collecte élevés ; • Qualité médiocre du fait du non-respect de bonnes pratiques et normes de déshabillage des carcasses, collecte et traitement des cuirs et peaux, conservation et transport des produits bruts ; • Réseaux d'exportation de peaux brutes



	<p>actifs et structurés bien que à faible valeur ajoutée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structures de transformation et de valorisation à un niveau artisanal ; • Rentabilité incertaine des tanneries locales du fait de la concurrence de l'étranger et des produits de substitution.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Demande de produits bruts ; • Tanneries industrielles ayant accès qu'à 10 % de la production locale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Répercussions des menaces sur l'amont de la filière ; • Hégémonie des produits synthétiques de substitution dans les marchés de destination ; • Avantages comparatifs des pays concurrents dans la sous-région ; • Taxes à l'importation des produits chimiques et d'exportation des peaux et cuirs sont élevées.

V.3. Contraintes générales du secteur de l'élevage

En plus des aspects directement liés à chacune des filières de manière spécifiques, des contraintes transversales se retrouvent dans chacune d'elle bien qu'avec des niveaux d'intensité ou de fréquence variable. Ces contraintes transversales découlent de la situation générale du secteur de l'élevage et de la permanence des difficultés rencontrées.

- ✓ L'extrême variabilité spatio-temporelle de la pluviométrie rend aléatoire la disponibilité des ressources fourragères herbacées et ligneuses. Les aliments du bétail sont importés en quasi-totalité. Les itinéraires techniques de production de fourrages et semences fourragères ne sont pas maîtrisés par les producteurs (sauf en milieu oasien).
- ✓ Les stratégies des éleveurs sont individuelles et reposent sur une maximisation de la taille des troupeaux pour faire face aux situations de sécheresse et aux maladies et maintenir autant que possible les fonctions de protection sociale de l'élevage. Les stratégies des éleveurs sont de ce fait en opposition aux options de développement de l'élevage afin d'exploiter les valeurs marchandes que sont les animaux.
- ✓ Pas d'amélioration génétique des races, malgré une ébauche de mise en place de l'insémination artificielle pour la production laitière bovine pour un rythme de 350 vaches par an dont le nombre d'ascendants est mal connu et non maîtrisé.



- ✓ Pendant une longue période, le secteur de l'élevage n'a pas été privilégié par la volonté politique des décideurs occasionnant un recul relatif de la promotion, la vulgarisation et du soutien des actions zootechniques d'amélioration de la productivité du cheptel.
- ✓ L'absence prolongé de recensement du cheptel et des infrastructures pastorales durant des décennies a, de plus, rendu le pilotage du secteur difficile ainsi que la programmation des interventions publiques.
- ✓ Il demeure une relative ambiguïté quant à l'application des textes juridiques et la responsabilisation effective des organisations professionnelles. Par ailleurs, l'intervention des structures décentralisées en matière de gestion des ressources naturelles restent marginales et non ajustées aux besoins de réponse et d'organisation en cas de catastrophe naturelle.
- ✓ La Mauritanie ne dispose pas encore d'un dispositif pérenne et spécifique pour faire face aux calamités qui ravage le secteur de l'élevage.

Il en découle une faible professionnalisation du secteur et ainsi qu'une insuffisance de formation et d'information des acteurs. L'environnement des affaires est longtemps resté peu incitatif pour les investisseurs transformateurs et l'accès aux crédits reste difficile pour les éleveurs.

En termes de tendances, les filières traditionnelles ne sont pas porteuses d'innovations transformatrices dans les domaines des pratiques de production, de transformation et de distribution, dans la diversification pour juguler les contraintes, consolider leur résilience et exploiter la dynamique des marchés et aussi dans la recherche organisée de nouveaux marchés. Elles restent à faible intensité de capital et plutôt à forte intensité de main d'œuvre non spécialisée pour pouvoir supporter rapidement des investissements structurant et de transformation qui permettraient une modernisation des pratiques de la filière.

Le futur des filières traditionnelles est lié à leur aptitude à préserver leurs rôles économiques et sociaux actuels dans un contexte qui connaît de fortes perturbations externes. Les rigidités sont très fortes. Ce n'est probablement que par l'apparition de nouveaux acteurs que les filières dites traditionnelles pourront connaître de nouvelles impulsions et dynamiques porteuses d'une transformation susceptible de les maintenir. L'équilibre entre les stratégies et intérêts des nouveaux acteurs et le maintien des effets bénéfiques pour les participants traditionnels aux filières doit être stratégiquement pris en compte dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable de l'élevage.

Globalement, on peut regrouper les problèmes du secteur en cinq axes essentiels, à savoir :



a. Système d'informations de l'élevage (SIE)

Le problème principal du secteur réside dans l'absence d'un système d'informations fiable et performant qui permet de mettre en place une base de données exhaustive. Sans ce système qui gravite autour d'un recensement général du cheptel, les interventions des politiques seront prises en se basant sur des intuitions, et aucun cadre de dialogue crédible ne peut être créé entre les acteurs du secteur et leurs partenaires.

b. Investissement dans le secteur

Le secteur est caractérisé par:

- La faiblesse des investissements publics et privés et des ressources financières ;
- Le manque de ressources humaines publiques spécialisées ;
- La faiblesse des systèmes de crédit et aux difficultés d'accès des éleveurs aux structures financières classiques.

c. Professionnalisation du secteur

Le secteur souffre de :

- La faiblesse d'organisation des filières et des professionnels du secteur ;
- Le manque de professionnels du secteur et technicité insuffisante dans les spéculations intensives (production, transformation, distribution);
- Le déficit en matière de recherches appliquées pour le développement de l'élevage ;
- La faible représentativité des organisations socio-professionnelles, plus groupes de plaidoyer et de lobbying que des cadres professionnalisés ayant un impact sur l'organisation de la production.

d. Production et transformation

Sur le plan de la production et la transformation, la capacité du secteur est limitée par :

- La faiblesse de l'organisation et de la gestion des espaces pastoraux et des parcours ;
- La faible intensification du secteur ;
- Le maillage non optimal ou faible des infrastructures d'élevage.

e. Commercialisation

Le caractère informel du secteur et l'asymétrie d'information qui la caractérise rend l'adoption d'une stratégie de commercialisation efficace difficile.

f. Environnement institutionnel et réglementaire

Sur le plan de la gouvernance, le pilotage en termes de politiques publiques justifiées, formulées, appropriées et mises en œuvre effectivement, est limité par les contraintes liées :



- Au manque de moyens humains et matériels du Ministère de l'élevage ;
- A l'absence de cadre juridique et réglementaire ;
- Au faible niveau de structuration et de représentation effective des professionnels de l'élevage et manque de formation des instances dirigeantes en matière de professionnalisation ;
- Au manque de fiabilité des données statistiques et absence de systèmes opérationnels d'information sur les marchés de bétail et produits d'origine animale, les intrants.



DEUXIEME PARTIE

Le plan national du développement de l'élevage



VI. PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

VI.1. Vision

A l'horizon 2025, faire de l'élevage l'un des leviers de l'économie nationale. Et ce grâce à la valorisation de l'élevage extensif et son intégration parfaite à l'économie formelle d'une part, et l'émergence de filières animales compétitives à forte valeur ajoutée et attractives pour les investissements privés nationaux et internationaux, d'autre part.

Le changement projeté dans le secteur de l'élevage doit donner à ce secteur le statut d'un secteur économique catalyseur d'une croissance inclusive, créateur d'emplois et de richesses notamment pour les femmes et les jeunes, respectueux de l'environnement et adapté au changement climatique, et stable face aux chocs exogènes de toutes natures.

VI.2. Objectifs 2018-2025

L'objectif général est l'augmentation durable de productions animales de qualité qui sont à la base de la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de l'insécurité alimentaire, à une croissance accélérée et une prospérité partagée.

L'objectif spécifiques pour l'Horizon 2025 du PNDE est, sur la base d'une approche filière et partenariale, de développer les filières animales porteuses en tenant compte des systèmes de production en amont et en valorisant leurs productions et leur transformation en vue d'approvisionner les marchés nationaux en expansion et les marchés régionaux et internationaux grâce à un renforcement du partenariat public privé et au travers d'organisations interprofessionnelles et professionnelles fortes.

VI.3. Orientations stratégiques du PNDE

La vision et les objectifs déclinés ci-dessus s'inscrivent dans une orientation du secteur de l'élevage vers l'atteinte de quatre Objectifs de Développement Durables (ODDs) à savoir :

- vi. éliminer la pauvreté (Objectif 1);
- vii. éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (Objectif 2);
- viii. établir des modes de consommation et de production durables (Objectif 12);
- ix. préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (Objectif 15).



Comme stipulé par la SDSR, le PNDE doit promouvoir un secteur intensif et compétitif, par le développement privilégié des filières animales d'une part, mais également la valorisation de l'élevage extensif d'autre part, à travers notamment la gestion durable des ressources naturelles.

VI.3.1. Orientation stratégique duale du PNDE

Pour ce faire, le PNDE doit suivre une orientation duale intégrant :

- i. les producteurs et autres acteurs des filières qui sont orientés vers le marché ou potentiellement orientés vers le marché afin qu'ils rentabilisent leurs investissements grâce à une meilleure compétitivité, la création de valeur ajoutée, une résilience aux imperfections et aux perturbations dans les marchés ;
- ii. les pasteurs et petits éleveurs relativement pauvres : ils doivent être soutenus : i) en renforçant leur capacité à utiliser pleinement leurs ressources animales, ii) en s'assurant que les ressources animales qu'ils possèdent et gèrent sont des moyens efficaces pour maintenir et améliorer leurs moyens d'existence à court et moyen terme, iii) tout en préservant leur accès à l'utilisation durable des ressources qui peuvent les aider à accroître leur résilience aux contraintes de l'élevage pastoral et traditionnel, à transformer leurs activités de production animale et la vie de leurs familles.

Les objectifs régulièrement réaffirmés du Gouvernement en matière de développement d'élevage sont : (i) accroître la croissance du secteur de manière durable et redistributive, et (ii) réduire la vulnérabilité des ménages pratiquant l'élevage, conformément aux orientations stratégiques de lutte contre la pauvreté, de croissance et de prospérité partagée.

Les documents de stratégie précisent que plus spécifiquement, il s'agira :

- (i) d'accroître la contribution du secteur à l'économie nationale ;
- (ii) de valoriser les marchés porteurs, tout en permettant aux éleveurs d'y accéder durablement ;
- (iii) de développer et améliorer les qualités sanitaire et commerciale des produits d'élevage ;
- (iv) de pérenniser les systèmes d'élevage aptes à valoriser un milieu difficile;
- (v) de faire sortir durablement de la pauvreté les ménages les plus vulnérables pratiquant l'élevage ; et
- (vi) de réduire les effets néfastes de la sécheresse, en particulier au niveau des ménages les plus vulnérables du secteur de l'élevage.



Le PNDE dans sa formulation et son opérationnalisation doit donc reposer sur les deux options retenues par la SDSR et validées par les acteurs de l'élevage, à savoir :

Promouvoir un secteur intensif et compétitif, par le développement privilégié des filières animales

L'analyse du secteur de l'élevage de la Mauritanie montre que les produits de l'élevage sont, de manière générale, peu valorisés du fait de la faiblesse de leur transformation. Le pays dispose d'un potentiel de production de produits primaires mais il n'a pas développé de capacités de transformation de l'élevage par son intensification, sa modernisation et son intégration dans l'agro-industrie permettant de créer de la valeur ajoutée et augmenter de manière décisive la contribution de l'élevage à l'économie nationale.

Aussi, est-il nécessaire d'améliorer les conditions et les processus de la production primaire mais aussi ceux de la transformation. La valorisation significative et durable des produits mauritaniens mis sur les marchés nationaux, sous régionaux, voire internationaux, doit s'accompagner impérativement d'une amélioration des marchés urbains nationaux et d'une mise aux critères de compétitivité fixés par les marchés d'exportation.

Afin d'améliorer la qualité et promouvoir l'originalité des produits tirés de l'élevage du pays (lait de vache locale, lait et fromage de chamelle, peaux de dromadaire), et par conséquent établir des qualités distinctives reconnues et codifiées en labels, le PNDE doit créer les conditions d'une meilleure compétitivité et rentabilité des produits mauritaniens. Au stade actuel du processus de transformation et de modernisation de l'élevage, le PNDE doit favoriser et accompagner des investissements publics et privés tout au long des filières porteuses pour que la qualité obtenue au niveau du producteur soit meilleure et pour que cette qualité soit préservée jusqu'au consommateur.

Valoriser l'élevage extensif à travers notamment la gestion durable des ressources naturelles.

L'élevage extensif dans les systèmes pastoraux et agro-pastoraux est au cœur de la vie, des moyens d'existence et des opportunités économiques et sociales pour les ménages pauvres et les petits producteurs et autres acteurs.

La mobilité stratégique des troupeaux, conditionne l'utilisation des ressources naturelles dont font partie les ressources zoogénétiques diversifiées trouvées en Mauritanie.

La problématique récurrente de la résilience du pastoralisme aux changements socio-économique, climatique et aux sécheresses plus fréquentes, rendent incontournable la



conservation des ressources fourragères, l'alimentation complémentaire des animaux et la remise en état des parcours, un aménagement du territoire et des terroirs soucieux et non hostile au pastoralisme, la modélisation et la prévision des maladies émergentes et l'intégration de l'agriculture et de l'élevage; voire l'introduction de systèmes d'assurance indexée. Il est important également d'inscrire ces interventions dans le cadre national d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

En outre, il faut souligner que l'aviculture traditionnelle doit être réhabilitée comme une composante à part entière de l'option ciblant les petits producteurs par le PNDE du fait de son rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et le sous-emploi, objectifs déjà visés par le Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP) et reconduit dans la Stratégie du Développement du Secteur Rural (SDSR, Horizon 2025). L'aviculture familiale et semi-intensive de moyenne échelle en particulier doit être développée et consolidée par le PNDE comme un créneau important pour la diversification des conditions de vie des ménages à faibles revenus et une opportunité permettant leur accès et leur intégration dans des dynamiques commerciales de développement du petit élevage en même temps qu'elle offre des niches d'opportunités aux femmes et aux jeunes à la recherche d'emplois rémunérateurs.

Une telle orientation requiert des stratégies, programmes et projets adaptés aux divers systèmes de production dont dépendent les populations rurales et les populations les plus vulnérables, populations pour lesquelles l'élevage constitue souvent la seule source de revenus. En outre la durabilité des actions implique un rôle plus actif des producteurs afin d'assurer une meilleure intégration dans les chaînes nationales de valeur.

Cette orientation implique également une offre domestique d'aliments d'origine animale plus stable et un meilleur accès des consommateurs à ces produits grâce à des mécanismes s'attaquant aux facteurs d'instabilité du marché et améliorant l'efficacité et les performances des différentes filières.

VI.3.2. Défis du secteur de l'élevage

Pour faire face aux nombreuses faiblesses, risques et menaces identifiés dans le secteur de l'élevage et singulièrement au niveau de systèmes pastoraux ou traditionnels et de ses quatre filières porteuses, le PNDE est décliné suivant une hiérarchisation des défis afin que l'opérationnalisation pour l'horizon 2025 puisse être concentrée sur les défis prioritaires à relever :



- ***Défis à la production et à la transformation***
 - Préservation du capital en ressources animales ;
 - Lutte contre les maladies animales transfrontalières à haute prévalence : Peripneumonie contagieuse bovine (PPCB), Maladie de la vallée du Rift, Peste des Petits Ruminants, Maladie de Newcastle ;
 - Lutte contre l'érosion génétique et la perte de races locales adaptées du fait de l'intensification de l'introduction de races allochtones le plus souvent inadaptées ;
 - Lutte contre la dégradation des parcours face aux changements et à la variabilité climatiques ;
 - Réduction des concurrences économiques et sociales en matière d'accès au foncier pastoral, aux ressources hydrauliques pastorales.

- ***Défis dans les marchés***
 - Facilitation de l'accès aux marchés domestiques et aux échanges commerciaux transfrontaliers ;
 - Facilitation de l'approvisionnement, la circulation et la commercialisation des intrants (aliments, vaccins, médicaments) et équipements pour la modernisation de l'élevage en particulier) ;
 - Réduction des pertes et gaspillages post-récolte (collecte, entreposage frigorifique, transport, perte de qualité hygiénique et détérioration) ;
 - Amélioration et/ou transformation des conditions de transformation des produits animaux (abattage, collecte, conservation et écoulement, vente aux consommateurs).

- ***Défis au niveau institutionnel, organisationnel et réglementaire***
 - Ajustement des politiques/programme et des institutions aux fins d'une orientation duale inclusive en particulier concernant le soutien aux petits exploitants ;
 - Renforcement de l'équilibre entre l'intensification des systèmes de production et la protection des moyens d'existence des petits éleveurset des ménages pauvres ;
 - Réhabilitation des systèmes de surveillance épidémiologique et articulation aux processus et mécanismes de promotion et d'assurance qualité ;
 - Gouvernance participative de l'élevage sous le leadership et l'encadrement par l'Etat en termes d'encadrement, de gouvernance des filières et de communication sur les



- questions de l'élevage dont les risques en santé animale et santé publique (zoonoses, anti-micro bio résistance AMR), tant entre les autorités publiques et acteurs privés ;
- Concertations sur et promotion d'un cadre règlementaire d'un foncier pastoral bien défini, suivi et prospective sur les conflits et leur évitement ;
 - Concertation et promotion règlementée et encadrée de la transhumance transfrontalière.

Face à la multiplicité des défis qui sont par ailleurs le plus souvent liés entre eux et ont des intensités différentes suivant la filière et ses systèmes ou segments constitutifs, il est nécessaire de hiérarchiser les réponses prioritaires spécifiques à chaque filière et d'identifier les réponses transversales qui concernent à la fois toutes les filières. Dans le cadre de la logique d'opérationnalisation de la SDSR, les pistes de réponses prioritaires pour le secteur de l'élevage et leur cadrage logique sont énoncées ci-dessous et desquels des axes stratégiques prioritaires peuvent être déclinés et traduits en ligne d'actions ou actions qui forment le plan d'action proprement dit.

Pistes de réponses prioritaires pour le secteur de l'élevage

Pour faire face à la problématique de développement du secteur de l'élevage, les réponses prioritaires spécifiques se distribuent parmi les pistes ci-dessous :

- Optimisation de l'élevage pastoral et de la gestion des ressources pastorales ;
- Développement d'un élevage intensif ;
- Prévention et gestion des effets néfastes des sécheresses et du changement climatique ;
- Promotion des filières animales locales ;
- Renforcement de l'organisation et des capacités des éleveurs ;
- Renforcement des compétences des services vétérinaires (publics et privés) ;
- Prise en compte des spécificités de l'élevage pour le financement, les investissements et les mécanismes de crédit ;
- Création d'une base de données sur les filières animales (données techniques et commerciales).

Ces réponses sont spécifiques à l'élevage et elles peuvent être articulées à de nombreuses autres réponses qui concernent aussi le secteur rural et en particulier le secteur de l'agriculture et les domaines transversaux de la recherche, des infrastructures rurales, du conseil agricole, de l'environnement, etc.



Ne sont énoncées ci-dessous que les réponses d'ordre transversal et liées à l'élevage et qui font partie des domaines stratégiques d'appui tels que donnés par la nouvelle SDSR et qui sont indispensables au paradigme de développement de l'élevage porté par le PNDE.

Recherche vétérinaire

- Mise en cohérence globale de la Formation/Recherche/Développement.
- Prise en compte de la composante «filières animales».
- Implication des acteurs des filières et les partenaires techniques et financiers dans le processus de définition des programmes.

Conseil agricole

- Professionnalisation des services de conseil agricole en matière de santé et productions animales.
- Évaluation des effets et capitalisation des résultats.

Financement

- Renforcement de la coordination des PTFs
- Renforcement de l'attractivité du secteur élevage auprès des PTFs et des investisseurs nationaux et étrangers.
- Encouragement de l'investissement direct étranger (IDE).
- Renforcement du budget de l'Etat alloué au secteur élevage.
- Amélioration de la contribution du système bancaire au financement de l'élevage.
- Mise en place de structures de crédits capables d'offrir des services de financement adaptés au secteur de l'élevage.

Commerce

- Renforcement du rôle du ME dans la politique commerciale du secteur de l'élevage (suivi des marchés à bétail, participation aux discussions sur les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux, etc.).
- Définition et mise en place d'une politique commerciale nationale pour l'élevage donnant la priorité aux productions nationales et la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations.
- Prise en compte de l'élevage dans la création et le développement d'un Centre de promotion des exportations.
- Organisation et développement des filières animales porteuses à l'exportation.
- Renforcement des infrastructures de commercialisation et de transformation.



- Prise en compte de la qualité des produits d'origine animale.

Dimension environnementale

- Concertation et coordination entre le ME et le Ministère en charge de l'environnement et du développement durable.
- Prise en compte de la stratégie nationale pour le développement durable et de l'évaluation environnementale stratégique (EES 2010).
- Application des textes réglementaires en matière environnementale.
- Disposition de compétences environnementales au sein du ME afin de traiter des impacts environnementaux résultant de l'exécution du PNDE.

Aspects juridiques et institutionnels

- Mise en application de la Loi d'Orientation Agropastorale par la formulation et l'adoption de ses textes d'applications.
- Consolidation du ME.
- Renforcement important des effectifs d'encadrement.
- Mise en place d'un dispositif spécifique de pilotage du PNDE.
- Adaptation des moyens techniques et financiers pour assurer une mise en œuvre efficace du PNDE.

Domaine des infrastructures

- Définition et mise en œuvre d'une politique de maîtrise de l'eau et de conservation des eaux et sols.
- Définition et mise en œuvre d'une politique efficiente de réalisation, gestion, entretien et maintenance des infrastructures (hydraulique pastorale, parcs de vaccination, abattoirs, aires d'abattage, unités de collecte de lait, marchés à bétail, etc.).
- Respect des engagements de l'OMVS dans le cadre de la gestion optimale des eaux partagées du fleuve.

Le PNDE pour rester opérationnel ne peut prendre en charge à la fois toutes les questions relatives à l'élevage. Il importe en effet de dégager les priorités, les axes stratégiques prioritaires pour une première phase du PNDE dans le cadre de la SDSR à l'horizon 2025.

VI.3.3. Axes stratégiques prioritaires

Les axes stratégiques prioritaires découlant de la cohérence de la SDSR, horizon 2025, et du cadrage logique pour l'élevage s'énoncent comme suit :

- i. Etablir un système d'information fiable sur l'élevage avec des statistiques fiables.



- ii. Renforcer la productivité et la compétitivité du secteur en misant sur des filières plus performantes, génératrices de plus-value nationale de la production, à la transformation, à la distribution dans les circuits nationaux et aux niches commerciales à l'exportation ;
- iii. Assurer la résilience des systèmes d'élevage dans les régimes pastoraux et agropastoraux aux conditions imposées par leur environnement naturel, en particulier les ressources fourragères et hydriques ;
- iv. Améliorer l'utilisation et la gestion rationnelle et durable des ressources pastorales en relation avec le développement durable et la responsabilisation communautaire ;
- v. Mettre en place des stratégies et programmes porteurs et cohérents grâce à des investissements publics et la facilitation des investissements privés propres à favoriser le développement durable du secteur en articulant judicieusement la transformation et la modernisation des systèmes d'élevage et des filières connexes aux politiques de protection des moyens d'existence ;
- vi. Assurer des services vétérinaires, zoonitaires et d'hygiène publique vétérinaire plus performants et mieux ciblés, mettre en place des mesures efficaces en matière de sécurité sanitaire et applicables à tous les systèmes d'élevage et définir clairement les priorités d'investissement dans la santé animale, la lutte contre les maladies animales et les zoonoses, la production et la transformation ainsi que le suivi et l'évaluation ;
- vii. Renforcer et moderniser la gouvernance du secteur.



VI.5. Structure du PNDE:

Afin de structurer le PNDE, il est préconisé sur la base des axes stratégiques ci-dessus et des choix programmatiques qui en découlent, de le décliner en programmes et sous-programmes.

Programme 1 : Gouvernance du secteur

1.1 Présentation stratégique :

Sur le plan institutionnel, le Ministère de l'élevage pilote le secteur de l'élevage depuis sa création en 2014. Il est dirigé par un sommet stratégique formé du Cabinet du Ministre et le Secrétaire Général du Ministère. Il assure la gestion des activités sociopolitiques et protocolaires du Ministre et d'inspection interne et assure la coordination de la mise en œuvre de l'ensemble des activités du Ministère. Des services supports, comprenant la Direction des Politiques, de la Coopération et du Suivi-Evaluation et la nouvelle cellule de promotion des investissements conduisent les études, la programmation et l'élaboration des plans du ministère dont il assure le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation. Elles appuient les directions techniques opérationnelles en produisant les outils de leurs actions et en formulant les priorités d'action du Ministère à moyen terme.

En plus des services centraux, des opérateurs (établissements publics) interviennent dans la mise en œuvre et l'application de la politique nationale de l'élevage. Il s'agit de l'Office National de Recherches et de Développement de l'Elevage (ONARDEL) qui regroupe (Le Centre Mauritanien de Développement de l'Elevage Camelin, le Centre de Démonstration des Techniques de l'Elevage, le Centre National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires et les Stations pilotes d'amélioration génétique), la Centrale d'Approvisionnement en Intrants d'Elevage(CAIE), la Société des Abattoirs de Nouakchott (SAN), la Société Mauritanienne des Produits laitiers(SMPL) et l'Union Nationale des Caisses de Crédit et d'Epargne de l'Elevage(UNCECEL).

En 2017, l'effectif total du personnel du Ministère de l'Elevage est de 351 employés dont 153 fonctionnaires, 177 appartenant au personnel non permanent (PNP) et 21 personnes en contrat de service fait (CSF).

Sur le plan réglementation du secteur, des avancées importantes ont été réalisées en termes d'actualisation du cadre législatif et réglementaire de l'élevage par l'adoption de Douze décrets d'application et de Dix arrêtés, et la préparation en cours de Deux décrets et trois arrêtés.

Dans le domaine des outils de planification, d'aide à la décision et de suivi-évaluation, l'une des contraintes fondamentales de la mise en œuvre de la SDSR était l'absence totale d'un dispositif



de suivi-évaluation et d'un système d'information agropastoral. Actuellement, la DPCSE est en train d'élaborer ces outils de gouvernance en vue de leur opérationnalisation effective.

Les statistiques sur l'élevage, déjà déficitaires, ne correspondent plus aux réalités du moment. Aujourd'hui, la contribution du secteur de l'élevage au PIB, quoiqu'importante, est difficilement quantifiable. Il est, dès lors, évident que cette situation est préjudiciable à toute prise de décision dans le secteur de l'élevage, notamment l'évaluation de l'impact des politiques et programmes en matière de développement pastoral et rural. Aussi l'état actuel des statistiques de l'élevage recommande-t-il la réalisation d'un recensement de l'élevage pour permettre le recueil des données de référence et des données courantes sur le bétail et les produits de l'élevage, y compris le dénombrement du cheptel transhumant et nomade.

En l'absence d'un RGE, des données fiables concernant la taille et la composition du cheptel national font défaut ce qui limite la prise de décisions ainsi que la programmation, le suivi et l'évaluation des actions qui en découlent.

Le RGE représente le centre de gravité pour le développement d'un système moderne et fonctionnelle d'informations de l'élevage.

Dans le domaine de la communication/sensibilisation, une cellule de communication rattachée au Cabinet du Ministère a été mise en place dans le but de promouvoir et d'élaborer une stratégie de communication efficace qui vise un changement positif à tous les niveaux du secteur.

La recherche scientifique et l'innovation technologique représentent les conditions sine qua none pour la réalisation d'un développement durable.

A l'heure actuelle, les pays riches qui assurent des niveaux de vie élevés pour leurs citoyens et améliorent de façon continue leur bien-être sont les pays qui investissent largement dans la recherche scientifique. Ils mobilisent des chercheurs, affectent des moyens matériels et financiers énormes pour les projets de recherche, protègent les droits de propriété et accordent des avantages et des incitations importantes pour les chercheurs notamment les plus doués.

En Mauritanie, la recherche scientifique dans le domaine de l'élevage restait longtemps négligée : Ses structures sont anciennes, limitées, désarticulées, mal organisées, mal dotées en ressources humaines, matérielles et financières. D'où la modestie des résultats des structures existantes : production scientifique faible, nombre de chercheur insuffisant en quantité et en qualité, absence de statut du chercheur, manque de motivation et d'attraction, nombre de brevets et innovation insignifiant.

Le Ministère de l'élevage mène ses activités de recherche à travers le Centre National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires (CNERV), créé en 1973, et restructuré en 1994.



Dans ce cadre, les interventions du Ministère porteront sur la mobilisation des financements pour la recherche publique, la création de l'environnement favorable pour le secteur privé et la société civile pour qu'ils participent ensemble dans l'effort de la promotion de la recherche, l'actualisation des priorités de recherche pour accompagner les réformes du secteur. Les retombées positives de la recherche ne peuvent être saisies qu'à travers son adaptation aux problèmes réels du secteur et la vulgarisation de ses résultats auprès du public visé.

Dans le domaine de la Formation, du conseil rural et de l'encadrement : lors de l'élaboration de la SDRS, le domaine de la formation et d'appui conseil était considéré comme un axe stratégique nécessaire pour la concrétisation du développement du secteur. A ce jour, aucune action concrète n'a été réalisée pour l'identification des thématiques prioritaires du conseil rural ni les compétences nécessaires pour l'accompagnement des changements visés. Tout dernièrement, et dans le cadre de la nouvelle réorganisation du Département, ce domaine important de formation et de conseil/encadrement été pris en compte sur le plan institutionnel par la création de l'Office National de Recherche et de Développement de l'Elevage.

1.2 Objectifs :

Objectif général : renforcer les services publics responsables du pilotage du secteur de façon à les rendre plus présents et performants dans leur mission régalienne, et à mieux assurer le financement, l'encadrement, la recherche appliquée et la formation aux besoins effectifs des acteurs de production et de transformation, les prestations d'intérêt général et les appuis publics retenus par le gouvernement. Le renforcement consiste également à accompagner le secteur privé national et étranger ainsi que les prestataires privés dans leurs efforts d'amélioration et d'adaptation de leurs réponses aux demandes de biens et services des acteurs des systèmes d'élevage et différentes filières animales.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer les capacités d'intervention des structures publiques de l'élevage, équipements, bâtiments, logistiques, effectifs en vétérinaires et inspecteurs, agents de terrain, ingénieurs d'élevage, techniciens, inséminateurs... .
- Renforcer le système national des statistiques d'élevage.
- Améliorer la disponibilité des données de structure sur l'élevage par la réalisation du RGE et son utilisation comme base de référence pour la mise en place d'un système permanent intégré de production de statistique sur le secteur de l'élevage.
- Acquérir, maintenir et développer les compétences des ressources humaines du ME.



- Renforcer le cadre institutionnel du Ministère.
- Réhabiliter et construire des infrastructures structurantes.
- Impliquer les éleveurs à la prise de décision et à l'exécution des plans et programmes à travers des cadres de concertation et plateformes d'élevage.
- Développer la gestion axée sur les résultats, la programmation par objectif et la culture des résultats.
- Impliquer tous les acteurs publics et privés dans l'identification des axes de recherche.
- Etablir des liens avérés entre la recherche appliquée et le développement des filières animales et l'élevage pastoral.
- Assurer la vulgarisation des outputs de la recherche.
- Moderniser le dispositif de la vulgarisation et de conseil en élevage afin d'accompagner les producteurs et éleveurs dans le changement espéré.
- Renforcer les capacités des structures de la recherche et de la formation.
- Assurer un financement adéquat et innovant pour la recherche.

1.3 Actions :

Le programme P1 s'articule autour de 2 actions :

Action 1 : Pilotage et stratégie ministérielle

- ✓ Concevoir la stratégie de mise en œuvre de la politique du Département et superviser les missions.
- ✓ Gestion quotidienne du département : élaboration des manuels de procédures.
- ✓ Promouvoir la bonne gouvernance dans le Ministère.
- ✓ Amélioration des outils de gestion budgétaire du département.
- ✓ Inspection interne et vérification de performance.
- ✓ Assurer la visibilité des actions menées par le département.
- ✓ Planification, budgétisation, Suivi et évaluation.

Action 2 : Coordination administrative

- ✓ Mise en place d'un système d'information (information sur les marchés, sur le commerce domestique, données statistiques sur les exploitations, les flux et volumes de production, les coûts et prix, etc.).
- ✓ Mise en place de cadres de concertation et d'échanges avec les OPE pour la collecte de données statistiques.
- ✓ Recensement National de l'Elevage et le maintien d'un registre national de l'élevage.



- ✓ Publication régulière des annuaires statistiques.
- ✓ Elaboration et mise à jour permanente de la carte nationale de l'élevage.
- ✓ Recrutement, formation continu et évaluation des ressources humaines : Recrutement de : 96 techniciens, 53 vétérinaires, 9 ingénieurs et 38 para-professionnels vétérinaires.
- ✓ Suivi du parc automobile et des ressources logistiques du ME.
- ✓ Maintenance et entretien.
- ✓ Plan de formation et de renouvellement des agents du Ministère de l'Elevage et des institutions connexes intervenant dans le secteur de l'élevage.
- ✓ Renforcement de l'organisation, des capacités et du rôle des acteurs (organisations professionnelles et interprofessions).
- ✓ Suivi des circuits commerciaux internes et externes et marchés potentiels de produits transformés.
- ✓ Appui conseil pour le transfert de technologies.
- ✓ Réalisation d'activités d'élevage (production, transformation) spécifiques aux femmes et aux jeunes.
- ✓ Définition de schéma de sélection de races locales productrices.
- ✓ Introduction de races exotiques hautement productrices.
- ✓ Appui aux centres pilotes d'amélioration génétique : camelins, bovins, ovins et caprins.
- ✓ Mise en place d'une unité de formation et de recyclage des inséminateurs.
- ✓ Mise en place d'un centre de production et de contrôle des semences animales.
- ✓ Production et diffusion de géniteurs améliorés.
- ✓ Elaboration et mise en œuvre d'un Paquet technologique de vulgarisation.
- ✓ Renforcement et professionnalisation des services de vulgarisation et conseil agricole avec un maillage adapté au niveau rural.
- ✓ Mise en place d'un plan de formation et d'encadrement des producteurs et des professionnels.
- ✓ Développement de la recherche en entrepreneuriat et management des fermes de l'élevage.
- ✓ Mise en place d'un programme de recherches vétérinaire (principales maladies...).
- ✓ Mise en place d'un programme de recherches sur l'alimentation et les paramètres zootechniques.
- ✓ Développement des compétences et capacités des laboratoires.



- ✓ Mise en place d'un programme de recherche sur : Changement climatique et élevage.
- ✓ Création d'une revue scientifique à comité de lecture en collaboration avec l'UNA et l'ISET.

Indicateurs

- ✓ Taux d'exécution des activités du département.
- ✓ Taux d'assiduité.
- ✓ Suivi des instructions des réunions du Cabinet.
- ✓ Taux de couverture médiatique du département.
- ✓ Taux d'exécution du plan de communication.
- ✓ Système d'information intégré et fonctionnel.
- ✓ Pourcentage d'agents formés.
- ✓ Nombre d'articles publiés dans des revues indexées.
- ✓ % du matériel informatique performant.
- ✓ Nombre de brevets obtenus.
- ✓ Nombre de colloques/séminaires scientifiques organisés.
- ✓ Nombre de vaches inséminées.

Echéancier physiques des principales interventions

Interventions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mise en place d'un centre de formation des inséminateurs			1					1
Mise en place de laboratoire de contrôle des semences animales		1						1
Production de géniteurs améliorés				40	60	100	150	300
Recrutement d'experts et de formateurs		1	2	2	1		4	
Construction et équipement d'antennes de laboratoire diagnostic		1			1			1



Tableau 6 : Programmation financière des actions du Programme 1

En millions MRO	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Action 1: Pilotage et stratégie ministérielle	419	391	339,2	160,8	189	181,4	114,8	89,4	1890
Action 2 : Coordination administrative	2912	2693	2549,8	1990,2	1942	2192,6	2032,2	2623,6	18957
Total du Programme 1	3331	3084	2889	2151	2131	2374	2147	2713	20847

Programme 2 : Développement des filières animales intensives

2.1 Présentation stratégique :

Cinq filières animales peuvent être identifiées : Filière animaux sur pieds, Filière viande rouge, Filière viande blanche, Filière lait et Filière peaux et cuirs.

Le pays dispose d'un potentiel d'animaux produisant environ 111.585 tonnes de viandes rouges/an dont 24% viande bovine, 21% viande cameline et 55% viande ovine/caprine. Ce potentiel de production en viande, qui dépasse largement la demande intérieure, est toutefois peu valorisé en raison de multiple facteurs : le manque d'organisation des acteurs, d'infrastructure de commercialisation, d'abattage et d'hygiène qui caractérisent les opérations de transformation et de conservation du produit au niveau des boucheries.

L'élevage avicole (viande blanche) est semi-intensif et est développé essentiellement à Nouakchott et dans quelques grandes villes (Rosso, Kiffa, Nouadhibou). Il est caractérisé par la dominance de la production de poulets de chair, le faible niveau technique de la plupart des producteurs, la variation des effectifs de 1500 à 10 000 sujets et surtout une grande dépendance de l'extérieur en matière d'intrants (poussins, aliments, matériel). A l'heure actuelle 3 complexes modernes de production avicole sont en construction.

Quant à la filière lait, le potentiel de production en lait est estimé à environ 225 000 Tonnes en 2016. La production usinée est estimée en 2016 à 25.000 tonnes, grâce aux cinq grandes unités laitières et de mini laiteries réparties dans le pays. Cette production devra s'améliorer avec le



démarrage effectif de l'usine de Néma dont la capacité de production est de 30.000 litres par jour. Une autre usine d'une capacité de 30.000 litres par jour sera construite à Boghé (Brakna).

Eu égard à l'importance du cheptel, la production de peaux est encore faible, celle-ci est estimée à 2.791.360 peaux ainsi réparties : 108.100 peaux de bovins, 2.583.000 peaux de petits ruminants et 100.260 peaux de camelins (source DPCSE/ME). En raison du faible nombre d'abattoirs existants et de l'absence de réseau de commercialisation parfaitement bien établi et représenté dans tous les centres de consommation de viande, une part importante des peaux produites ne sont pas commercialisées.

2.2 Objectifs :

Objectif général : promouvoir les filières animales intensives pour augmenter les productions en quantité et en qualité et assurer ainsi un meilleur accès des produits aux marchés nationaux et internationaux.

Objectifs spécifiques :

- ✓ Valoriser les produits issus des filières porteuses : lait, viandes, volailles et peaux.
- ✓ Améliorer la compétitivité des filières animales grâce à la promotion de l'investissement privé en direction des élevages intensifiés à haute productivité et forte valeur ajoutée.
- ✓ Valoriser les ressources zoo génétiques locales et améliorer le potentiel de production par des croisements ciblés avec des races hautement productrices.
- ✓ Améliorer les conditions de transformation (collecte, stockage, transformation, packaging et commercialisation).
- ✓ Conquérir les marchés domestiques.
- ✓ Améliorer les itinéraires techniques et l'accès aux intrants d'élevage.
- ✓ Promouvoir et appuyer les PME actives dans le domaine des filières animales et développement de l'agro-business notamment pour les femmes et les jeunes.

2.3 Actions :

Le programme P2 s'articule autour de 4 actions :

Action 1 : Valorisation du bétail sur pied et la production des viandes rouges et les sous-produits d'abattage:

- ✓ Mise en place d'unités d'embouche des animaux de boucherie : 87 unités.
- ✓ Réhabilitation de 07 abattoirs régionaux.
- ✓ Mise en place de 48 boucheries modernes répondant aux normes de qualité requises avec des ateliers de transformation des viandes.



- ✓ Mise en place d'un complexe moderne d'abattage, de découpe et de conservation pour la grande consommation.
- ✓ Renforcement de l'infrastructure de transport réfrigéré des viandes (40 engins de 10 T).
- ✓ Renforcement des Infrastructures de commercialisation : aménagement et mise aux normes de 08 (marchés à bestiaux).
- ✓ Etude sur l'organisation des circuits commerciaux internes et externes.
- ✓ Installation de tanneries et mégisseries modernes (2 unités) (500 000 pièces/an/unité).
- ✓ Mise en place d'un réseau de collecte (6 points de ramassage et de conservation des peaux selon les normes en vigueur).
- ✓ Renforcement et amélioration des conditions de transport des peaux (16 engins).
- ✓ Mise en place d'une unité pour la fabrication artisanale de semelles de chaussures.
- ✓ Mise en place de points de ventes de produits artisanaux de cuir local aux profits de femmes et jeunes.
- ✓ Mise en place au niveau des abattoirs d'espaces dédiés au lavage et nettoyage de peaux avant livraison aux points de collecte.
- ✓ Mise en place de systèmes appropriés de traitement et de recyclage des effluents de tannage.
- ✓ Renforcement du contrôle et surveillance des tanneries (normes écologiques, conditions de traitement, etc.).
- ✓ Renforcement du cadre réglementaire régissant la filière peaux et cuirs.
- ✓ Mise en place d'un centre de formation et perfectionnement en technique de transformation de peaux et de valorisation de cuirs.
- ✓ Renforcement des compétences et des ressources humaines et formation des opérateurs en matière de dépeçage, de collecte, et de conservation des peaux.
- ✓ Etude des marchés potentiels de peaux et cuirs et de l'organisation des circuits commerciaux internes et externes.
- ✓ Réalisation d'actions de promotion pour les produits de la filière à l'échelle nationale et internationale.



Echéancier physique des principales interventions

Interventions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fermes modernes d'élevage bovin	3	5	5	5	5	5	5	5
Fermes modernes d'élevage ovin		5	5	5	5	5	5	5
Fermes modernes d'élevage caprin		5	5	5	5	5	5	5
Fermes modernes d'élevage camelin		2	2	2	2	2	2	2
Boucheries modernes	1	2	3	4	8	10	10	10
Complexes d'abattage et de découpe		2						2
Usines de fabrication d'aliments de bétail		1			1			
Abattoirs régionaux	2	1	1	1				
Fermes expérimentales	1	1	1	1	1	1	1	1
Marchés à bestiaux				2	2	2	2	
Parcs de vaccination et de quarantaine	2	2	2	2	2	2	2	2
Haltes repos	2	2	2	2	2	2	2	2
Centre de certification et de contrôle et ses antennes régionales		1	1	1	1	1	1	1
Etudes relatives à la filière	✓	✓						

Indicateurs

- ✓ Nombre des tanneries et mégisseries modernes installées
- ✓ Nombre d'unités de fabrication artisanale de semelles de chaussures mises en place
- ✓ Pourcentage des bénéficiaires des formations professionnelles par rapport au public cible
- ✓ Centre de formation et perfectionnement en technique de transformation de peaux et de valorisation de cuirs ouvert

Action 2 : Développement de la filière laitière

- ✓ Installation de fermes modernes spécialisées en lait (10 fermes bovines, 10 fermes camelines).
- ✓ Installation de 18 centres de collecte, d'une nouvelle usine de transformation et réhabilitation de l'existant.
- ✓ Construction et équipement de 31 mini-laiteries villageoises locales (de 200 à 1000 l).
- ✓ Renforcement de l'infrastructure de transport réfrigéré des productions laitières (30 engins).
- ✓ Renforcement de l'amélioration génétique.



- ✓ Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des Organisations de producteurs, de professionnels et des interprofessions.
- ✓ Amélioration des itinéraires techniques et l'accès aux intrants d'élevage.
- ✓ Etude sur les marchés potentiels de produits transformés.
- ✓ Etude sur l'organisation des circuits commerciaux internes et externes.

Echéancier physique des Interventions

Interventions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Etables modernes bovin à lait		3	4	4	6	6	6	6
Etables modernes d'élevage caprin à lait			2	3	5	5	5	5
Etables modernes d'élevage camelin à lait			1	1	2	2	2	2
Construction et équipement d'usines laitières		1		1		1		
Construction et équipement de mini laiteries villageoises locales	1	3	3	3	3	3	3	4
Construction et équipement de centres de collecte du lait (capacité 5 t)	4	6	7	7	7	7	7	7
Construction et équipement d'unités de fabrication de lait en poudre								
Mise en place d'usines de fabrication d'aliments de bétail	1				1			
Centre de certification et de contrôle et ses antennes régionales		1	1	1	1	1	1	1
Identification du cheptel					✓	✓	✓	✓
Etudes relatives à la filière	✓				✓			✓

Action 3 : Développement de la culture fourragère et production d'aliments concentrés

- ✓ Augmentation des superficies destinées aux cultures fourragères : 7000 ha.
- ✓ Mise en place de 03 usines de fabrication d'aliments de bétail pour vaches laitière et engraissement.
- ✓ Formation et encadrement d'opérateur locaux travaillant dans le domaine de culture fourragère.
- ✓ Formation et promotion des techniques d'amélioration de la qualité des aliments pour bétail : fauche, enrichissement à l'urée, blocs multi nutritionnels. 24 sessions de formation et installation de 12 unités améliorées.



Indicateurs :

- ✓ Superficies en Ha exploitées en cultures fourragères
- ✓ Nombre d'usines de fabrication d'aliments de bétail mises en place
- ✓ % d'opérateurs locaux travaillant dans la culture fourragère, formés

Action 4 : Développement de la Filière Avicole

- ✓ Mise en place de complexes modernes de production avicole (3).
- ✓ Mise en place de 2 usines de fabrication d'aliments de volailles (100 000 T de capacité/an).
- ✓ Construction et équipement de 2 abattoirs spécialisés (abattage + découpe + emballage).
- ✓ Mise en place de points de vente spécialisés répondants aux normes de qualité requises (12).
- ✓ Construction et équipement d'unités de fabrication de charcuteries de volailles (2).
- ✓ Renforcement des infrastructures de transport frigorifiques (15) et d'animaux vivants(30).
- ✓ Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des Organisations de producteurs, de professionnels et des interprofessions.
- ✓ Amélioration des itinéraires techniques et l'accès aux intrants d'élevage.
- ✓ Etude sur les marchés potentiels de produits transformés.
- ✓ Amélioration de la recherche notamment sur la génétique et l'alimentation.
- ✓ Etude sur l'organisation des circuits commerciaux internes et externes.
- ✓ Réalisation d'actions de Promotion pour la filière (Promotion des produits avicoles et développement d'un label mauritanien, organisation de foires (régionales et/ou nationales, etc.).
- ✓ Promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois spécifiques aux femmes et aux jeunes.

Echéancier physiques des principales interventions

Interventions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mise en place de complexes modernes de production avicole (3)		1			1			1
Mise en place d'unités modernes d'élevage villageois	1	2	2	2	2	2	1	1
Usines de fabrication d'aliments de volailles (50.000 T de capacité/an)	1							1
Construction et équipement d'abattoirs spécialisés (abattage + découpe + emballage)		1				1		



Mise en place de points de vente spécialisés répondants aux normes de qualité requises	1	1	1	1	1	1	1	1
Construction et équipement d'unités de fabrication de charcuteries de volailles			1					1
Véhicules de transport frigorifique (capacité 3 T)		3	2	2		2	3	3
Véhicules de transport de volailles vivantes répondants aux normes requises (100 Vol/camion)			10			10		10
Mise en place d'un centre de formation en techniques modernes avicoles		1						
Elaboration d'une étude sur les marchés potentiels de produits avicoles	1	1		1		1		1

Tableau 7 : Programmation financière des actions du Programme 2

En millions MRO	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Action 2.1: Valorisation du bétail sur pied et la production des viandes rouges et de sous-produits d'abattage(peaux, cornes, sabots)	1250	1710	1900	2700	2870	3240	3670	3990	21330
Action 2.2 : Développement de la filière laitière	850	900	960	1100	1410	1760	1810	2255	11045
Action 2.3 : Développement de la filière avicole	660	725	1080	1805	1720	1870	2200	1980	12040
Action 2.4 : Développement de la culture fourragère et production d'aliments concentrés	720	640	650	750	800	800	800	800	5960
Total du Programme 2	3480	3975	4590	6355	6800	7670	8480	9025	50375

Programme 3 : Développement du Pastoralisme et de l'élevage familial

3.1 Présentation stratégique :

Le pastoralisme est au centre des préoccupations nationales et constitue l'un des aspects importants à prendre en compte dans la politique de développement du secteur. Le présent programme vise à valoriser les ressources naturelles des zones marginales, la durabilité de leur gestion, la conservation des sols, la préservation de la biodiversité et l'adaptation à la variabilité climatique.

Le pastoralisme est vecteur de croissance, de sécurité, de paix, de stabilité et de création d'emploi, et qu'il contribue à faire reculer l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté dans les territoires qu'il anime et qu'il structure. Les populations pastorales ont jusqu'ici



faiblement bénéficié des politiques nationales et régionales de développement, alors que leurs besoins en infrastructures et en services de base sont très loin d'être couverts.

3.2 Objectifs :

Objectif général : Développer de façon durable les systèmes d'élevage pastoraux et le petit élevage traditionnel et familial en mettant l'accent sur la gestion rationnelle des ressources pastorales, le développement des ressources hydrauliques pastorales, la valorisation des systèmes et des savoirs traditionnels et la diversification des petits élevages.

Objectifs spécifiques :

- ✓ Assurer une gestion durable et rationnelle des ressources pastorales naturelles (eaux, pâturages et produits de forêt).
- ✓ Valoriser le bétail sur pied et intégrer le système de production pastorale et les filières compétitifs.
- ✓ Renforcer la capacité d'adaptation des systèmes pastoraux d'élevage extensif aux milieux difficiles, à travers :
 - La valorisation des ressources zoo-génétiques locales et l'amélioration des races locales.
 - La diversification des systèmes d'élevage traditionnel par l'introduction de l'élevage de basse cours, l'apiculture.
 - L'amélioration des itinéraires techniques et l'accès aux intrants d'élevage.
 - La promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois spécifiques aux femmes et aux jeunes.
 - La valorisation et la promotion des savoirs traditionnels liés à l'élevage.

3.3 Actions : Le programme P3 s'articule autour de 4 actions

Action 1 : Amélioration de la gestion des ressources pastorales et hydrauliques

- ✓ Développement des parcours naturels : création de pistes de désenclavement, ensemencement et protection des parcours.
- ✓ Mise en place d'un système d'alerte précoce sur les crises pastorales.
- ✓ Elaboration et diffusion des textes réglementaires liés à la gestion des parcours et des ressources en eau pastorales : 1 décret et 3 arrêtés seront élaborés, traduits en langues nationales et diffusés dans 20 sessions de sensibilisation au bénéfice de 1000 participants.

Indicateurs:

- ✓ Nombre de parcours naturels réalisés (en km/par zone).



- ✓ Textes juridiques élaborés et diffusés.
- ✓ Nombre de bénéficiaires des campagnes de sensibilisation.

Action 2 : Développement des ressources hydrauliques pastorales

- ✓ Développement du système de gestion durable et intégrée des ressources en eau, aménagement de points d'eau pour l'abreuvement : Installation de 70 forages et puits pastoraux, surcreusement de 90 marres.

Indicateurs :

- ✓ Nombre de forages et puits pastoraux installés.
- ✓ Nombre de forages et puits fonctionnels.

Action 3 : Appui aux populations pastorales et aux petits éleveurs

- ✓ Renforcement des capacités des organisations de pasteurs : création, formation et soutien logistique à 90 associations locales.
- ✓ Promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois spécifiques aux petits éleveurs : appui à 80 groupes et/ou unité d'élevage familial.
- ✓ Appui à la transformation traditionnelle des produits et sous-produits de l'élevage : séchage des viandes, tannage traditionnel...14 unités.
- ✓ Amélioration de l'autonomisation économique des femmes dans le milieu rural.
- ✓ Développement des caisses d'épargne et des crédits adaptées à l'élevage (inclusivité financière).
- ✓ Appui aux activités culturelles valorisant les savoirs traditionnels.

Indicateurs

- ✓ Nombre des associations locales renforcées.
- ✓ Nombre des AGR financées.
- ✓ Nombre des ateliers de transformation, appuyées.
- ✓ Niveau d'épargnes collectées et de crédits accordés.

Action 4 : Développement de l'élevage de basse cours et la diversification

- ✓ Promotion de l'aviculture traditionnelle à travers le développement d'unités élevage familiales améliorées : 300 unités avicoles.
- ✓ Diversification de la production (élevage de pintade, dinde, Autruche, ...) : 70 unités.



- ✓ Installation et accompagnement d'unités d'élevage apicole : 20 unités.

Indicateurs :

- ✓ Nombre d'unités avicoles améliorées.
- ✓ Nombre d'unités d'élevage de pintade créés.
- ✓ Nombre d'unités d'élevage de dinde (ou d'autruches) créés.
- ✓ Nombre d'unités d'élevage apicole créés.

Tableau 8 : Programmation financière des actions du Programme 3

En millions MRO	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Action 3.1 : Amélioration de la gestion des ressources pastorales	870	900	780	800	1020	911	1345	1645	8271
Action 3.2 : Développement des ressources hydrauliques pastorales	300	350	1110	1030	475	520	1175	1980	6940
Action 3.3 : Appui aux populations pastorales et aux petits éleveurs	310	120	300	345	450	780	660	678	3643
Action 3.4 : Développement de l'aviculture traditionnelle (familiale)	480	178	245	310	518	360	458	747	3296
Total du Programme 3	1960	1548	2435	2485	2463	2571	3638	5050	22150

Programme 4 : Amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire

4.1 Présentation stratégique :

La couverture vaccinale du cheptel a connu ces dernières années une amélioration considérable en qualité et en quantité. Le nombre total de doses vaccinales administrées a passé de 5 Millions à plus de 7 Millions soit une augmentation de 50%. Toutefois, le développement futur des services vétérinaires doit être recentré sur les missions régaliennes notamment, le contrôle des médicaments vétérinaires, les prestations de proximité de diagnostic des maladies animales et de lutte spécifique contre les maladies infectieuses notamment, les zoonoses.

La santé publique vétérinaire qui représente « l'ensemble des actions qui sont en rapport direct ou indirect avec les animaux, leurs produits et sous-produits, dès lors qu'elles contribuent à la protection, à la conservation et à l'amélioration de la santé de l'homme », constitue aujourd'hui une priorité nationale notamment avec l'émergence des maladies d'origine animale.

Le Ministère de l'Elevage, assure le diagnostic et la surveillance épidémiologique des maladies animales, le contrôle de la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale, l'analyse bromatologique des aliments du bétail, et l'inspection hygiénique des processus d'industrie agroalimentaire.



4.2 Objectifs:

Objectif général : améliorer la santé animale et la santé publique vétérinaire en vue d'améliorer la productivité du cheptel et contribuer au bien-être des consommateurs.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer la capacité technique et opérationnelle des SV ;
- Redynamiser le système de surveillance épidémiologique ;
- Augmenter la couverture vaccinale du cheptel national ;
- Maintenir l'assurance qualité et salubrité des produits alimentaires d'origine animale.

4.3 Actions :

Le programme P4 s'articule autour de 3 actions :

Action 1 : Renforcement des capacités des services vétérinaires et zootechniques

- ✓ Renforcement de la capacité technique et opérationnelle des SV avec des dotations en ressources humaines ;
- ✓ Redynamisation du système d'épidémiosurveillance ;
- ✓ Renforcement des capacités de diagnostic de l'Office National de Recherche et Développement de l'Élevage (ONARDEL);
- ✓ Dotation des services de terrain en moyens logistiques adéquats pour assurer la mobilité des agents : 30 Véhicules 4X4 et 56 motos ;
- ✓ Mise en place d'un Centre de certification et de contrôle avec 8 antennes régionales ;
- ✓ Définition d'une politique de maillage du territoire et de délégation au secteur privé sur la base d'une démarche de délégation des opérations de prophylaxie collective à travers la délivrance du mandat sanitaire sous le contrôle et la supervision de l'Etat ;
- ✓ Actualisation de la législation vétérinaire et promulgation des décrets d'application du code de l'élevage loi N° 2004-024 .

Indicateurs

- ✓ Nombre d'antennes régionales du Centre de certification et de contrôle mis en place.
- ✓ Nombre de véhicule 4x4 et motos acheté.
- ✓ Nombre de vétérinaires privés engagés par la délégation de service recruté par corps.
- ✓ % des textes juridiques actualisé et/ou promulgué.



Action 2 : Amélioration de la santé publique vétérinaire :

- ✓ Renforcement du laboratoire existant (aménagements nécessaires, équipements appropriés et formation du personnel) pour réaliser les analyses élémentaires sur les aliments ;
- ✓ Elaboration et application des programmes de promotion et d'information sur les BPH/BPF/normes / nouvelles réglementations ;
- ✓ Elaboration d'un plan d'accompagnement des unités modernes et PME d'élevage en vue d'obtenir leur conformité réglementaire ;
- ✓ Renforcement du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale entrées des frontières et sur le marché (effectifs, compétences, équipement de laboratoires,) ;
- ✓ Elaboration et vulgarisation des normes sanitaires des denrées alimentaires d'origine animale ;
- ✓ Consolidation des capacités de contrôle vétérinaire aux postes frontaliers terrestres, aériens et portuaires et développer les capacités des SV pour la certification de tous les animaux et produits d'origine animale.

Indicateurs

- ✓ **Taux de progression en termes de contrôle vétérinaire aux frontières.**
- ✓ **% de techniciens formé.**
- ✓ **Nombre des missions de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale.**
- ✓ **Nombre des certifications effectués.**

Action 3 : Amélioration de la couverture vaccinale contre les maladies prioritaires

- ✓ Aménagement de parcs de vaccination : 250 parcs de vaccination ;
- ✓ Acquisition de vaccins contre les maladies ciblées ;
- ✓ Renforcement des capacités de laboratoire de l'ONARDEL pour le titrage des vaccins ;
- ✓ Renforcement de la chaîne de froid et de distribution des vaccins ;
- ✓ Recrutement de 80 vaccinateurs.

Indicateurs

- ✓ **Nombre de parcs de vaccination aménagés.**
- ✓ **Nombre de doses vaccinales administrées contre les maladies principales.**
- ✓ **Nombre de chaînes de froids rénovées.**
- ✓ **Nombre de vaccinateurs recrutés.**



Tableau 9 : Programmation financière des actions du Programme 4

En millions MRO	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Action 4.1 : Renforcement des capacités des services vétérinaires	480	500	450	790	950	1060	1450	1710	7390
Action 4.2 : Amélioration de la santé publique vétérinaire	410	412	480	950	810	770	480	580	4892
Action 4.3 : Amélioration de la couverture vaccinale contre les maladies prioritaires	575	680	680	737	850	910	1060	1216	6708
Total du Programme 4	1465	1592	1610	2477	2610	2740	2990	3506	18990

VI.6.Montage institutionnel

L'architecture institutionnelle du secteur de l'élevage est caractérisée par l'existence d'une entité identifiable directement en termes de politique publique, de pilotage et de supervision.

Il importe donc dans le cadre du PNDE de renforcer les ancrages des différentes entités décentralisées et techniques traditionnellement dévolues à l'élevage mais aussi de renforcer la coordination au niveau central pour que l'innovation politique et institutionnelle que constitue la création du ME soit un point d'appui stratégique pour le développement du secteur.

Mise en place d'un Comité de pilotage et d'une plateforme de concertation

Le PNDE sera mise en œuvre au plan institutionnel par les services centraux et régionaux du ME. En plus de ces structures, il sera mis en place un Comité de pilotage composé des représentants des acteurs du secteur d'Élevage et des représentants des ministères concernés. Le Comité veillera à garantir la mise en œuvre effective du plan opérationnel conformément au chronogramme établi.

Il devra veiller aussi à la cohérence d'ensemble avec les programmes du gouvernement déjà existants et en cours de mise en œuvre. L'Etat assurera l'exécution des tâches relevant de ses fonctions régaliennes :

- Réglementation et normalisation du secteur et de ses filières ;
- Contrôles de qualité et sanitaires des produits (matières premières et produits finis) et installations de production, de transformation et de commercialisation ;
- Contrôle sanitaire aux frontières;



- Intelligence économique sur le secteur ;
- Programmation et financement infrastructures structurantes et fonds d'appui aux filières prioritaires.

Les acteurs des filières productives, participent à l'amélioration de l'organisation générale du secteur, la professionnalisation des filières et des conditions de production, la promotion des produits animaux des locaux, la collecte d'informations et production de statistiques fiables, la protection des intérêts des membres des OPE.

Coordination du suivi-évaluation

Il s'agira de collecter toutes les informations indispensables pour la vérification de l'effectivité des indicateurs de surveillance ou d'impacts attendus pour chaque axe stratégique par les services concernés.

Le niveau d'exécution des activités de chaque axe stratégique sera suivi par le Comité de pilotage à travers le système de suivi-évaluation mis en place. Un rapport trimestriel du Comité permettra de vérifier l'exécution des activités planifiées, et les écarts significatifs seront analysés.

Le suivi-évaluation du Plan stratégique sera à la fois interne et externe :

- ***En interne***, il s'agira de tenir une réunion de coordination par trimestre pour faire la situation des actions planifiées et diligenter leur mise en œuvre, mais également de constater *de visu* la réalisation des activités planifiées. Ce constat se fera chaque trimestre à travers des missions de terrain programmées et validées par le Comité de pilotage.

Une évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan opérationnel se fera à la fin de chaque année et permettra de produire un bilan d'activités. En plus des bilans annuels, un bilan d'étape à mi-parcours sera fait au bout de trois années de mise en œuvre du PNDE. Les données issues du bilan d'étape permettront au Comité de pilotage de réadapter le PNDE afin d'obtenir les résultats escomptés.

- ***En externe***, il s'agira plutôt de l'évaluation faite par les autorités étatiques par rapport aux impacts socioéconomiques, alimentaires du PNDE dans l'économie : professionnalisation des filières, respect des exigences réglementaires, création d'emplois, amélioration de la consommation des populations en produits animaux, compétitivité, etc.

VI.7. Mesures transversales reliées au PNDE

Ces mesures s'insèrent dans le cadre des domaines prioritaires d'interventions qui concernent le secteur rural et qui intéressent de manière transversale le secteur de l'élevage.



❖ Mécanisation agro-pastorale

- Facilitation de l'accès aux services de mécanisation agropastorale répondants aux normes et renforcement du partenariat public privé en la matière ;
- Matériel de fauchage et de bottelage des fourrages ;
- Matériel de préparation d'aliments de bétail (mélangeurs, broyeurs, etc.) ;
- Matériel de reproduction, de conservation de semences et de leur application pour l'insémination artificielle ;
- Matériel de traite et de conservation du lait à la ferme.

❖ Conseil agricole et pastoral

- Prise en compte de l'élevage et du pastoralisme dans le Conseil Agricole ;
- Mise à disposition de package élevage pour le conseil agricole et le transfert de technologie et ciblage des exploitations d'élevage à encadrer et des populations cibles pastorales ;
- Prise en compte des composantes des domaines d'activités prioritaires des filières animales dans les programmes de conseil agricole ;
- Implication des acteurs des filières dans la définition des contenus du conseil agricole.

❖ Financement

- Restructuration du système de crédit agricole et pastoral pour un meilleur accompagnement des besoins de financement du PNDE ;
- Renforcement de la coordination des PTF dont les interventions doivent s'intégrer à la vision du PNDE et des programmes et projets qui en découlent ;
- Renforcement de l'attractivité du secteur élevage auprès des PTF et des investisseurs nationaux et étrangers et promotion du PPP ;
- Facilitation des investissements privés dans le secteur de l'élevage ;
- Renforcement du budget de l'Etat alloué au secteur élevage ;
- Amélioration de la contribution du système bancaire au financement de l'élevage ;
- Mise en place de structures de crédits capables d'offrir les services de financement à tous les niveaux d'activités de l'élevage ;
- Mise en place d'un fonds de développement de l'élevage pour l'accompagnement des projets et programmes de développement des filières ;
- Mise en place d'assurances pastorales adaptées et d'un fonds de calamités.



❖ Commerce

- Renforcement du rôle du ME dans la politique commerciale du secteur de l'élevage (organisation des marchés, participation raisonnée aux négociations bilatérales et multilatérales et à l'établissement des accords commerciaux, etc.) ;
- Définition et mise en place d'une politique commerciale nationale pour l'élevage donnant la priorité aux productions nationales et réduisant la dépendance vis-à-vis des importations ;
- Prise en compte de l'élevage dans la création et le développement d'un établissement de promotion et de coordination des exportations ;
- Organisation et développement des circuits de commercialisation de produits des filières porteuses à l'exportation ;
- Promotion de la qualité (labellisation) et normalisation des produits d'élevage ;
- Réorganisation des circuits de commercialisation internes et renforcement des infrastructures de commercialisation et de transformation, notamment les marchés primaires et de transit, transfrontaliers.

❖ Environnement

- Renforcement de la concertation effective entre le ME, le MA et le Ministère en charge de l'environnement et du développement durable ;
- Prise en compte des dispositions de la stratégie nationale pour le développement durable et de l'évaluation environnementale stratégique (EES 2010) ;
- Réalisation d'une EES propre à la SDSR et à son PNDE ;
- Evaluation de l'impact des changements climatiques sur les systèmes de production agropastoraux ;
- Application des textes réglementaires en matière environnementale ;
- Renforcement du ME en termes de compétences environnementales afin de traiter et suivre les impacts environnementaux résultant de l'exécution de la SDSR.

❖ Aspects juridiques et institutionnels

- Déclinaison de la Loi d'Orientation Agropastorale en textes d'application et préparation de leur mise en vigueur (sensibilisation des partenaires, acteurs et différents intervenants) ;
- Recrutement massif et de qualité et renforcement des capacités du personnel du ME pour atténuer le déficit en termes d'effectifs ;
- Mise en place du dispositif spécifique de pilotage du PNDE ;



VI.8. Coût et financement du PNDE

La mise en œuvre des programmes du PNDE est prévue pour une durée de 7 ans. Le coût global de cette programmation financière est estimé à 112,36 milliards de MRO soit 321 millions de USD.

Tableau 9 : Coûts totaux des programmes par année sur la période d'exécution du PNDE (Montant en millions d'ouguiyas)

Programme 1 : Gouvernance du secteur									
Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Action 1.1: Pilotage et stratégie ministérielle	419	391	339	160,8	189	181,4	114,8	89,4	1890
Action 1.2 : Coordination administrative	2912	2693	2550	1990,2	1942	2192,6	2032,2	2623,6	18957
Total du Programme 1	3331	3084	2889	2151	2131	2374	2147	2713	20847
Programme 2 : Développement des filières animales intensives									
Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Action 2.1: Valorisation du bétail sur pied et la production des viandes rouges et de sous-produits d'abattage(peaux, cornes, sabots)	1250	1710	1900	2700	2870	3240	3670	3990	21330
Action 2.2 : Développement de la filière laitière	850	900	960	1100	1410	1760	1810	2255	11045
Action 2.3 : Développement de la filière avicole	660	725	1080	1805	1720	1870	2200	1980	12040
Action 2.4 : Développement de la culture fourragère et production d'aliments concentrés	720	640	650	750	800	800	800	800	5960
Total du Programme 2	3480	3975	4590	6355	6800	7670	8480	9025	50375
Programme 3 : Développement du Pastoralisme et de l'élevage familial									
Action 3.1. Amélioration de la gestion des ressources pastorales	870	900	780	800	1020	911	1345	1645	8271
Action 3.2. Développement des ressources hydrauliques pastorales	300	350	1110	1030	475	520	1175	1980	6940
Action 3.3 : Appui aux populations pastorales et aux petits éleveurs	310	120	300	345	450	780	660	678	3643



Action 3.4 : Développement de l'aviculture traditionnelle (familiale)	480	178	245	310	518	360	458	747	3296
Total du Programme 3	1960	1548	2435	2485	2463	2571	3638	5050	22150
Programme 4 : Amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire									
Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Action 4.1 : Renforcement des capacités des services vétérinaires	480	500	450	790	950	1060	1450	1710	7390
Action 4.2 : Amélioration de la santé publique vétérinaire	410	412	480	950	810	770	480	580	4892
Action 4.3 : Amélioration de la couverture vaccinale contre les maladies prioritaires	575	680	680	737	850	910	1060	1216	6708
Total du Programme 4	1465	1592	1610	2477	2610	2740	2990	3506	18990
Coût total du PNDE	10236	10199	11524	13468	14004	15355	17255	20294	112362

Le financement du plan opérationnel pour la mise en œuvre du PNDE pourrait être facilité par le concours des acteurs suivants :

- L'Etat mauritanien à travers son budget et les Fonds institués pour l'appui au développement de l'Elevage ;
- Le secteur privé ;
- Les banques et établissements financiers à travers les lignes de crédits et prêts garantis ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers de la Mauritanie.



ANNEXES



Annexe 1: Cadre des résultats

Résultat 1 : Le cadre institutionnel est renforcé

Programmes	Activités	Indicateurs	Source de vérification
Renforcement des capacités d'intervention des structures de l'Elevage	Identification, maillage, répartition du personnel	Liste des agents et localisation	Rapport annuel d'activités du ME
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Formation de x Inspecteurs sanitaires et y agents	Nombre d'inspecteurs formés	Rapport annuel d'activités du ME
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Recensement des besoins de formations des agents des services vétérinaires et élaboration du Plan de formation	Plan de formation	Plan de formation
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Mise en œuvre du plan de formation	Nombre d'agents formés	Rapports de formations Rapport annuel d'activités du ME
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Publication des Arrêtés de nomination des inspecteurs et agents	Arrêté de nomination et d'affectation	Rapport annuel d'activités du ME
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Acquisition de x moyens roulants (n par type)	Nombre de véhicules et cyclomoteurs mis à disposition	Rapport annuel d'activités du ME
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Acquisition de n véhicules (n pour la Direction Générale, un pour chaque Wilaya)	Nombre de véhicules mis à disposition	Rapport annuel d'activités du ME
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Recyclage de n inspecteurs	Nombre d'inspecteurs recyclés	Rapport annuel d'activités du ME
Appui aux Organisations professionnelles de l'Elevage	Recensement des groupements de producteurs représentatifs et OPE		Enqueteaupres des OSP
Appui aux Organisations professionnelles de l'Elevage	Promotion du développement des des groupements de producteurs représentatifs et organisations professionnelles		Enqueteaupres des OSP



Appui aux Organisations professionnelles de l'Élevage	Implication des éleveurs à la prise de décision et à l'exécution des plans et programmes à travers les cadres de concertation établis, reconnus et représentatifs	Nombre de réunions	Procès verbaux des réunions et rapports
Facilitation de l'accès à des financements adaptés	Mise en application de Fonds d'appui de l'Élevage-/ Sensibilisation des autorités sur la nécessité de sa mise en application	Note, Numéro de compte du fonds	Note d'information du Gouvernement
Facilitation de l'accès à des financements adaptés	Appui aux éleveurs pour leur accès aux crédits Mise en place et application de taux d'intérêt bonifiés.	Mémorandum avec les Banques et Etablissements Financiers	Rapport annuel d'activités du ME
Mise à jour et application du cadre législatif et réglementaire	Réactualisation des textes législatifs et réglementaires relatifs au contrôle des denrées alimentaires d'origine animale	Parution au journal Officiel	Journal Officiel
Mise à jour et application du cadre législatif et réglementaire	Mise en œuvre des décrets d'application des textes législatifs et réglementaires relatifs au Code pastoral, la police sanitaire, le contrôle des denrées alimentaires d'origine animale	Parution au journal Officiel	Journal Officiel
Mise à jour et application du cadre législatif et réglementaire	Renforcement de la Direction des Services Vétérinaires conformément aux recommandations de l'OIE	Publication des Arrêtés	Journal Officiel Presse nationale
Mise en place d'un système d'information sur l'élevage	Mise en place d'un système d'information (information sur les marchés, sur le commerce domestique, statistiques des flux, volumes, prix, etc.)	Nombre d'utilisateurs	Application informatique
Mise en place d'un système d'information sur l'élevage	Mise en place d'un cadre d'échanges avec les OPE pour la collecte de données statistiques	Etablissement des fiches de collecte	Rapport et publication issus du système

**Résultat 2 : Les capacités des acteurs du secteur de l'élevage sont renforcées**

Programmes	Activités	Indicateurs	Source de vérification
Renforcement des capacités professionnelles	Formation technique des acteurs de toutes les filières pour une meilleure prise en charge des produits animaux (maîtrise des techniques de transformation, de conservation et de distribution, bonnes pratiques d'hygiène)	Nombre de techniciens et de cadres formés	Rapport de formation
Renforcement des capacités professionnelles	Formation en conduite d'élevage, biosécurité d'exploitation, Qualité	Nombre d'éleveurs formés	Enquête auprès des éleveurs
Renforcement des capacités professionnelles	Sensibilisation des consommateurs sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale	Nombre de sessions de sensibilisation	Enquête auprès des consommateurs
Renforcement des capacités organisationnelles et de gestion	Formation des acteurs en formulation de projets, business plans, management gestion technique, organisationnelle, administrative et financière, marketing et commercialisation	Nombre de modules de formation élaborés et nombre de bénéficiaires	Etude et enquête
Renforcement des capacités organisationnelles et de gestion	Formation des acteurs en plaidoyer (lobbying et plaidoyer).	Nombre de sessions de formation	Rapport de formation



Résultat 3 : L'élevage pastoral est soutenu et sécurisé

Programmes	Activités	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION
Renforcement des infrastructures pastorales	<p>Développement des parcours naturels : délimitation, désenclavement, ensemencement et protection</p> <p>Aménagement de points d'eau pour l'abreuvement (forages et puits pastoraux, surcreusement de mares)</p> <p>Mise en place des aires de repos pour animaux.</p>	Nombre de réalisation physiques : forages, puits, mares et superficies aménagées	Rapports de réception des réalisations physiques, enquête sur le terrain
Renforcement des dispositifs d'alerte et de résilience	<p>Amélioration de la gestion des ressources pastorales fourragères et en eau</p> <p>Mise en place d'un système d'alerte précoce sur les crises pastorales</p> <p>Plans de contingence et d'appui à la résilience par wilaya</p>	Nombre de rapport ou de message d'alerte donnés par ce dispositif	Rapport annuel et Système d'information
Appui aux populations pastorales et aux petits éleveurs	<p>Encadrement de organisations de pasteurs : accompagnement, formation et soutien logistique,</p> <p>Protection sociale des exploitations pastorales (garanties, assurances, filets sociaux, santé publique)</p> <p>Elaboration et diffusion des textes d'application du code pastoral</p> <p>Promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois spécifiques aux</p>	Nombre d'association ou de groupes d'éleveurs appuyés	Proces verbaux, rapports des délégations régionales



	femmes et aux jeunes.		
	Promotion de l'aviculture villageoise à travers le développement d'élevages familiaux améliorés Diversification de la production (élevage de pintade, dinde, Autruche, ...)	Nombre d'unités avicoles mises en place	Rapport d'activités, enquêtes auprès des bénéficiaires



Résultat 4 : La productivité et la compétitivité des filières animales sont améliorées

Programmes	Activités	Indicateurs	Source de vérification
Préservation et amélioration de la santé animale	Mise en place de programmes de vaccination contre les maladies prioritaires au moins 75% des effectifs	Taux de couverture vaccinale	Rapport annuel d'activités du ME
Préservation et amélioration de la santé animale	Redynamisation du système de surveillance épidémiologique et de veille Formalisation du statut des agents des postes de surveillance par arrêté ministériel	Arrêté de régularisation, Accroissement de la masse salariale	Rapport annuel d'activités du ME
Préservation et amélioration de la santé animale	Redynamisation du système de surveillance épidémiologique et de veille- Achat de n moyens de déplacement	Nombre de x achetés	Rapport annuel d'activités du ME
Préservation et amélioration de la santé animale	Redynamisation du système de surveillance épidémiologique et de veille- Acquisition de kits de prélèvements et d'analyses	Nombre de prélèvements effectués Nombre de résultats d'analyses	Rapport annuel d'activités du CNERV
Préservation et amélioration de la santé animale	Redynamisation du système de surveillance épidémiologique et de veille- Acquisition de congélateurs pour respecter la chaîne du froid	Nombre de congélateurs achetés	Rapport annuel d'activités du CNERV
Préservation et amélioration de la santé animale	Information et sensibilisation des éleveurs sur la prévention et le contrôle des maladies animales	Nombre d'alertes issues des éleveurs	Rapport annuel d'activités du ME
Facilitation de l'accès aux intrants d'élevage	Facilitation par le ME d'une contractualisation entre les producteurs et distributeurs d'aliments et intrants d'élevage et les éleveurs	Tonnage et valeur financière des intrants fournis aux éleveurs par le secteur d'élevage local	Rapport annuel d'activités du ME Rapport annuel des unités élevages dans les Wilayas
Facilitation de l'accès aux aliments	Sensibilisation pour la mise en place de fabriques et de dispositifs de stockage d'aliments	Nombre d'unité de fabrication et de stockage d'aliments Capacités de stockage et durée d'autonomie du	Rapport annuel d'activités du ME



		pays	
Facilitation de l'accès aux aliments	Appui à la mise en place de couvoirs et fermes semi-intensives	Nombre d'unités implantées Capacités de l'offre nationale et produits animaux Taux de réduction du volume des importations	Rapport annuel d'activités du ME
Amélioration du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale	Assainissement et rationalisation des abattoirs et lieux d'abattage	Nombre d'unités assainies par commune et par willaya	Rapport annuel d'activités du ME et des willayas
Amélioration du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale	Facilitation des relations entre les circuits de transhumance et les infrastructures de commercialisation	Nombre de certificats établis	Rapport des inspecteurs